

RAPPORT ANNUEL

2022



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



NOUVELLE ADRESSE

Service des Eaux
Laval Agglomération

Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

eau@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr



SOMMAIRE

Le mot de la Vice-Présidente	p2
Faits marquants 2022	p3
Chiffres clés	p4
Le service des eaux	p5
Territoire	p5
Modes de gestion	p6
Missions	p7
Le cycle de l'eau potable	p8
Organisation	p9
Synthèse des indicateurs réglementaires	p10
Le service public de l'eau potable	p12
Production, transport et stockage	p12
Distribution	p16
Exploitation	p18
Qualité de l'eau	p19
Bilan énergétique	p21
Etudes et travaux	p22
Le service public de l'assainissement	p24
Collecte	p24
Exploitation	p26
Traitement	p28
Boues	p30
Bilan énergétique	p31
Etudes et travaux	p32
Service assainissement non collectif	p33
Relation à l'utilisateur	p36
Abonnés et distribution	p36
Les usagers	p39
La facturation des services	p40
Le bilan financier	p46
Le budget du service eau potable	p46
Le budget du service assainissement	p50
Le budget du service assainissement non collectif	p54
La politique Qualité	p55
A suivre en 2023	p56
Annexes	p57

LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE



La politique de l'eau au sein d'une collectivité requiert pour sa bonne gestion une réflexion « intelligente et responsable » pensée de façon équitable sur tout le territoire: il s'agit en effet de prendre en compte les besoins de tous les consommateurs (les usagers privés, industriels, collectivités, l'agriculture) tout en garantissant la quantité et la qualité nécessaires de cet or bleu, sans oublier l'effet du dérèglement climatique qui provoque de plus en plus de sécheresses, de canicules et des inondations plus intenses.

En janvier dernier, nous avons instauré un tarif environnemental, progressif, avec plus de tranches tarifaires qui incite les usagers à consommer moins.

Dans une même optique de sobriété, un schéma directeur de distribution d'eau potable est en cours d'élaboration et la future usine d'eau potable aura, notamment, un meilleur rendement, puisque les pertes en eau, aujourd'hui de 10 à 20 %, seront à terme inférieures à 5 %.

Au conseil d'exploitation des régies, qui réunit toutes les communes de Laval Agglomération, nous avons entamé une réflexion pour aller vers une baisse drastique des « pertes » en eaux pluviales, ce qui amènera à des économies pour tous, moins d'inondations, moins de consommation d'eau potable pour les usages qui n'en ont pas besoin...

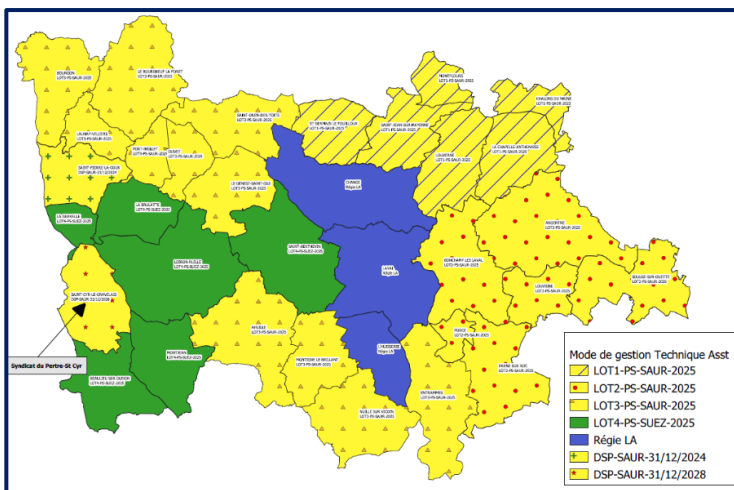
Aussi, depuis cette année, déterminés à partir à la « reconquête de la qualité de l'eau », nous avons décidé d'exercer cette compétence, non obligatoire pour les EPCI. Or, les politiques gouvernementales autorisent encore les usages de polluants que nous devons traiter en bout de chaîne, ce qui coûte très cher !

J'aimerais inverser ce paradoxe : moins l'eau sera polluée et plus elle sera utilisée de façon responsable et raisonnée, moins elle coûtera cher et plus il y en aura dans le milieu naturel.

Je rêve d'un territoire vertueux dans sa consommation et son usage de l'eau, avec une gestion véritablement équitable garantissant une agriculture, une industrie florissantes tout en restant dans la sobriété nécessaire au partage et à la qualité de cette ressource vitale. Mais, le combat sera encore très long !

FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée conjuguant un déficit de précipitations et des températures élevées. Le territoire de Laval Agglomération a été impacté et l'approvisionnement en eau potable a fait l'objet d'un suivi renforcé. En effet, les ressources en eau de certains secteurs, Saint-Cyr-le-Gravelais et Argentré notamment, ont montré leurs limites durant les phases les plus chaudes. Dès la fin mai, début juin, les interconnexions entre ressources ont été mises en œuvre afin de répartir les prélèvements en eau sur le territoire et entre collectivités. Ainsi une partie du territoire a été alimentée par la communauté de communes de Craon alors qu'en fonctionnement normal, c'est Laval Agglomération qui transfère de l'eau. Un renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur d'Argentré, à partir de l'usine de Laval, a également été réalisé. Grâce à ces actions anticipées et coordonnées, l'alimentation en eau potable n'a jamais été menacée.



Au 1^{er} janvier 2022, de nouveaux marchés de prestations de service ont débuté.

L'entreprise SUEZ Eau France réalise les missions liées à l'eau potable et à l'assainissement sur les communes de Beaulieu sur Oudon, La Brûlatte, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint-Berthevin et Saint-Cyr-Le-Gravelais (territoire rural seulement pour cette dernière commune)

L'entreprise SAUR intervient, pour les mêmes missions, sur les communes d'Ahuillé, Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Bourgon, Chalons-du-Maine, Entrammes, Forcé, La-Chapelle-Anthenaise, Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-Le-Brillant, Nuillé Sur Vicoin, Olivet, Parné-Sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Germain-Le-Fouilloux, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Saint-Ouen-Des-Toits, Saint-Pierre-La-Cour et Soulgé sur Ouette.

Fin 2022, le marché public pour le projet de construction d'une **nouvelle usine d'eau potable** a été attribué à un groupement d'entreprises composé d'**OTV (filiale de Véolia), Feljas et Masson, Eiffage Construction, SPIE Industrie et tertiaire et Eurovia Atlantique.**

Les travaux débuteront à l'été 2023 pour se terminer fin 2025/début 2026.

D'autres chantiers d'envergures ont été réalisés au cours de l'année, notamment les réhabilitations de l'usine des Fauvières et du réservoir de Bas Bretagne, dont les détails sont présentés dans les pages suivantes.



La loi « Oudin-Santini » n°2005-95 du 9 février 2005 permet aux collectivités d'utiliser une partie des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. **Le 13 novembre 2017, le conseil communautaire de Laval Agglomération a adopté ce principe de participation à des actions de coopération décentralisée.** Les fonds mobilisés correspondent à 0,5% des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de ses activités d'aide au développement au Burkina Faso, l'association Pharmaciens Sans Frontières 53 a sollicité le concours financier de Laval Agglomération pour réaliser **2 forages avec château d'eau d'eau potable et deux blocs de latrines** au profit des communes de Dieri et Diossogou. Par délibération en date du 15 septembre 2022, Laval Agglomération a souhaité soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention d'un montant global maximal de 37 914 € imputée sur les budgets des régies de l'eau et de l'assainissement 2022.

CHIFFRES CLES

Les chiffres clés de la production d'eau

8,3 Mm³ d'eau brute prélevés, dont 5,9 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 7,7 Mm³ d'eau produite, dont 5,5 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 3 prises d'eau brute dans la Mayenne (dont 1 de secours)
 3 usines de production d'eau potable et 10 forages
 21 stations de surpression
 30 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 35 320 m³

Les chiffres clés de la distribution

45 818 abonnés, 118 000 habitants desservis
 2 006 km de réseau dont 18,8 km renouvelés en 2022
 6,1 Mm³ d'eau facturé annuellement
 Un rendement du réseau de distribution de 87,5%

Les chiffres clés de l'assainissement collectif

40 075 abonnés
 791 km de réseaux dont 3,5 km renouvelés en 2022
 9,3 Mm³ d'eaux usées traitées et 5 Mm³ d'eaux usées facturées
 111 stations de relèvement
 32 déversoirs d'orages, dont 11 équipés en métrologie pour la surveillance des rejets
 38 stations d'épuration
 1 257 contrôles de rejet des eaux usées

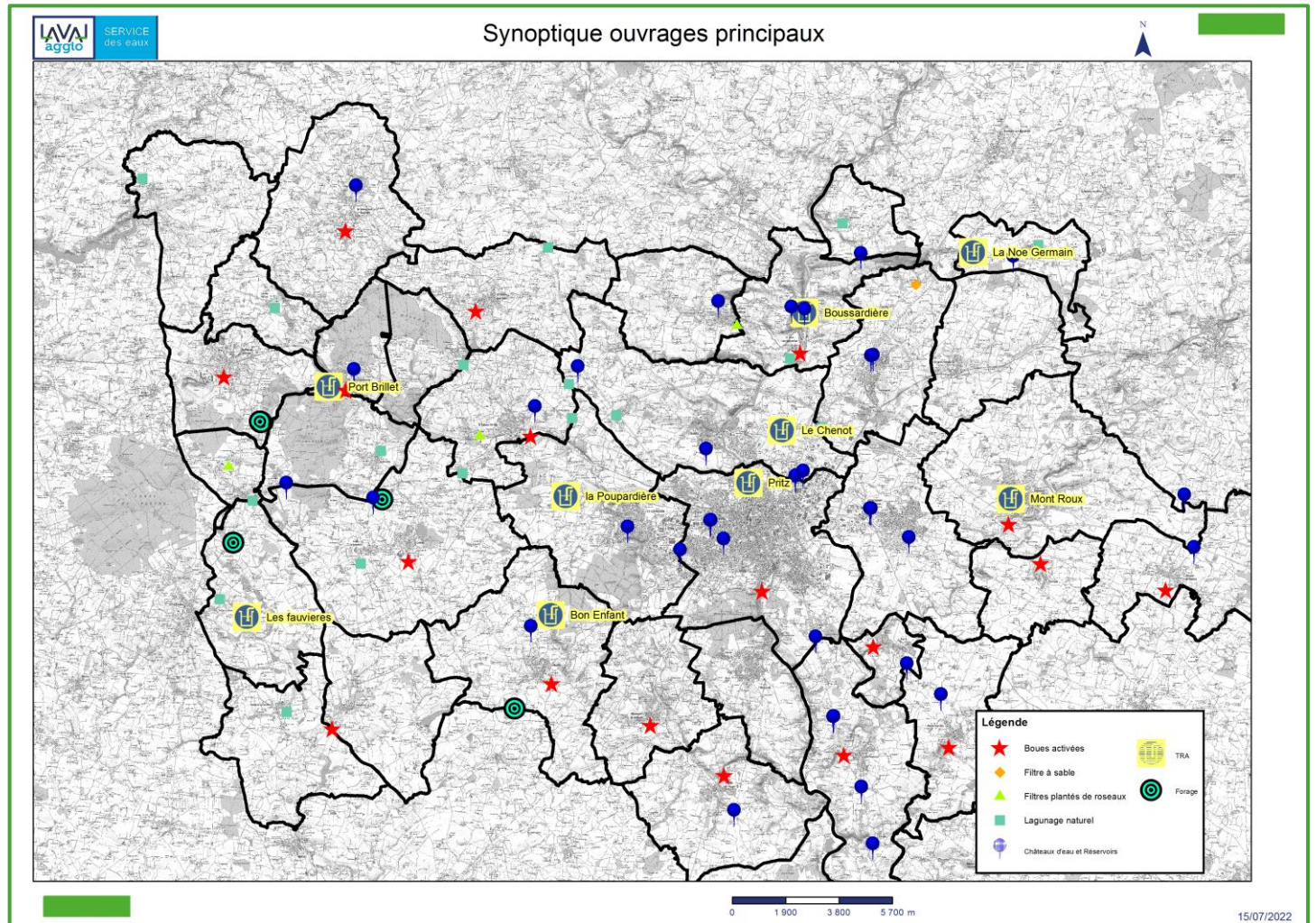
Les chiffres clés de l'assainissement non collectif

4 667 installations d'assainissement non collectif pour 10 267 habitants
 4 495 installations contrôlées, dont 3 639 conformes
 528 contrôles réalisés

LE SERVICE DES EAUX

TERRITOIRE

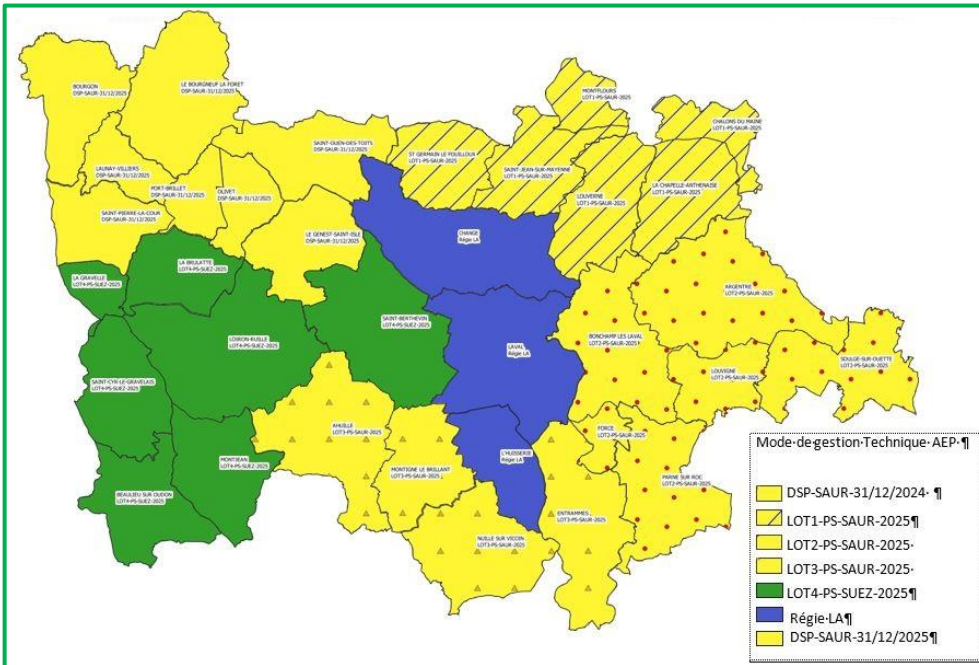
En 2022, Laval Agglomération compte 34 communes regroupant 118 757 habitants, selon l'INSEE.



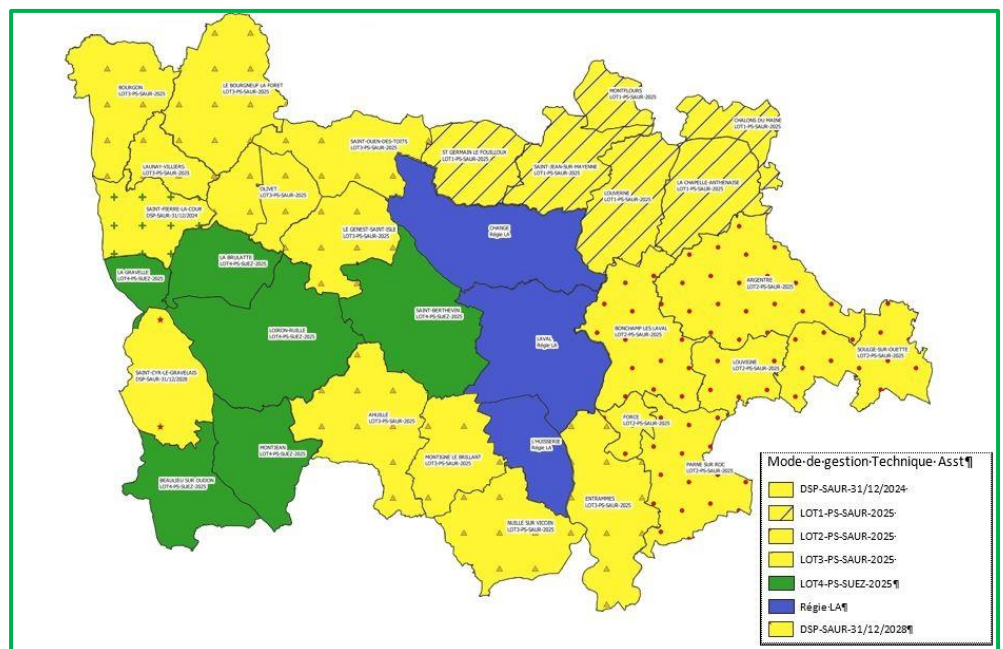
MODES DE GESTION

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées sur la totalité du territoire communautaire par Laval Agglomération. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes de gestion, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de services (PS), du contrat de délégation de service public (DSP) ou de la convention de gestion.

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



➔ La gestion des abonnés et la facturation sont également effectuées en régie sur les communes d'Ahuillé, Entrammes, Montigné-Le-Brillant et Nuillé-Sur-Vicoin.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

MISSIONS

La régie municipale de Laval a été créée en 1909. Les compétences eau et assainissement ont été transférées à Laval Agglomération le 1^{er} janvier 2017, date de création des deux régies communautaires, l'une exerçant la compétence eau potable et l'autre la compétence assainissement. L'agglomération a mis en place un service commun pour gérer durablement l'approvisionnement en eau potable des usagers et le traitement des eaux usées produites.

Le transfert des compétences répond aux objectifs de performance suivants :

- améliorer la connaissance des réseaux et augmenter leur renouvellement ;
- réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable et les eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement ;
- maîtriser les impayés des factures d'eau et d'assainissement ;
- engager une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Au 1^{er} janvier 2019, Laval Agglomération a fusionné avec le Pays de Loiron. Une nouvelle collectivité, dénommée Laval Agglomération et composée de 34 communes, a été créée.

Cette nouvelle collectivité exerce progressivement les compétences eau potable et assainissement sur le territoire.

Le service des eaux de la régie communautaire assure la réalisation du petit cycle de l'eau et intervient dans les domaines suivants :

Produire et distribuer de l'eau potable

- Surveiller la qualité de l'eau de la Mayenne et exploiter les trois prises d'eau
- Exploiter et entretenir les équipements des usines de production de Pritz, de la Boussardière et des cinq captages
- Fournir de l'eau potable aux habitants de Laval Agglomération
- Fournir de l'eau en gros aux collectivités partenaires et participer à l'interconnexion des réseaux afin de sécuriser les collectivités voisines
- Exploiter et entretenir les équipements de stockage et le réseau de distribution
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension)
- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements
- Renouveler les compteurs



Collecter et traiter les eaux usées

- Exploiter et entretenir les équipements de collecte et le réseau d'assainissement
- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements
- Contrôler le raccordement des installations privées
- Exploiter et entretenir les équipements de traitement des eaux usées
- Assurer le transport des boues chez les agriculteurs avant épandage
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension)

Assurer un service de proximité

- Proposer un accueil physique et téléphonique aux usagers
- Relever les compteurs
- Facturer les consommations
- Organiser et facturer les travaux de branchement
- Communiquer et appliquer le règlement de service
- Assurer le suivi administratif des délégations de service public et des marchés de prestations de services



Outre ces activités, le service assure également la gestion du service public d'assainissement non collectif, l'instruction des demandes de raccordement pour les permis de construire et les réponses aux demandes de renseignements relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

LE CYCLE DE L'EAU POTABLE

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Trois usines produisent principalement l'eau potable sur le territoire de Laval Agglomération, à savoir l'usine des eaux de Pritz à Laval, l'usine de la Boussardière à Saint-Jean-Sur-Mayenne et l'usine de l'Etang des Forges à Port-Brillet. Dans une moindre mesure, les captages de « Bon Enfant » à Ahuillé, « La Poupardière » à Saint-Berthevin, "La Noé Germain" à Châlons du Maine, "Mont Roux" à Argentré, "le Chénôt" à Changé, "Marfelon" au Bourgneuf-La-Forêt, "Les Thyonnières" à La Brûlatte, "La Jordonnière" et "Les Fauvières" à Saint-Cyr-Le-Gravelais et "Les Germendières" à Saint-Pierre-La-Cour alimentent en eau les communes de Laval Agglomération. Les captages sont équipés de différents traitements de la simple désinfection à de la décarbonatation.

1 Pompage et dégrillage

L'eau brute est pompée principalement dans la Mayenne au niveau de la prise d'eau de Changé et à Saint-Jean-Sur-Mayenne. L'eau passe ensuite à travers des dégrilleurs pour être débarrassée des éléments les plus grossiers.

A l'intérieur de grands bassins de décantations, environ 90 % des matières en suspension dans l'eau sont éliminées. L'eau devient alors plus limpide.

2 Filtration sur sable

Cette première filtration permet de retirer les dernières particules visibles contenues dans l'eau.

3 Désinfection et affinage

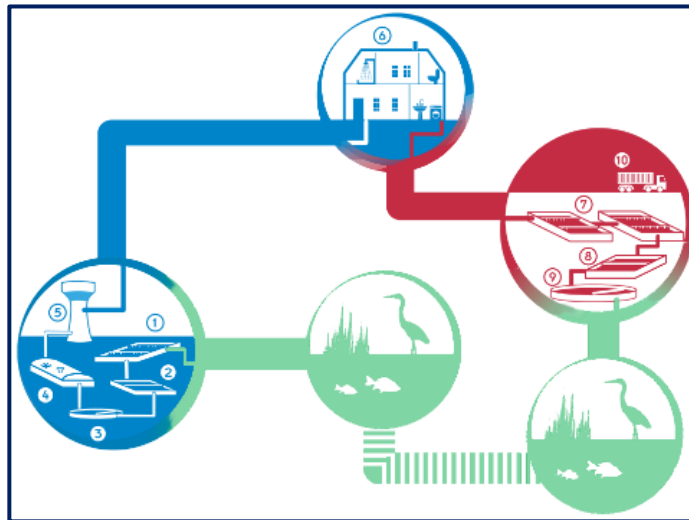
Pour tuer les germes pathogènes (virus, bactéries, etc.) et éliminer les substances pouvant altérer sa saveur, l'eau est d'abord soumise aux effets de l'ozone, un gaz désinfectant très puissant. Elle est ensuite filtrée une 2^{ème} fois sur du charbon actif qui retient des micropolluants spécifiques comme les pesticides.

4/5 Chloration et distribution

Avant que l'eau ne soit distribuée, du chlore est ajouté. Son effet désinfectant durable empêche de nouvelles bactéries de se développer tout au long du trajet de l'eau dans le réseau de distribution qui fait plus de 2 006 km.

5 L'eau à la maison

Chaque jour nous bénéficions des bienfaits de l'eau du robinet. Cependant, dès lors que nous utilisons l'eau, nous lui ajoutons des éléments qui la souillent. Ces « eaux usées » ne peuvent retourner ainsi à la nature : leur dépollution dans une station d'épuration est indispensable pour préserver les cours d'eau et respecter notre cadre de vie.



LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les 791 km du réseau public d'assainissement permettent d'acheminer les eaux usées jusqu'aux stations de traitement des eaux.

7 Dégrillage

L'eau usée passe à travers des grilles pour retirer les plus gros déchets (papier, bois, plastiques, etc.) puis elle est débarrassée de ses sables et de ses graviers qui se déposent au fond d'un bassin. Ensuite on racle la surface de ce bassin pour retirer les huiles et les graisses.

8 Décantation

L'eau décante dans un bassin. Le dépôt des particules fines au fond de ce décanteur primaire donne des boues d'épuration.

9 Traitement biologique et clarification

Des « bactéries » dévorent la matière organique et la pollution présentes. On les oxygène grâce à de l'air pulsé, d'où le bouillonnement dans ces bassins. Privés ensuite d'air, ces micro-organismes tombent au fond des clarificateurs et donnent un second type de boues. L'eau assainie est alors rejetée dans le milieu naturel.

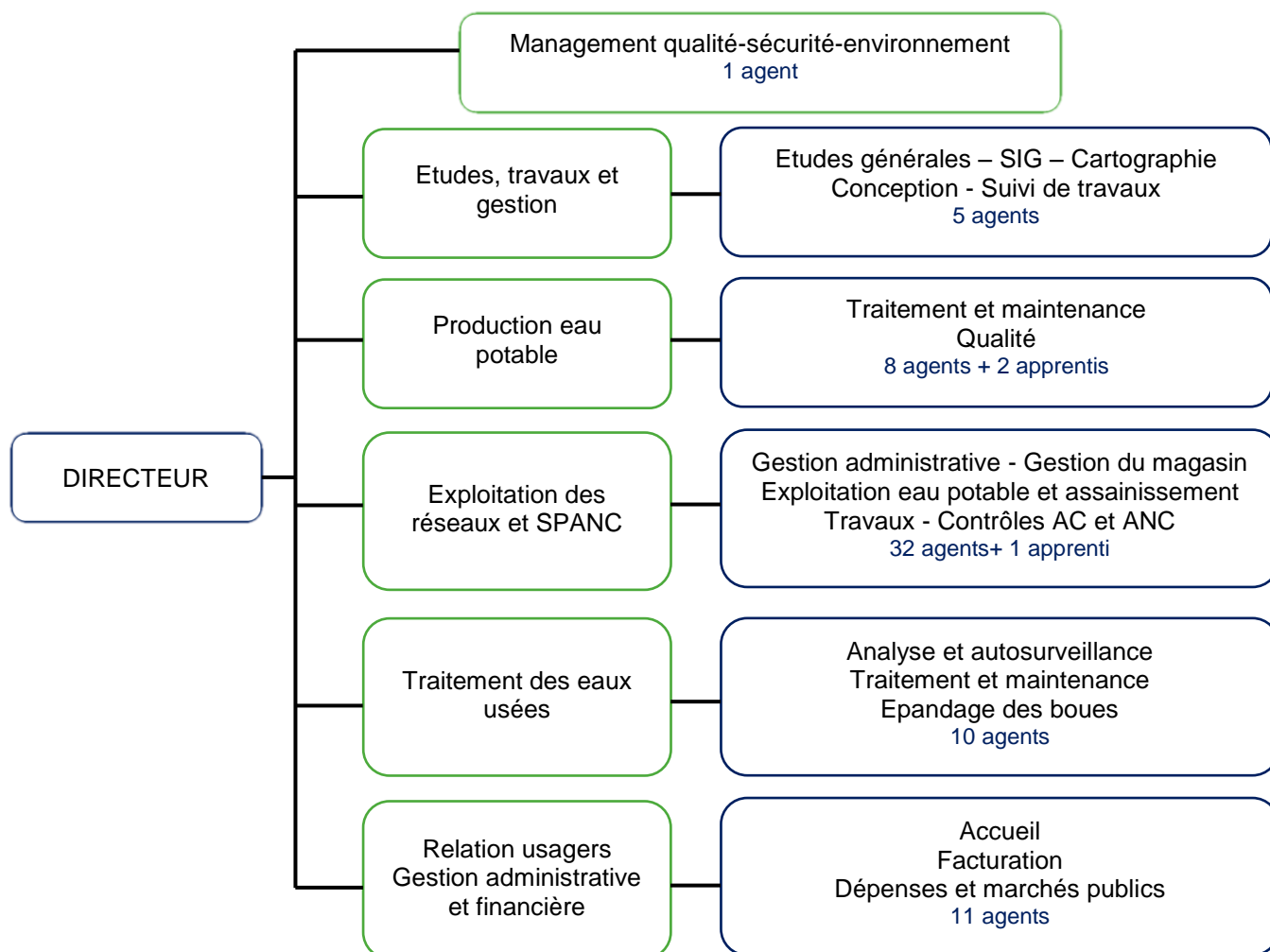
10 Transport et épandage des boues

Les boues sont ensuite séchées puis transportées chez des agriculteurs et épandues dans les exploitations pour servir d'engrais.

ORGANISATION

ORGANIGRAMME

Soixante et onze agents, dont trois apprentis, travaillent au sein des régies communautaires (hors gestion externalisée).



LOCALISATION DES SERVICES

Les effectifs des régies d'eau potable et d'assainissement sont répartis sur quatre sites :

- Usine de production d'eau potable de Pritz pour le service Production eau potable,
- Station d'épuration du Bas des Bois pour le service Traitement des eaux usées,
- Centre Technique Municipal des Touches pour le service Exploitation des réseaux et SPANC,
- Bâtiment de la Direction Générale Adjointe Services Urbains et Infrastructures pour la Direction, les services Management qualité-sécurité-environnement, Etudes, travaux et gestion et Relation usagers – Gestion administrative et financière.
















LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.



















Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant.

SYNTHESE DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES




EAU POTABLE

		Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	117 000	118 000	
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,78 à 3,02 € TTC/m ³	De 1,99 à 3,10 € TTC/m ³	+ 3,64% (Laval)
D151.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	3j	3j	/
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100%	99,79%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97,59%	97,02%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	96	119	
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	90%	87,5%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,56	1,45	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,50	1,38	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,81%	0,88%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	66	69	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	3 657,79 €	385,13 €	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,93	3,78	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	92%	91%	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,39	1,01	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,30%	1,55%	
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,63	1,18	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	106 631	107 733	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	41	39	
D203.0	Quantité de boues produites	1 954	1 853	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,03 à 2,83 € TTC/m ³	De 1,03 à 2,64 € TTC/m³	+ 1,92% (Laval)
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	90	109	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	
P252.2	Nombre de points noirs	18	17	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (/120 points)	120	120	
P206.3	Taux de boues évacués selon une filière conforme	100%	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	100%	100%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%	
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions de l'arrêté préfectoral	100%	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (%)	0,55%	0,58%	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	194,28 €	0 €	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,81	2,68	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,58%	0,99%	
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,36	0	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	10 329	10 267	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'ANC (/140 points)	110	110	
Indicateurs de performance				
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	82%	78%	

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

PRODUCTION, TRANSPORT ET STOCKAGE

PRODUCTION

Laval Agglomération dispose de deux types de ressources en eau : eau de surface et eaux souterraines.

Eau de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Changé (Mayenne) Max : 32 000 m ³ /j	Usine de Pritz	Capacité de pompage : 1 600 m ³ /h
Prise d'eau de La Boussardière (Mayenne) Max : 5 000 m ³ /j	Usine de la Boussardière	Capacité de pompage : 250 m ³ /h
Prise d'eau de l'Etang des Forges (Mayenne) Max : 2 400 m ³ /j	Usine de Port-Brillet	Capacité de pompage : 120 m ³ /h

Eaux souterraines

Sites de prélèvement	Caractéristiques
Ahuillé : forage de Bon Enfant	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Argentré : forage de Montroux	1 500 m ³ /j 104 m ³ /h
Châlons: forage de la Noé Germain	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Louverné : forage du Chênot	150 000 m ³ /an 20 m ³ /h
Saint-Berthevin : forage de La Poupardière	1 200 m ³ /j 50 m ³ /h
Le-Bourgneuf-La-Forêt : Marefelon	720 m ³ /j 30 m ³ /h
La Brûlatte : Les Thyonnières	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Saint-Cyr-Le-Gravelais : La Jordonnière	191 m ³ /j 20 m ³ /h
Saint-Cyr-Le-Gravelais : Les Fauvières	1 500 m ³ /j 63 m ³ /h
Saint-Pierre-La-Cour : Les Germendières	500 m ³ /j 31 m ³ /h

La potabilisation de l'eau

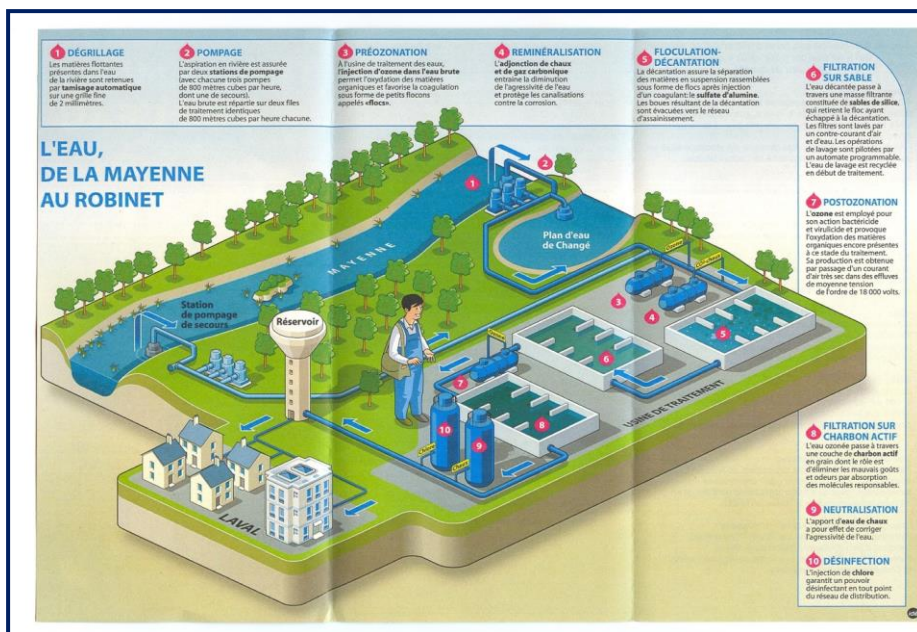
La qualité de l'eau brute prélevée dans la Mayenne est classée A3. Par conséquent, pour la rendre propre à la consommation, il faut réaliser un traitement physico-chimique poussé avec des opérations d'affinage et de désinfection. Ces traitements sont réalisés aux usines de production d'eau potable de Pritz, de La Boussardière, de l'Etang des Forges et des Fauvières. Les forages situés à Ahuillé, Argentré, Châlons-Du-Maine, La Brûlatte, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Louverné, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-Le-Gravelais et Saint-Pierre-La-Cour nécessitent des traitements "plus simples" et un traitement au chlore avant la mise en distribution.

Pertes au traitement : 7,65 %

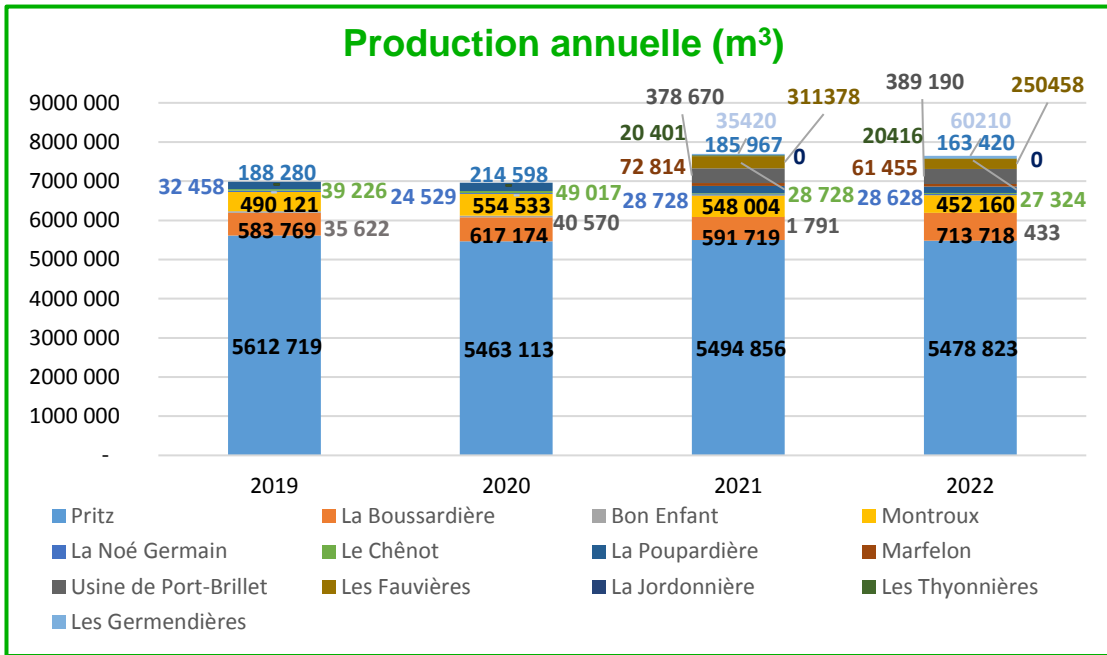
Le lavage des filtres et les extractions de boues expliquent les pertes de traitement.

Volume moyen produit : 20 949 m³/jour

Volume de pointe journalier : 19 833 m³/jour le 15 juin 2022 (Usine de Pritz)



Volumes produits



La production annuelle s'élève à 7,7 millions de m³.

Avec 5 478 823 m³ produits, l'usine de Pritz représente 72 % de l'alimentation en eau potable sur le territoire.

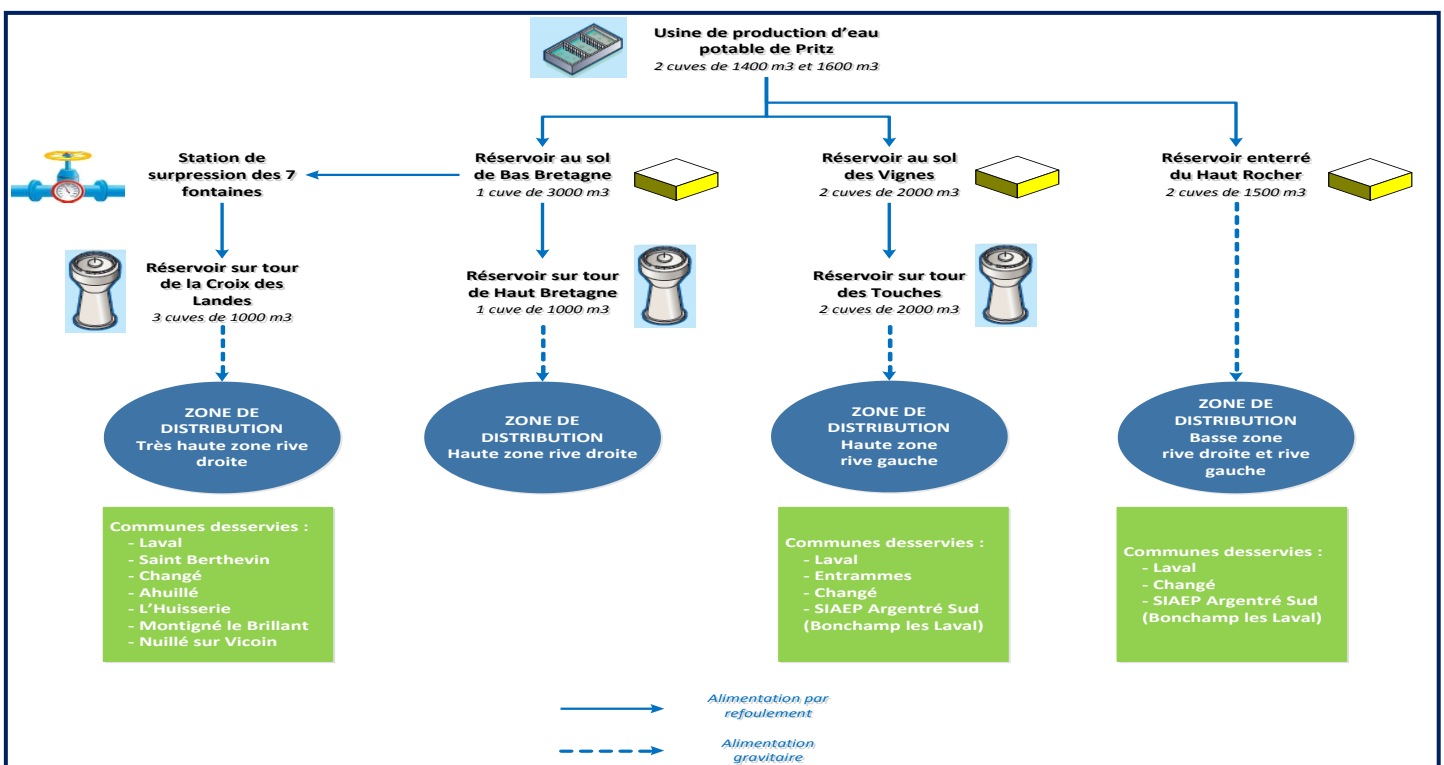
TRANSPORT ET STOCKAGE

Après sa sortie des usines de production, l'eau est transportée jusqu'aux réservoirs de stockage grâce à des pompes de refoulement.

Les réservoirs ont pour rôle de stocker temporairement l'eau potable qui va être consommée par les usagers.

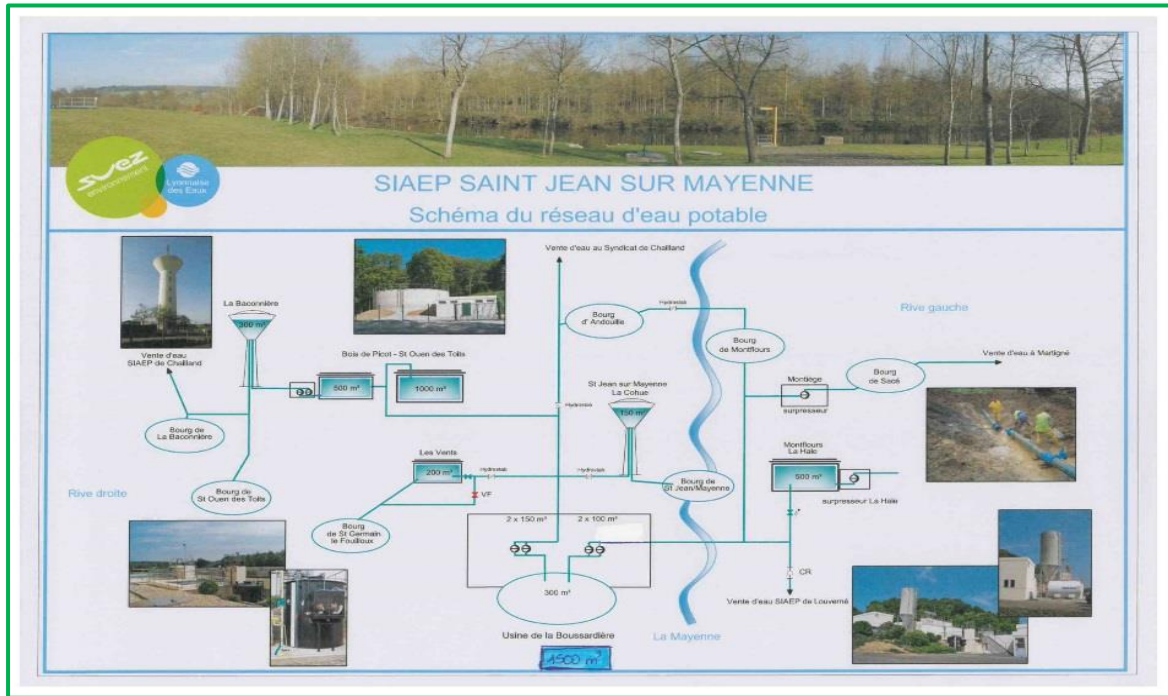
Les réservoirs doivent pouvoir mettre en pression gravitairement le réseau de distribution afin que l'eau soit conduite jusqu'aux consommateurs selon le principe des vases communicants. Un réservoir peut alimenter un autre réservoir, ainsi les réservoirs principaux de Laval alimentent des réservoirs situés dans les communes, notamment à Changé, Entrammes ou encore Saint-Berthevin.

Parfois, une station de surpression est nécessaire pour faciliter la distribution de l'eau dans les points du réseau les plus élevés ou les plus éloignés.

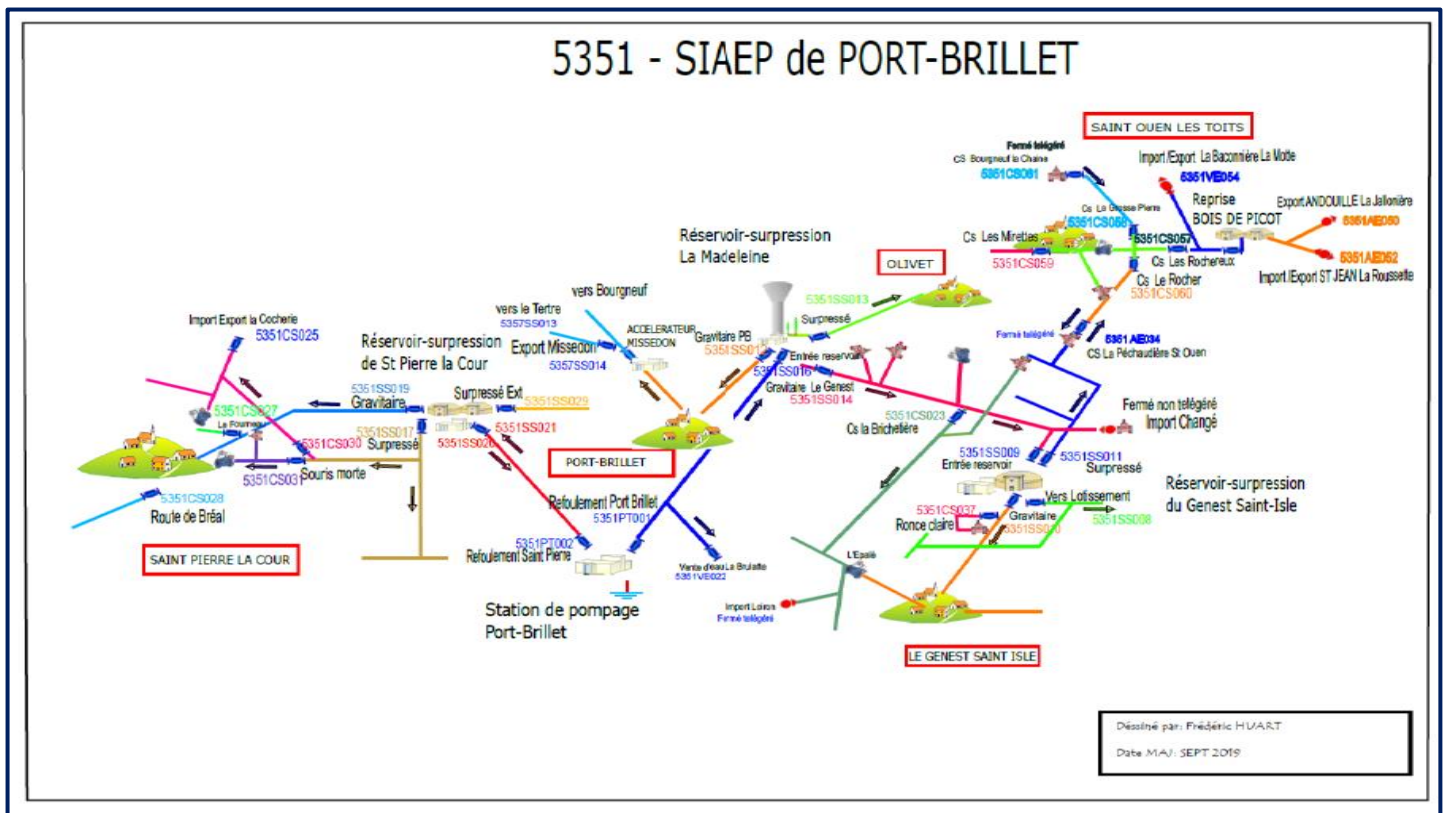


Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de Pritz

Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de La Boussardière

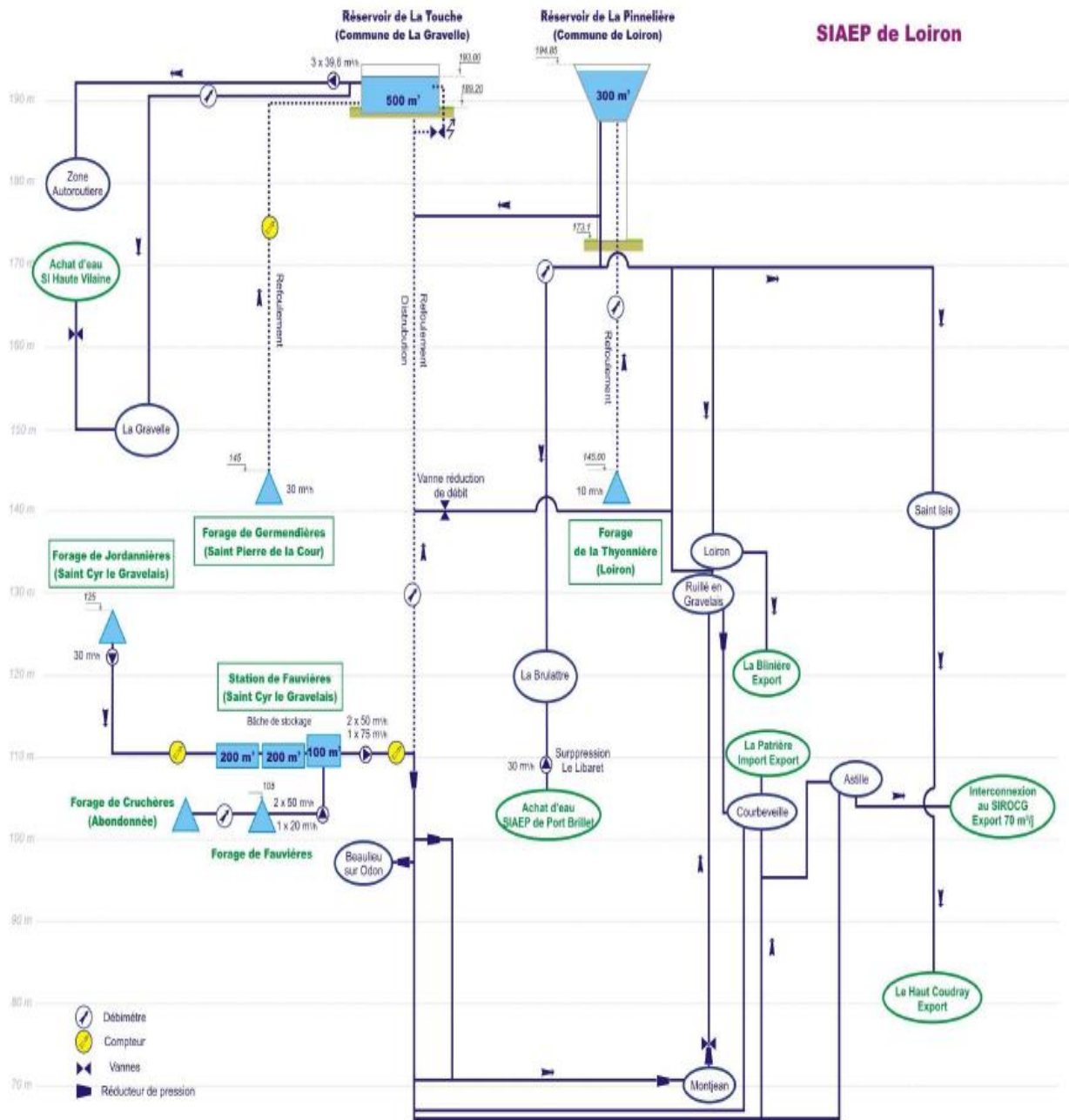


Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de L'Etang des Forges



Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage des Fauvières

Groupement de communes des SIAEP de JUVYROT, du BOUCONTEU-LA-FORÊT, PORT-BREILLET et LOIRON Phase 1 - Etat des lieux
Schéma Directeur d'alimentation en eau potable



DISTRIBUTION

L'usine des eaux de Laval fournit de l'eau aux habitants des communes **d'Ahuillé, Changé, Entrammes, L'Huisserie, Laval, Montigné-le-Brillant, Nuillé-Sur-Vicoïn, Saint-Berthevin, Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc, Soulgé-sur-Ouette, Châlons-Du-Maine, La-Chapelle-Anthenaise et Louverné**. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes de la Bazouge-Des-Alleux, La-Chapelle-Rainsouin et Bazougers.

L'usine de Laval alimente en secours la Communauté de Communes (CC) du Pays de Meslay-Grez et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

L'usine des eaux de La Bousardière, située à Saint-Jean-Sur-Mayenne, fournit de l'eau aux habitants **de Montflours, Saint-Germain-Le-Fouilloux, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Louverné et Saint-Ouen-Des-Toits**. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Andouillé, La Baconnière et Sacé. Elle secourt Martigné-Sur-Mayenne, la CC de l'Ernée (Chailland) et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

L'usine des eaux de L'Etang des Forges, située à Port-Brillet, fournit de l'eau aux habitants de **Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Olivet, Port-Brillet et Saint-Pierre-La-Cour**.

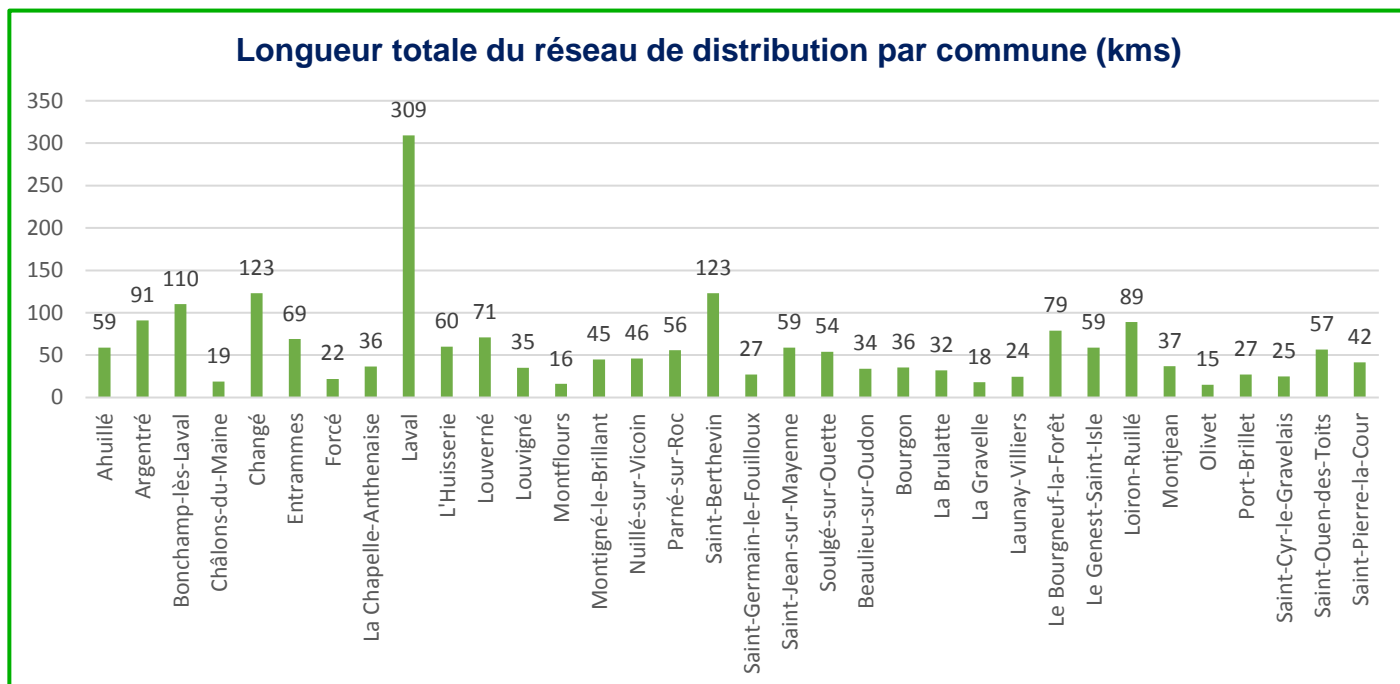
La commune de **Bourgon** est alimentée par des captages situés sur la commune de Juvigné (CC de l'Ernée).

Elle alimente en secours les communes gérées en DSP SUEZ sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

Le captage des Fauvières, situé à Saint-Cyr-Le-Gravelais, fournit de l'eau aux habitants de **Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlatte, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean et Saint-Cyr-Le-Gravelais**. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Astillé et Courbeville. Un secours est mis en place depuis la CC du Pays de Craon.

Les dix captages permettent de diversifier les ressources du territoire et d'alimenter en partie les communes sur lesquelles ils sont situés.

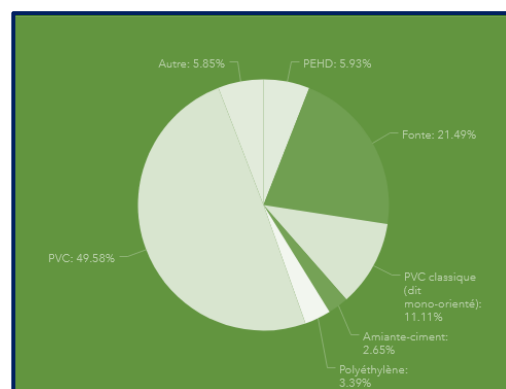
LINEAIRE ET COMPOSITION



Laval Agglomération possède un linéaire de réseau de 2 006 kms.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau potable, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de **119** sur 120 à l'échelle de Laval Agglomération. (cf annexe 2)

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (66%). Le linéaire d'amiante ciment représente près de 3% du linéaire total. Pour certaines communes (Forcé, Entrammes,...), ce matériau représente plus de 20% du linéaire de réseau.



PERFORMANCE

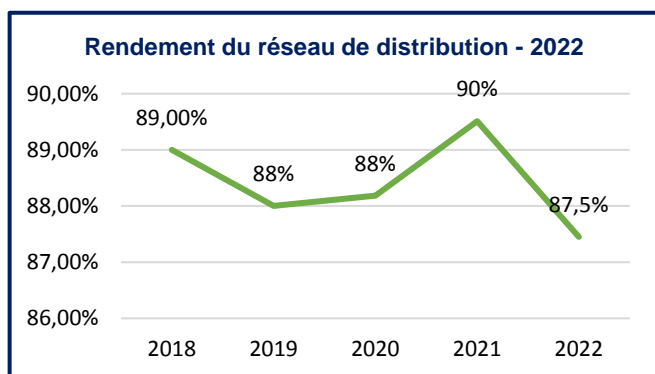
Des indicateurs permettent de mesurer la performance d'un réseau.

Le rendement du réseau

Il indique le rapport entre les volumes facturés (abonnés et vente en gros) et le volume produit augmenté des volumes achetés en gros. Il s'exprime en %.

Il atteint 87,5 % en 2022.

En application de la loi Grenelle 2, le décret du 27 janvier 2012 impose aux collectivités qui ont en charge la gestion des réseaux de distribution d'eau potable d'atteindre un rendement minimal de 85 %.



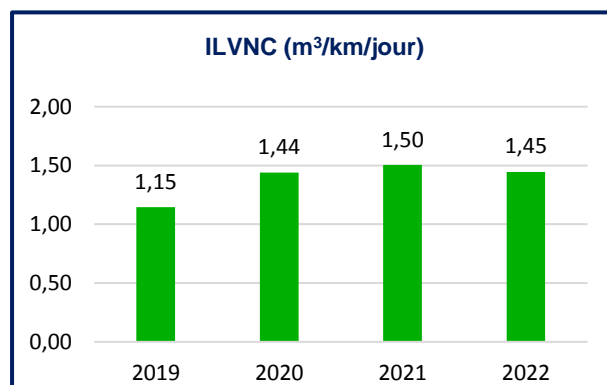
L'indice linéaire de pertes

Il comptabilise le volume d'eau perdu par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j. En tant qu'indicateur de performance, il est plus fiable que le rendement, dont la valeur peut s'améliorer artificiellement avec l'augmentation des volumes produits et distribués.

Il a été de 1,38 m³/km/jour en 2022.

L'indice linéaire des volumes non comptés

Il prend en compte l'ensemble des volumes non comptés, incluant les pertes mais également les volumes d'eau utilisés pour le service ou ceux consommés par des consommateurs non équipés de comptage. Il fait intervenir le linéaire du réseau. Il s'élève à 1,45 m³/km/jour en 2022.



Un réseau de distribution perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers. Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- mauvais raccordements de canalisations lors de la pose,
- défectuosité de pièces et raccords,
- désemboitements consécutifs à des mouvements du sol,
- corrosion des canalisations métalliques,
- perforation accidentelle par un tiers lors de travaux.

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier par la recherche de fuites et le renouvellement des équipements et du réseau.

EXPLOITATION

LA RECHERCHE DE FUITE

Pour gérer au mieux les réseaux, le personnel d'exploitation suit en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion au central de supervision de l'usine des eaux de Pritz.

Des prélocalisateurs sont aussi utilisés pour repérer les bruits d'éventuels débits de fuite propagés par les canalisations. Après avoir détecté la présence d'une fuite sur un tronçon de canalisation, il faut encore la localiser. C'est le rôle du corrélateur acoustique. Placé entre deux bouches à clef, cet appareil repère par corrélation sonore et mathématique (effet Doppler) la position de la fuite, avec une précision de 50 cm sur une conduite de 150 m de long.

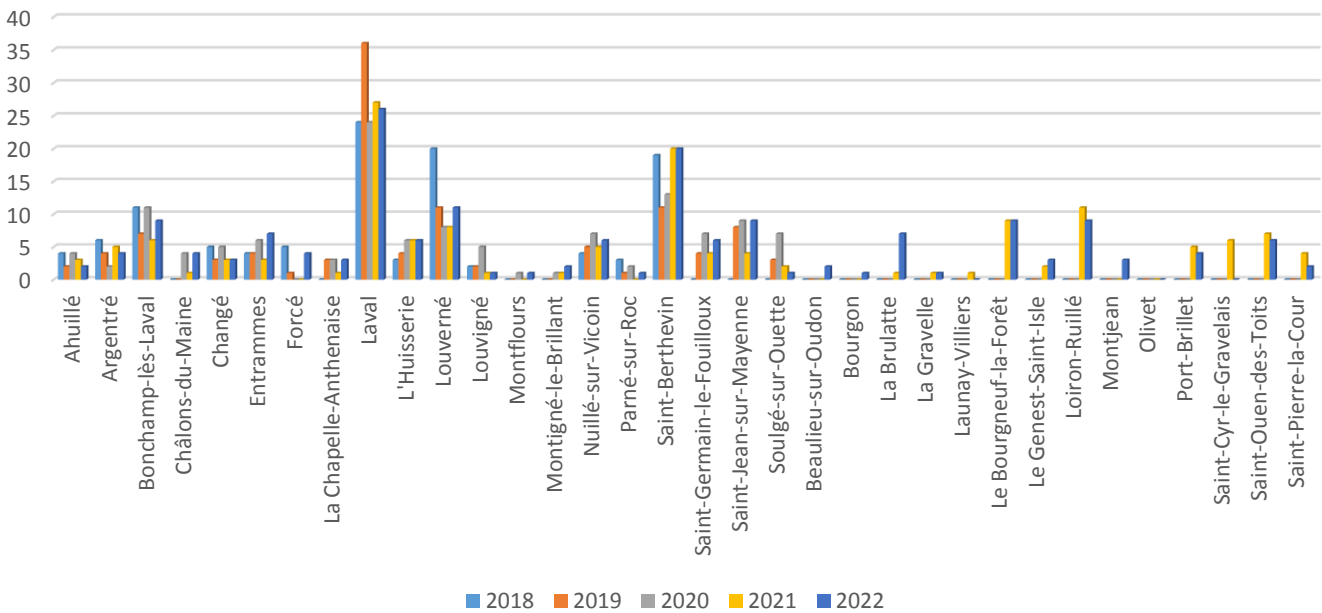
En 2022, les **équipes de la régie** sont intervenues **35 fois** sur le réseau de distribution d'eau potable suite à des ruptures d'une canalisation ou d'un branchement. 11 fuites ont été découvertes grâce au corrélateur acoustique contre 12 en 2021.



La société Suez Eau France est intervenue **20 fois** à Saint-Berthevin et **22 fois** sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

La société SAUR est intervenue **34 fois** sur le territoire de Louverné, **20 fois** sur le territoire de l'ex-SIAEP d'Argentré-Sud **17 fois** sur le territoire de la prestation Sud et **23 fois** sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

Nombre de fuites réparées sur accessoires, réseau et branchement



LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

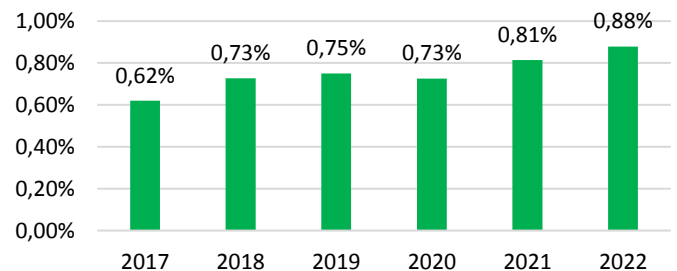
En 2022, **18 800 ml** de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

En 2022, **0,88 %** du réseau a été renouvelé sur la période.

Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 2025. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.

La programmation des renouvellements est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté, leur vulnérabilité et la récurrence des réparations de fuites, puis planifiée en fonction des travaux de voirie.

Taux de renouvellement AEP sur la période



LE PARC DE COMPTEURS

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2022, le parc de compteurs de Laval Agglomération compte **46 095** unités.

3 096 ont été renouvelés en 2022, soit **6,72 %** de la totalité du parc.

L'âge moyen du parc de compteur est de 7,8 ans.



Votre compteur d'eau doit être accessible à tout moment. Pensez à l'élagage de vos haies, à ne rien laisser sur les couvercles des citerneaux et à ne pas encombrer le chemin d'accès au compteur. Cela vous permettra également de vérifier régulièrement votre consommation et vous assurer ainsi qu'aucune fuite ne vient majorer vos dépenses d'eau.

Lors d'une période de froid intense, pensez à protéger votre compteur contre le gel avec un matériau comme du polystyrène expansé (ne pas utiliser de chiffons, de la laine de verre ou de la paille pour protéger votre compteur car ils retiennent l'humidité). Si vous ne prenez pas les précautions indispensables, il peut geler et les frais de remise en état seront à votre charge.

DEFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires.

BORNES DE PUISAGE

Laval Agglomération dispose d'un parc de 6 bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Elles fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à disposition des entreprises et collectivités.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Cet indicateur sert à mesurer la continuité de service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 habitants. Le nombre d'interventions non programmées a été de 177 en 2022, ce qui établit la valeur de l'indicateur à 3,77.

QUALITE DE L'EAU

Les résultats des contrôles sanitaires officiels (<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>) témoignent d'une bonne qualité microbiologique et physico chimique, répondant aux exigences de qualité fixées par la réglementation. En 2022, les taux de conformités moyens sont de **100 %** pour les paramètres microbiologiques et de **97.02 %** pour les paramètres physico chimiques.

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau produite et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par la régie communautaire, qui dispose de 36 analyseurs en continu sur son territoire et d'un laboratoire sur Laval, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Si vous constatez une anomalie ou si vous avez un doute sur la qualité de l'eau du robinet, n'hésitez pas à contacter le service des eaux.



Qualité de l'eau traitée en 2022– données issues de l'autocontrôle

Paramètres	Unités	Référence de qualité (1)	Limite de qualité (2)	EAU TRAITÉE				
				nombre mesures	minimum	maximum	Nombre de valeurs supérieur à la référence	Nombre de valeurs supérieur à la limite
Température	°C	23		24	5,0	25,0	0/24	
Turbidité	NTU	0,5 - 2 (3)	1	24	<0,3	0,5	1/24	0/24
Couleur	mg/l Pt Co	<2		24	<2,0	<2,0	0/24	
pH	un.pH	6,5 - 9		24	7,4	8,4	0/24	
Conductivité	µS/cm	180 - 1000		24	294,0	407,0	0/24	
TH total	°F			24	8,7	14,0		
TAC	°F			24	6,4	9,9		
Titre alcalimétrique	°F			24	<0,5	<0,5		
Hydrogencarbonates	mg/l			4	87,0	98,0		
Indice de Larson				24	0,57	1,67		
COT	mg/l	2		24	1,1	1,8	0/24	
Fer	µg/l	200		4	2,0	3,0	0/4	
Manganèse	µg/l	50		4	2,0	4,0	0/4	
Calcium	mg/l			4	30,8	40,3		
Magnésium	mg/l			4	6,3	7,0		
Potassium	mg/l			4	3,5	7,3		
Sodium	mg/l	200		4	13,8	29,8	0/4	
Sulfates	mg/l	250		24	10,7	57,5	0/24	
Chlorures	mg/l	250		24	22,0	52,8	0/24	
Nitrates	mg/l		50	24	8,5	38,0		0/24
Nitrites	mg/l		1	24	<0,01	<0,01		0/24
Ammonium	mg/l	0,1		24	<0,03	0,030	0/24	
Aluminium	µg/l	200		24	5,0	20,0	0/24	
Acrylamide	µg/l		0,10	4	<0,05	<0,05		0/4
Fluorures	mg/l		2	4	<0,05	<0		0/4
Cyanures	µg/l		50	4	<5,0	<5,0		0/4
Mercure	µg/l		1	4	<0,02	<0,02		0/4
Sélénium	µg/l		10	4	<0,2	<0,2		0/4
Bore	µg/l		1	4	0,009	0,018		0/4
Arsenic	µg/l		10	4	<0,20	0,3		0/4
Baryum	mg/l		1	4	0,017	0,022		0/4
chlore libre	mg/l			24	0,30	0,81		
chlore total	mg/l			23	0,46	0,94		
Germes totaux à 22°C	/ml			24	<1	6		
Germes totaux à 36°C	/ml			24	<1	2		
Coliformes totaux	/100 ml	0		24	0	0	0/24	
E.Coli	/100 ml		0	24	0	0		0/24
Entérocoques	/100 ml		0	24	0	0		0/24
Spores bactéries sulfite-réductrices	/100 ml	0		24	0	0	0/24	
Trichlorométhane (CHCl ₃)	µg/l			4	<0,2	0,7		
Dichloromonobromométhane (CHCl ₂ Br)	µg/l			4	0,7	2,4		
Monochlorodibromométhane (CHClBr ₂)	µg/l			4	2,7	7,7		
Tribromométhane (CHBr ₃)	µg/l			4	1,8	10,0		
Total THM	µg/l		100	4	5,2	20,0		0/4
Chlorites	µg/l	0,2		0			0/0	
Bromates	µg/l		10	4	3,0	5,0		0/4
Benzène	µg/l		1	4	<0,02	<0,02		0/4
Chlorure de vinyle	µg/l		0,5	4	<0,1	<0,1		0/4
1,2 dichloroéthane	µg/l		3	4	<0,02	<0,02		0/4
1,1,2 Trichloroéthylène	µg/l			4	<0,1	<0,1		
1,1,2,2 Tétrachloroéthylène	µg/l			4	<0,1	<0,1		
somme trichloréthylène-tétrachloréthylène	µg/l		10	0				0/0
mycrocystine LR Dissoute	µg/l			5	<0,1	<0,1		
mycrocystine RR Dissoute	µg/l			5	<0,1	<0,1		
mycrocystine YR Dissoute	µg/l			5	<0,1	<0,1		
Total mycrocystines	µg/l		1	0				0/0
Indicateur alpha	Bq/l			4	<0,02	0,03		
Indicateur beta	Bq/l			3	0,1	0,3		
Tritium	Bq/l	100		4	<6,80	<6,80	0/4	
DTI	mSv/an	0,1		0			0/0	

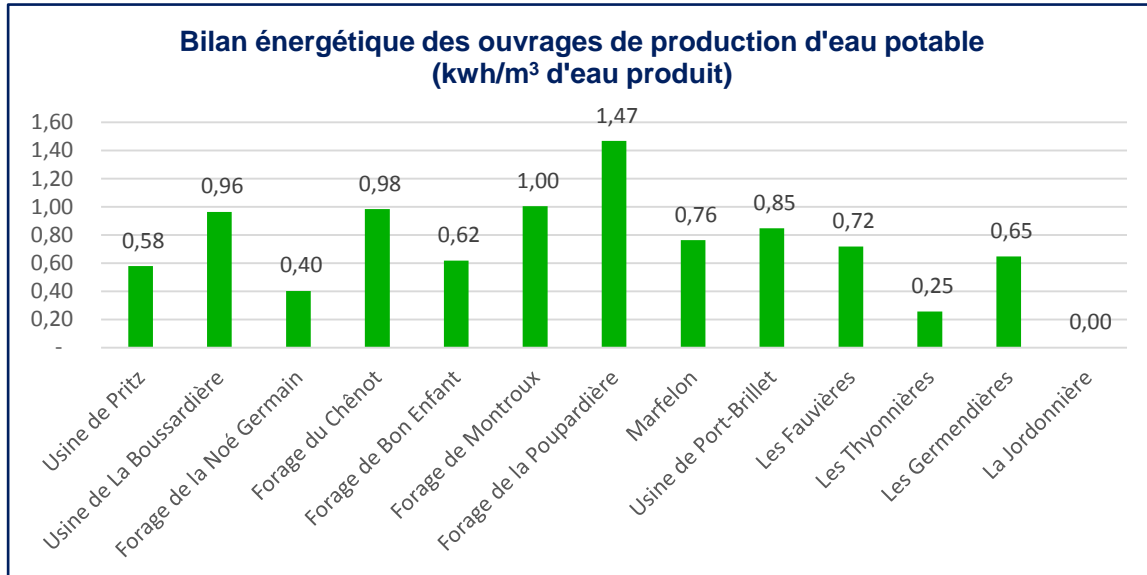
(1) Annexe I.2 de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux articles R1321-1 et suivants du Code la Santé Publique
(2) Annexe I.1 de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux articles R1321-1 et suivants du Code la Santé Publique

491 paramètres dont
435 molécules de
pesticides sont contrôlés
(usine des eaux de Pritz)

BILAN ENERGETIQUE

En 2022, le bilan énergétique des ouvrages de production d'eau potable présente une consommation de 5,2 MkW.

L'efficacité énergétique est de 0,68 kwh/m³ à l'échelle du territoire, en baisse par rapport à 2021 (0,70 kwh/m³).



ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

PRODUCTION EAU POTABLE

-Réhabilitation de l'usine des Fauvières à Saint-Cyr-Le-Gravelais (budget :1 600 000 € HT)

- Équipement du forage de Cruchères
- Neutralisation par filtres du calcaire terrestre sur les trois forages
- Stripping du CO2 agressif sur les trois forages
- Déferrisation/démanganésiation sur le forage de la Jordonnière
- Désinfection et pompages vers réservoirs pour les trois forages



Vue d'ensemble après travaux



Nouvelles pompes



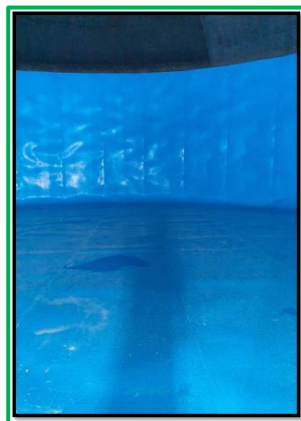
Filtres
déferrisation/démanganésiation

-Réhabilitation du réservoir de Bas Bretagne (budget : 410 000 € HT)

- Étanchéité de la sous face de la coupole au mortier hydraulique
- Étanchéité du radier et des parois par pose de plaques PE soudées
- Remplacement de l'ensemble des manchettes de traversées de parois
- Mise en place d'une double trappe accès
- Travaux de sécurisation extérieure et intérieur : crinoline, gardes-corps



Avant travaux



Après travaux



Après travaux

DISTRIBUTION EAU POTABLE

Renouvellement de réseau : 18 800 ml au total (*liste non exhaustive ci-dessous*)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Argentré (1 500)	Bel Air	750
Bonchamp (1 710)	La Petite Auvais	1 260
Forcé (140)	Chemin des Trois Marches	140
Laval (1 835)	Rue de Nantes T1	800
	Jeanne Jugan	240
Le-Bourgneuf-La-Forêt (150)	Rue du Trianon 1	150
Le-Genest-Saint-Isle (170)	Rue de la Rentière	170
Loiron-Ruillé (4 140)	Tilleul-Pinelière	2 700
	Bel-Air	1 310
Louverné (100)	Rue Alexandre Dumas	100
Louvigné (1 210)	Arcis/Taurie	800
Parné-Sur-Roc (1 750)	Le Bignon	1 200
Port-Brillet (505)	Rue des Tricoteurs	180
Saint-Germain-Le-Fouilloux (270)	Rue du Mesnil	270
Saint-Jean-Sur-Mayenne (2 400)	Antenne de la Haye	2 400
Saint-Pierre-La-Cour (520)	Bretagne – Fau du Teil	300
Soulgé-Sur-Ouette (2 400)	Chemin de la Vilatte et Pré du Moulin	2 400



Tilleul – Pinelière à Loiron-Ruillé



Chemin de la Vilatte et Pré du Moulin
Soulgé-Sur-Ouette



Rue du Mesnil
Saint-Germain-Le-Fouilloux

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

COLLECTE

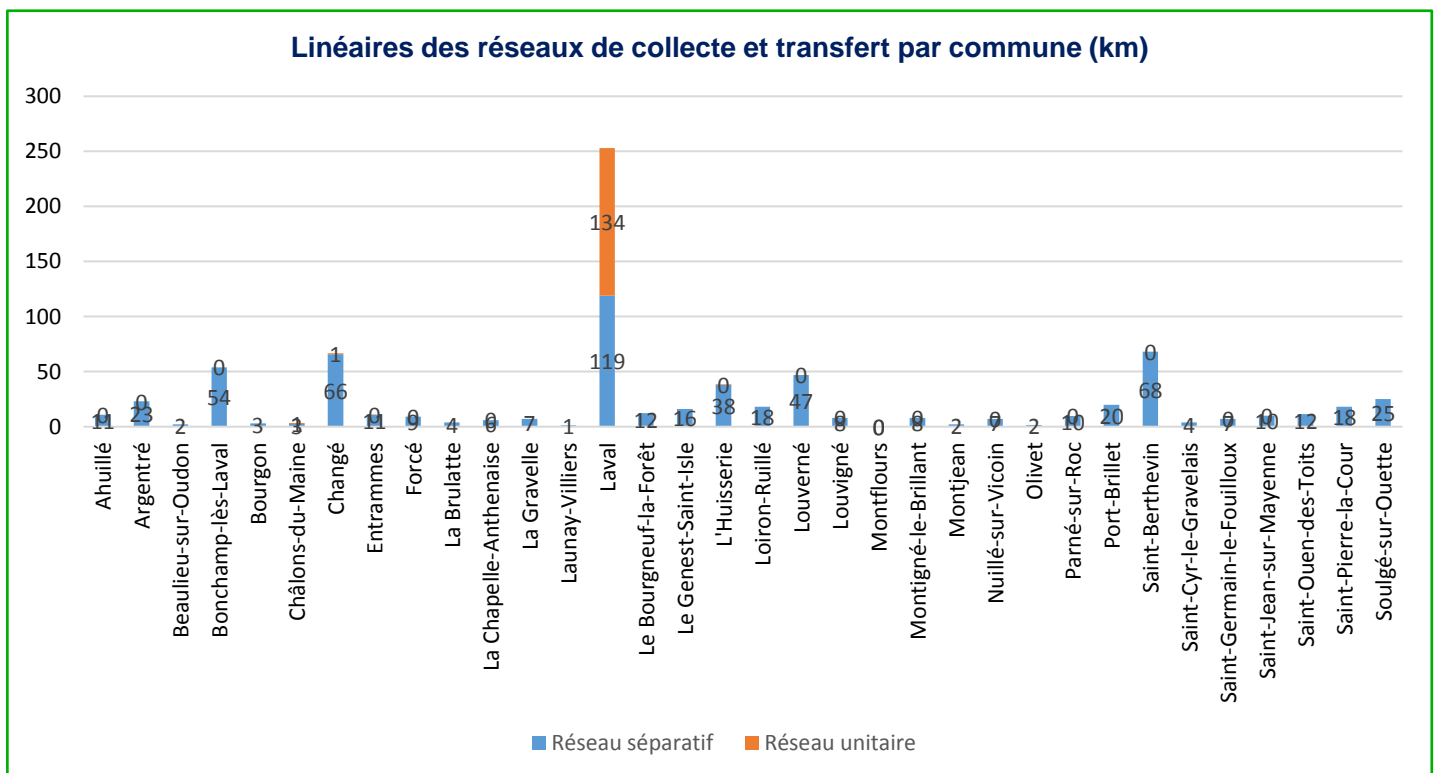
La collecte des eaux usées permet de garantir la salubrité de la voie publique autant que l'hygiène au sein des habitations. De plus, la collecte des effluents s'effectue en vue de leur traitement avant rejet au milieu naturel, afin de préserver ce dernier dont les capacités d'autoépuration ne peuvent pas absorber un flux de pollution aussi concentré, en particulier en période de basses eaux.



La collecte des eaux pluviales a accompagné l'urbanisation depuis de nombreuses décennies, tant pour permettre la libre circulation des biens et des personnes lors des événements pluvieux ordinaires que pour assurer leur protection dans les zones à risque d'inondation. Depuis moins longtemps, la pollution (essentiellement minérale et chimique) véhiculée par les eaux de pluie après avoir ruisselé sur la voirie est prise en compte, car son potentiel de nuisance environnementale est comparable à celui des eaux usées. Le système d'assainissement des eaux pluviales présente donc de plus en plus de similitudes avec celui des eaux usées : réduction des rejets au milieu naturel sans traitement, régulation du débit de pointe pour ne pas surdimensionner les ouvrages, traitement gradué avant rejet selon le milieu récepteur.

Linéaire et composition du réseau

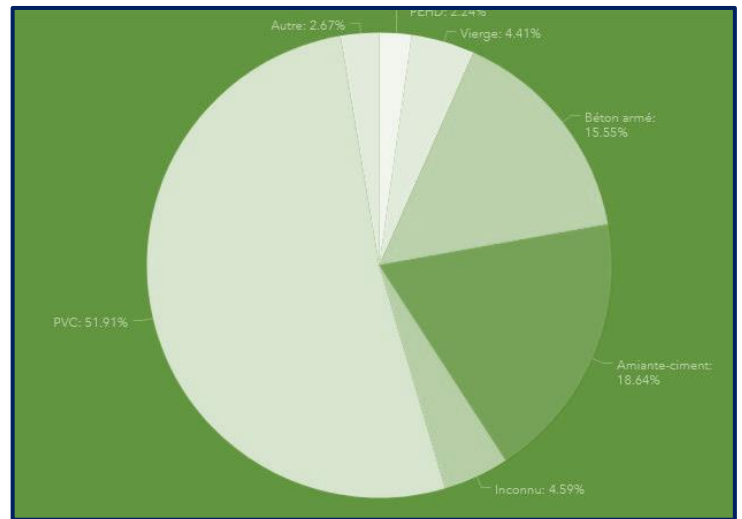
La particularité du système de Laval qui collecte sept communes est la part importante de réseaux unitaires (137 km) sur les 791 km de réseau d'assainissement.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de **109** sur 120 à l'échelle de l'ensemble du territoire. (cf annexe 2)

Après avoir lancé un levé topographique à grande échelle de l'ensemble du réseau, Laval Agglomération poursuit l'opération de renseignement des données manquantes au sein de son système d'information géographique (SIG).

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (52%). Le linéaire en amiante-ciment (19%) reste encore important. Une forte disparité de la répartition des matériaux existe sur le territoire. L'amiante peut représenter plus de 35% du linéaire total sur certaines communes (Soulgé sur Ovette, Saint Cyr le Gravelais, Saint Berthevin, Saint Jean sur Mayenne...).



Les équipements du réseau

Le réseau de collecte est équipé des ouvrages suivants :

- **6 chambres à sables** qui permettent aux véhicules hydrocureurs d'aspirer les déchets.
- **1 bassin de pollution** dans le quartier du Bourny pour limiter les déversements d'eaux usées dans la Mayenne
- **31 déversoirs d'orage** qui permettent de protéger le réseau unitaire en cas de fortes pluies
- **111 stations de relèvement** qui permettent aux eaux usées de franchir les obstacles topographiques



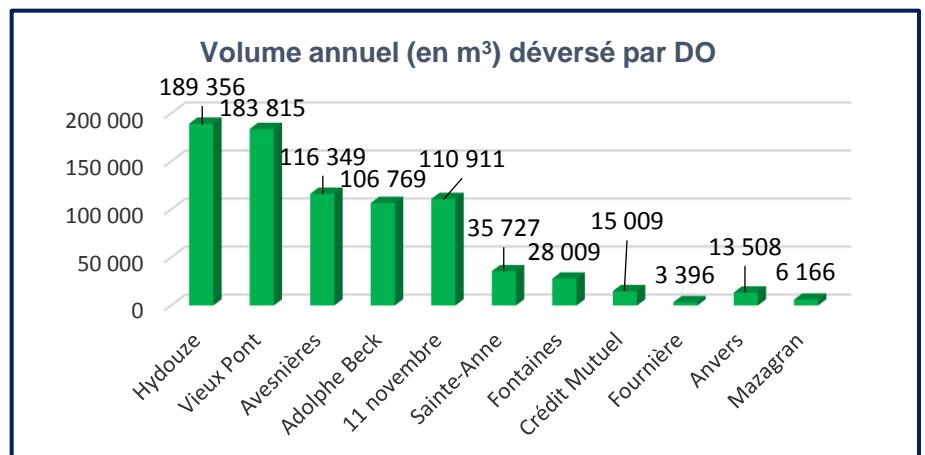
Le bassin de pollution du Bourny

En 2012, la Ville de Laval a mis en place un **dispositif d'auto surveillance des principaux points de rejets** d'eaux usées vers la Mayenne. Ces points sont situés au niveau de la place du 11 novembre, de la place d'Avesnières et de la rue Mazagran. Avec ce dispositif, il est possible de connaître avec précision la quantité d'eaux usées et la charge déversées dans la Mayenne.

De plus, de nouvelles obligations réglementaires sont imposées depuis la parution de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. L'équipement des **déversoirs d'orage** du réseau d'assainissement sur les tronçons collectant une charge supérieure à 600 kg de DBO5/j et déversant plus de 10 jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs.

En 2022, onze **déversoirs d'orage** ont fait l'objet d'un suivi météorologique. Il s'agit des déversoirs suivants, tous situés sur le réseau d'assainissement de la commune de Laval :

- DO 4 – 11 Novembre ; DO 5 – Vieux Pont ; DO 6 – Hydouze ; DO 7 – Avesnières - DO 7b – Crédit Mutuel ; DO 8 – Fontaine ; DO 9 – Adolphe Beck ; DO 10 – Fournière ; DO 13 – Anvers ; DO 14 – Saint Anne ; DO 15 - Mazagran



EXPLOITATION

L'entretien du réseau

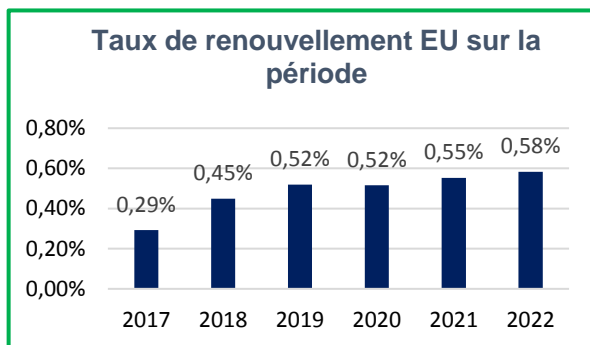
Le curage consiste à nettoyer un réseau de collecte ou un ouvrage d'assainissement par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique.

Cette étape permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou sont aspirés par un camion hydrocureur.



	Chiffres 2019	Chiffres 2020	Chiffres 2021	Chiffres 2022
Curage préventif du réseau (km)	47	55	70	34
Branchements neufs réalisés	77	207	142	354
Remplacements de tampons de voirie	90	44	33	2
Nettoyage des chambres à sables	4	6	7	6

Le renouvellement du réseau



En 2022, **3 500 ml** de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.

Le taux de renouvellement du réseau pour l'année 2022 sur le nouvel EPCI s'élève à **0,58 %**.

Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 10 ans. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.

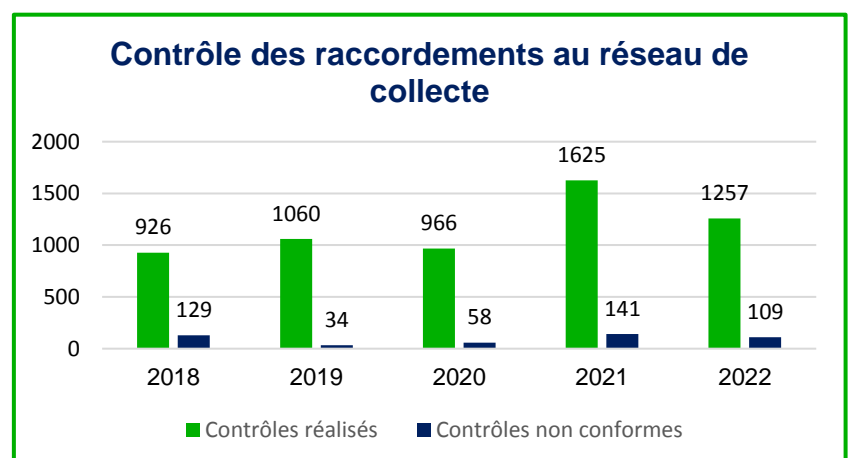
La programmation des renouvellements de canalisations est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté et leur vulnérabilité, puis

planifiée en fonction des travaux de voirie.

Le contrôle des rejets d'eaux usées

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire et la vente de propriétés, la régie communautaire exerce des activités de **contrôle de raccordement** des habitations au réseau public de collecte des eaux usées.

Pour l'année 2022, **1 257 contrôles** ont été réalisés et **109 contrôles** ont révélé une ou plusieurs non conformités.

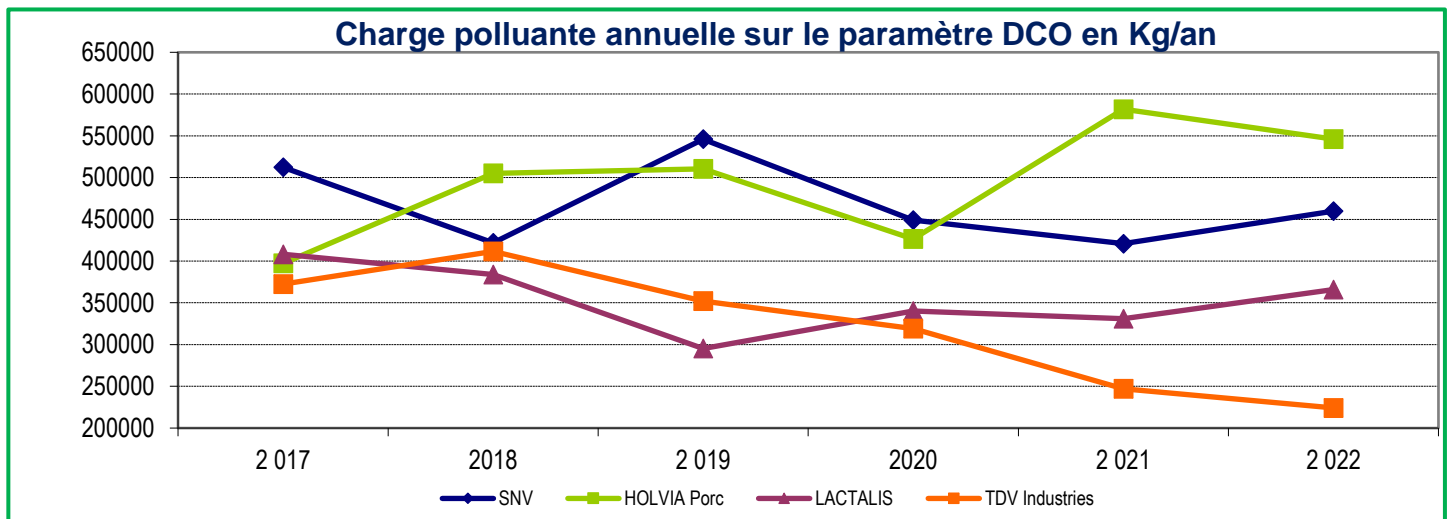


Les usagers non domestiques sont constitués de l'ensemble des abonnés qui ne sont pas des habitants. En général, il s'agit d'industries, d'artisans-commerçants ou d'établissements de santé. Ils ne sont pas abonnés de droit au service. Leur raccordement n'est possible qu'après autorisation du Président par arrêté. Cette autorisation précise de manière individuelle, les conditions dans lesquelles leur rejet est accepté. Pour les abonnés rejetant un volume important ou pour ceux présentant un risque particulier (ex : établissements faisant l'objet d'un arrêté ICPE), l'autorisation est complétée par une convention précisant l'autosurveillance à mettre en place. En 2022, il existe 38 autorisations spéciales de déversement.

Les rejets des principaux usagers industriels

Sur le territoire de Laval Agglomération, les **principaux rejets d'eaux usées dites industrielles** proviennent des quatre sociétés suivantes : SNV (ex Doux), Holvia Porc, Lactalis, TDV industries. En 2020, la part de pollution rejetée par ces quatre sociétés représente **31,2 %** de la totalité de la charge polluante de DCO qui a été traitée à la station d'épuration.

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Charge polluante annuelle traitée à la STEP (sur le paramètre DCO et en Kg/an)	Pourcentage par rapport à la charge polluante annuelle totale traitée à la STEP (sur le paramètre DCO)
SNV	Agroalimentaire	459 664	9 %
HOLVIA Porc	Agroalimentaire	545 882	10,7 %
LACTALIS	Agroalimentaire	365 872	7,1 %
TDV Industries	Textile	224 136	4,4 %
Pourcentage total			31,2 %



Les indicateurs de performance

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

Il n'y a pas eu de demande d'indemnisation des tiers pour des débordements d'effluents.

Nombre de "points noirs"

Le "point noir" se définit pour tout secteur de réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

Il en existe 17 sur le territoire.

TRAITEMENT

Stations d'épuration et postes de relevage

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	VOLUME TRAITE (m ³)	VOLUME TRAITE (m ³ /j)	NOMBRE POSTES	EXPLOITATION
Ahuillé	1 400	Boues activées	67 359	185	1	PS SAUR
Argentré	4 000	Boues activées	127 543	349	4	PS SAUR
Beaulieu-Sur-Oudon	270	Lagune	38,7 m ³ /j le 27/06/2022		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Bonchamp-lès-Laval	raccordée sur STEP de Laval				6	PS SAUR
Bourgon	250	Lagune	21,5 m ³ /j le 22/02/2021		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Châlons-du-Maine	450	Lagune	Pas de valeur connue en 2022		1	PS SAUR
Changé	raccordée sur STEP de Laval				12	REGIE
	150	Lagune Les Landes	Pas de valeur connue en 2022		0	REGIE
	66	Lagune Les Chênes Secs	Pas de valeur connue en 2022		0	REGIE
Entrammes	2 200	Boues activées	73 438	201	0	PS SAUR
Forcé	1 500	Boues activées	35 572	97	3	PS SAUR
La Chapelle-Anthenaise	raccordée sur STEP de Laval				2	PS SAUR
Laval	190 333	Boues activées	8 088 826	22 161	29	REGIE
L'Huisserie	raccordée sur STEP de Laval				2	REGIE
La Brûlatte	500	Lagune	24.4 m ³ /j le 10/10/2022		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
La Gravelle	300	Lagune	53.6 m ³ /j le 02/02/2022		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
	250	Filtres plantés de roseaux ZA Ecoparc	Pas de valeur connue en 2022		1	
Launay-Villiers	250	Lagune	12.2 m ³ /j le 17/10/2022		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Bourgneuf-La-Forêt	1 400	Boues activées	69 216	190	0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Genest-Saint-Isle	2500	Boues activées	82 548	226	3	DSP / PS SAUR
	100	Lagune Le Hameau de Saint Isle	Pas de valeur connue en 2022		0	
	100	Lagune Le Haut Bourg	Pas de valeur connue en 2022		0	
	90	Filtres plantés de roseaux Hameau Lépalé	Pas de valeur connue en 2022		0	
Loiron-Ruillé	1800	Boues activées	97 124	266	1	PS SUEZ
	480	Lagune	Pas de valeur connue en 2022		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Louvigné	raccordée sur STEP de Laval				9	PS SAUR
	50	Filtre à sable La Ricoulière	208	0,57	0	PS SAUR
	200	Lagune Niaffles	Pas de valeur connue en 2022		0	PS SAUR
Louvigné	950	Boues activées	53 876	148	1	PS SAUR
Montflours	135	Lagune	Pas de valeur connue en 2022		0	PS SAUR
Montigné-le-Brillant	1400	Boues activées	38 898	107	1	PS SAUR
Montjean	1000	Boues activées	58 546	160	1	PS SUEZ
Nuillé-sur-Vicoin	1083	Boues activées	38 806	106	2	PS SAUR
Olivet	267	Lagune	18,3 m ³ /j le 04/07/2022		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Parné-sur-Roc	1300	Boues activées	43 722	120	3	PS SAUR
Port-Brillet	3000	Boues activées	111 654	306	2	PS SAUR
Saint-Berthevin	raccordée sur STEP de Laval				15	PS SUEZ
Saint-Cyr-Le-Gravelais	SYMEVAL					
Saint-Germain-le-Fouilloux	700	Filtre planté de roseaux	33 260	91	1	PS SAUR
Saint-Jean-sur-Mayenne	1170	Boues activées	39 688	109	6	PS SAUR
	25	Lagune Salle des Fêtes	Pas de valeur connue en 2022		0	PS SAUR
Saint-Ouen-Des-Toits	1400	Boues activées	56 143	154	0	PS SAUR
	150	Lagune	Pas de valeur connue en 2022		0	
Saint-Pierre-La-Cour	2500	Boues activées	121 016	332	3	DSP SAUR
Soulgé-sur-Ouette	1292	Boues activées	40 334	111	1	PS SAUR
TOTAL	225 011				111	

La capacité épuratoire totale des stations approche les 225 011 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement atteint 111 unités.

L'âge moyen des stations est de 25 ans. Certaines ont fait l'objet de réaménagements depuis leur mise en service.

Type de systèmes épuratoires

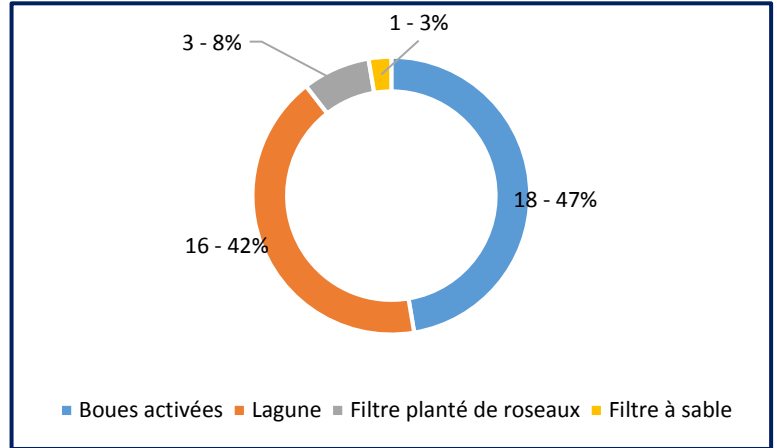
Boues activées : Envoi des eaux dans un bassin d'aération. Lorsque la quantité d'oxygène dissout est suffisante pour une activité bactérienne aérobie, les eaux sont envoyées dans un bassin clarificateur.

Particularités lits à macrophytes : *Massif filtrant composé de couches superposées de galets, graviers et sable grossier, plantés de roseaux dont l'enracinement favorise l'écoulement des eaux interstitielles.*

Lagune : Bassins imperméables et peu profonds où l'eau s'écoule lentement par gravité. L'épuration est assurée par des organismes aérobies et parfois anaérobies, sans ajout de réactifs chimiques.

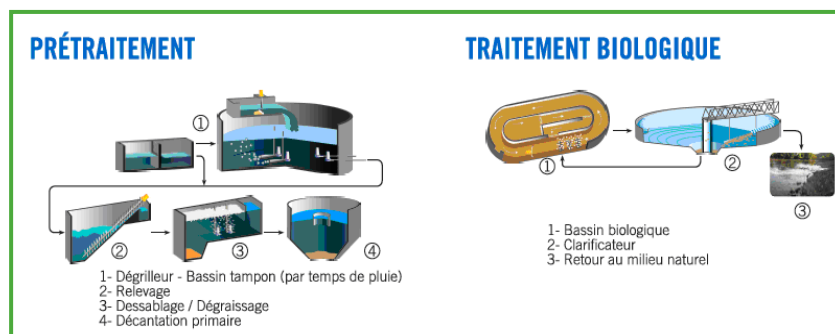
Filtres plantés de roseaux : Les effluents sont envoyés sur une surface de sable ou de graviers sur laquelle sont plantés des roseaux. Les racines des roseaux empêchent le colmatage du filtre et permettent la fixation des micro-organismes.

Filtre à sable : Filtration des effluents décantés par un passage dans une couche de sable. Les micro-organismes fixés sur les grains assurent la dépollution des eaux.

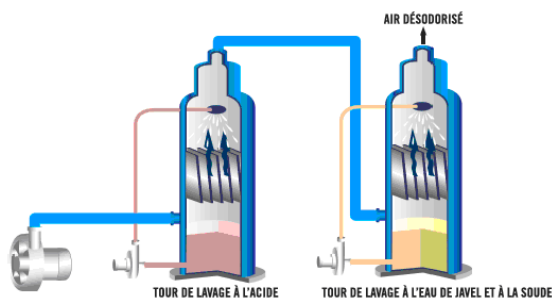


La dépollution des eaux collectées : focus sur le fonctionnement de la station d'épuration de Laval

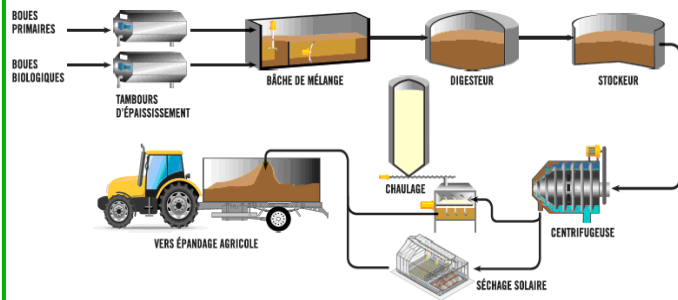
Le traitement des eaux usées est réalisé dans **les trente-huit systèmes d'épuration collectifs** présents sur le territoire. La station d'épuration de Laval constitue la plus importante capacité de traitement de l'agglomération. Les récents travaux d'extension de la station du Bas des Bois à Laval ont permis de porter la capacité à 200 000 équivalents habitants (contre 150 000 auparavant). Elle traite les communes de Laval, Saint-Berthevin, Changé, Bonchamps-Les-Laval, L'Huisserie, Louverné et La Chapelle-Anthenaise. De l'arrivée à la station d'épuration jusqu'au rejet dans la Mayenne, les eaux usées passent par différentes étapes de traitement. La station d'épuration de Laval dispose également de plusieurs ouvrages pour le traitement des boues et des odeurs.



TRAITEMENT DES ODEURS



TRAITEMENT DES BOUES



Une conception basée sur l'efficacité énergétique

La station d'épuration bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

- Les boues digérées par les bactéries produisent du biogaz. Le biogaz, mélange de méthane et de gaz carbonique, permet d'alimenter **une centrale de cogénération** d'une puissance de 250 KW. Cette centrale produit d'une part, de l'électricité revendue à EDF, et d'autre part, de la chaleur destinée à chauffer les digesteurs.
- **Une pompe à chaleur** d'une puissance de 100 KW, alimentée par l'eau en sortie des clarificateurs, a été installée pour chauffer le plancher des serres solaires.
- **Un échangeur air / eau** installé sur le réseau des surpresseurs d'air qui alimente le bassin biologique permet de récupérer de la chaleur. Celle-ci participe au chauffage des boues des digesteurs.
- **Les deux serres** de la station constituent une capacité de séchage solaire de 900 tonnes de matières sèche. Grâce à cette énergie renouvelable, le volume des boues diminue sans perte de qualité et avec des coûts de transport réduit.
- En 2018, **712 panneaux photovoltaïques** ont été posés sur un nouveau bâtiment de stockage de boues et sur le bassin tampon. La puissance installée est de 230KW sur 1200 m² en autoconsommation totale sur la station. Ce qui représente 5% des besoins d'électricité sur 5.5 millions de kilowattheures consommés annuellement.

Centrale de cogénération



Pompe à chaleur



Echangeur air/eau



Serres de séchage des boues



Panneaux photovoltaïques



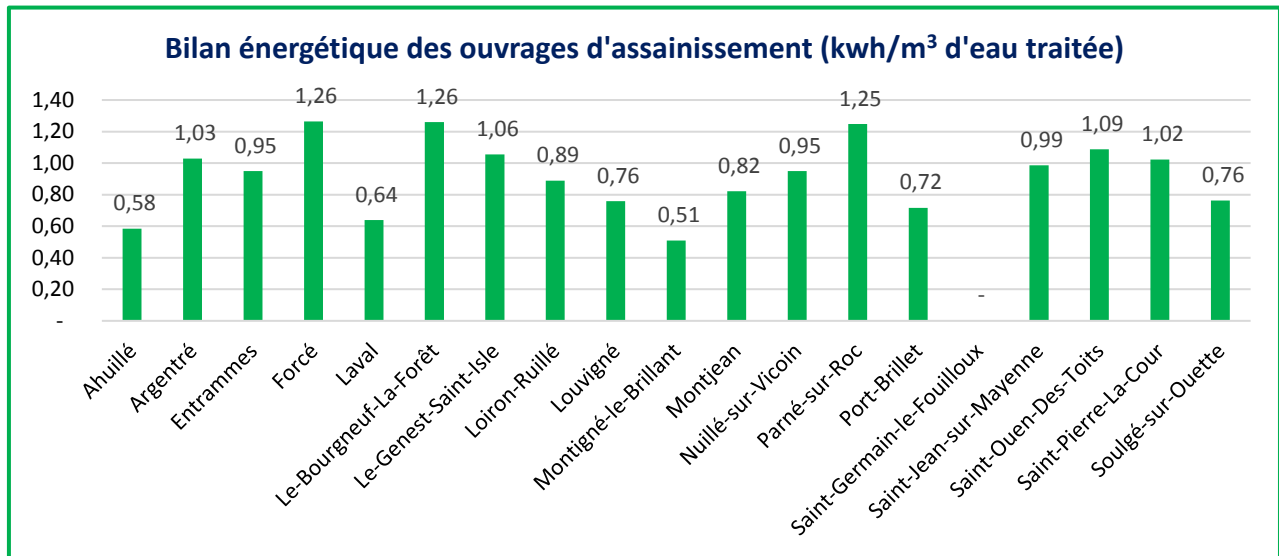
BOUES

La production totale de boues a été de 1 853 tonnes de matières sèches. Les tonnages de MS évacués ont été de 2 578 T. 95% des tonnages évacués a été valorisé par épandage agricole. Le reste l'a été via une autre filière pour respecter les prescriptions liées au COVID-19 (transfert vers la STEP de Laval ou vers un centre de compostage pour hygiénisation).

BILAN ENERGETIQUE

En 2022, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 6,2 Mkw.

L'efficacité énergétique est de 0,67 kwh/m³ à l'échelle du territoire, en hausse par rapport à 2021 (0,62 kwh/m³)



La station d'épuration de Laval bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

Les productions d'énergie	Chiffre 2022
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	757 874 (soit 15% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	271 168 (soit 5% des besoins en électricité)



ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2022

TRAITEMENT EAUX USEES

- Couverture du bassin de traitement des graisses et de la fosse à boues
- Réhabilitation du poste de relèvement de Vauchoisier à Nuillé sur Vicoin
- Remplacement des agitateurs du bassin d'aération de la station de Laval



Nouveaux agitateurs dit "pales bananes"

COLLECTE EAUX USEES

Renouvellement de réseau : 3 500 ml au total (*liste non exhaustive ci-dessous*)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Changé (380)	Boulevard des Manouvriers	380
Forcé (140)	Chemin des Trois Marches	140
Laval (1 290)	Rue de Nantes T1	400
	Avenue de Fougères (rond-point)	250
Le-Bourgneuf-La-Forêt (100)	Rue du Trianon 2	100
Le Genest-Saint-Isle (230)	Rue de la Rentière	230
Saint-Jean-Sur-Mayenne (265)	Clos Bégard	265
Saint-Pierre-La-Cour (835)	Rue de Villeneuve	385
Soulgé-Sur-Ouette (180)	Extension Chouassière	180



Rue de la Rentière
Le Genest-Saint-Isle

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

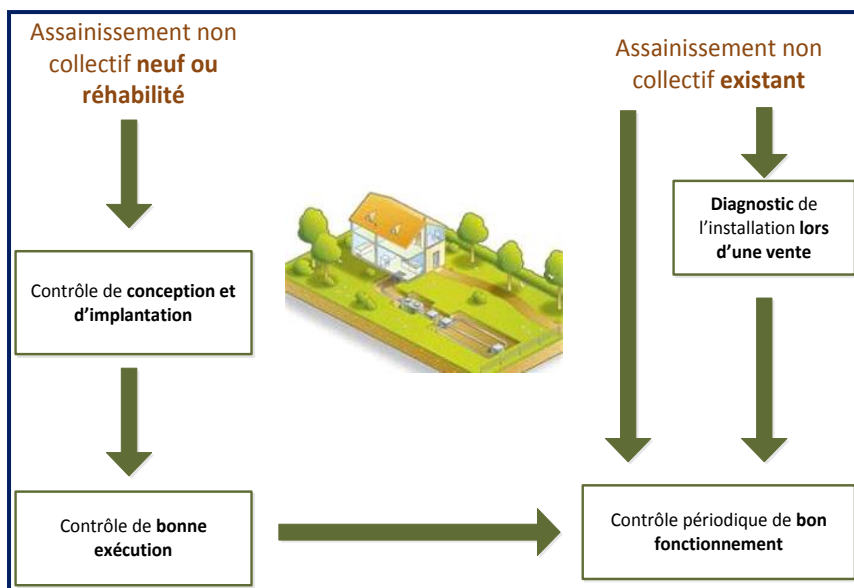
MISSIONS

Créé par la loi sur l'eau de 1992, les missions du SPANC consistent à réaliser les contrôles réglementaires suivants :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages
- la vérification périodique du bon fonctionnement de ces ouvrages
- le diagnostic des installations existantes lors d'une vente

Lors de ces contrôles, le service s'assure que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou de problèmes de voisinage.

Les installations d'assainissement non collectif existantes sur Laval Agglomération ont été contrôlées au moins une fois au 31 décembre 2021.



L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 110 (sur un total de 140) (cf annexe 2).

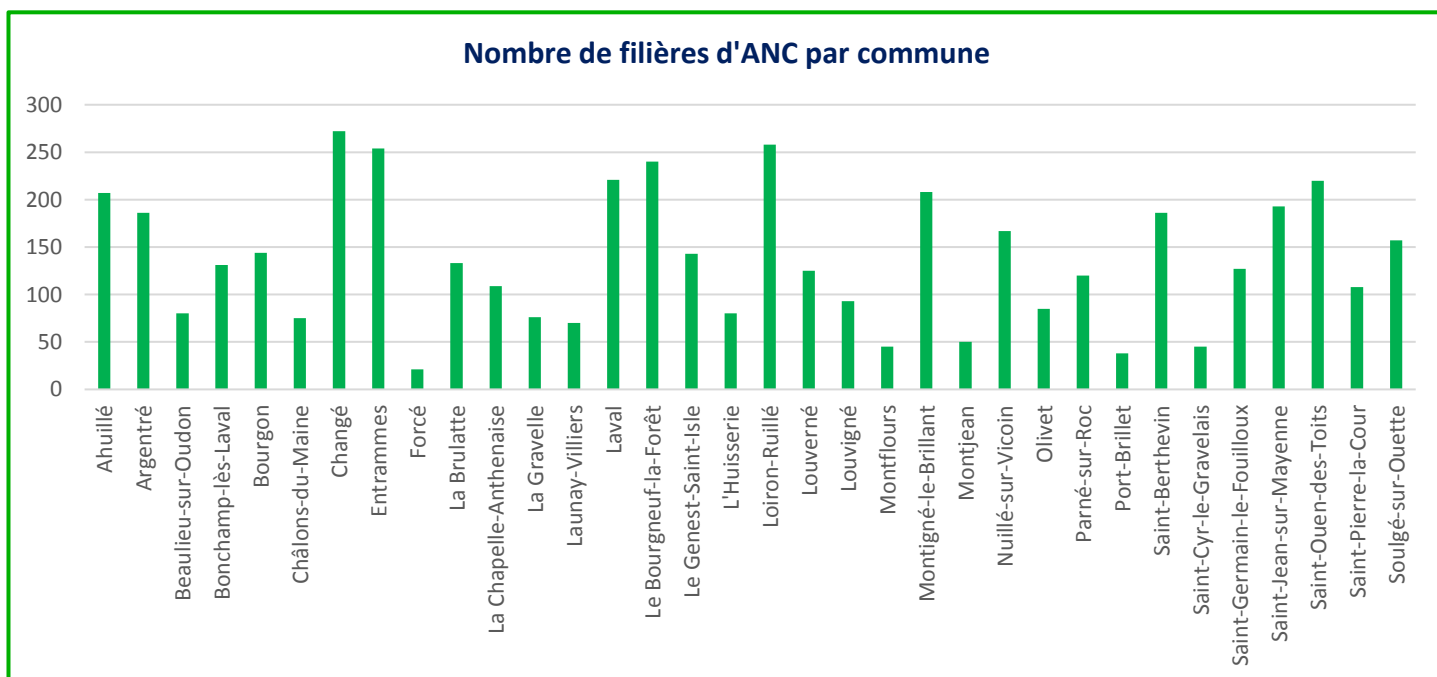
POPULATION DESSERVIE

Il y a 4 667 installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Laval Agglomération fin 2022.

Evaluation du nombre d'habitants desservis

L'estimation est basée sur le nombre d'installations recensées multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE (2,2 en 2017).

La population concernée par le SPANC est estimée à 10 267 habitants.



CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Communes	Contrôles périodiques			Contrôles de réalisations		Non Contrôlés			Total installations
	BF	NCAT	NCST	C	NC	INH	Refus	sans class	
Ahuillé	116	13	56	14	1	5	0	2	207
Argentré	57	60	45	13	1	0	0	10	186
Beaulieu-sur-Oudon	36	19	15	9	0	0	0	1	80
Bonchamp-lès-Laval	48	41	22	15	0	0	1	4	131
Bourgon	36	38	45	17	0	0	0	8	144
Chalons du Maine	34	7	27	6	1	0	0	0	75
Changé	127	28	74	33	2	8	0	0	272
La Chapelle Anthenaïse	44	15	31	11	0	6	0	2	109
Entrammes	94	26	82	42	2	5	0	3	254
Forcé	10	2	8	0	0	0	0	1	21
La Brûlatte	33	31	48	16	0	0	0	5	133
La Gravelle	26	14	22	9	0	0	0	5	76
Launay-Villiers	25	17	15	7	0	0	0	6	70
Laval	78	8	81	32	3	11	1	7	221
Le Bourgneuf-La-Forêt	93	53	52	21	0	21	0	0	240
Le Genest-Saint-Isle	41	25	44	22	0	0	0	11	143
L'Huisserie	39	7	24	6	0	4	0	0	80
Loiron-Ruillé	104	36	66	39	1	0	0	12	258
Louvigné	45	13	50	12	0	2	0	3	125
Louvigné	42	15	27	7	1	0	0	1	93
Montflours	19	5	17	3	0	0	0	1	45
Montigné-Le-Brillant	111	12	58	22	0	2	0	3	208
Montjean	20	10	9	7	2	0	0	2	50
Nuillé-Sur-Vicoïn	78	11	50	17	0	8	1	2	167
Olivet	29	20	24	3	0	0	0	9	85
Parné-sur-Roc	46	27	27	18	0	0	0	2	120
Port Brillet	17	10	7	1	0	0	0	3	38
Saint-Jean-sur-Mayenne	68	23	79	12	0	0	0	11	193
Saint-Germain-le-Fouilloux	56	11	44	3	0	0	0	13	127
Saint-Ouen-des-Toits	64	49	78	4	0	0	0	25	220
Soulgé-sur-Ouette	43	45	55	5	0	0	0	9	157
Saint-Berthevin	52	35	63	24	0	7	0	5	186
Saint-Pierre-La-Cour	61	18	22	2	0	0	0	5	108
Saint-Cyr-Le-Gravelais	14	15	11	3	1	0	0	1	45
TOTAL	1806	759	1378	455	15	79	3	172	4667
% /nbre de filières	39%	16%	30%	10%	0%	2%	0%	4%	

* BF : Bon Fonctionnement * NC ST : Non Conforme Sans Travaux

* NC AT : Non Conforme Avec Travaux * C : Conforme * NC : Non Conforme * INH : Inhabité

4 495 installations ont été contrôlées au moins une fois, sur les 4 667 qui composent le parc.

Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC ne présentant pas de risques sanitaires ou environnementaux. (BF + C + NC ST).
Il s'élève à 78% en 2022.

CONTRÔLES REALISES PAR LE SERVICE

	2021	2022
Contrôle de conception	120	122
Contrôle de réalisation	50	80
Contrôle de bon fonctionnement	771	244
Contrôle vente immobilière	84	82
TOTAL	1 025	528

528 contrôles ont été réalisés par le SPANC en 2022.

A noter :

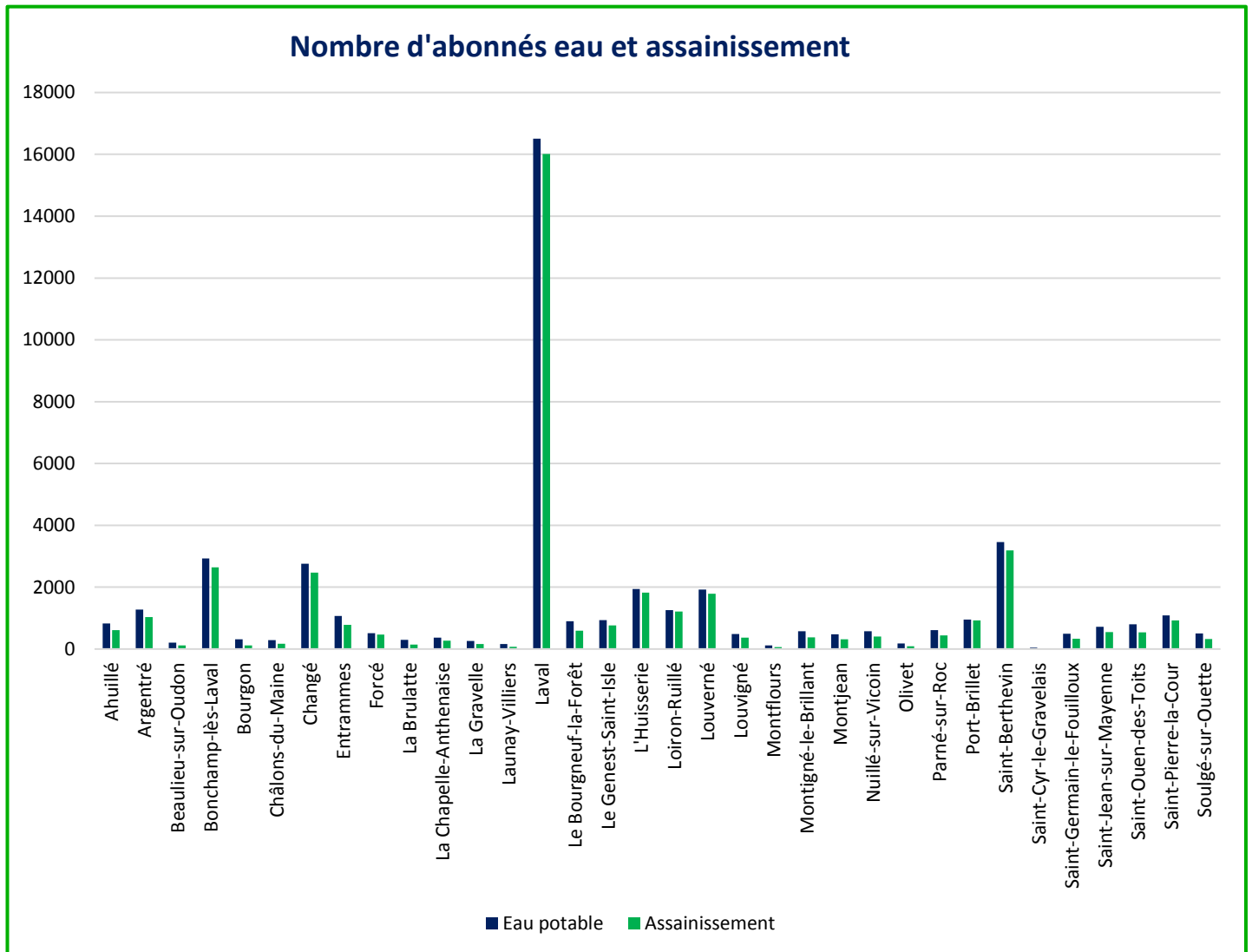
La **périodicité des contrôles de bon fonctionnement** est fixée selon la classification du dernier contrôle effectué.

- Conforme ou bon fonctionnement : 8 ans
- Non conforme sans obligation de travaux : 4 ans
- Non conforme avec obligation de travaux : 2 ans

RELATION A L'USAGER

ABONNES ET DISTRIBUTION

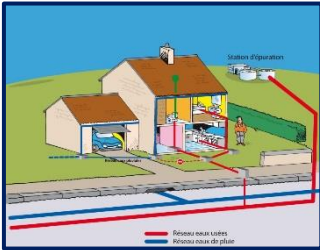
NOMBRE D'ABONNES



En 2022, le service compte **45 818 abonnés eau potable** pour une population d'environ 118 800 habitants. Toutes les habitations ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif : en 2022, on dénombre **40 075 abonnés au service public de l'assainissement collectif** pour une population d'environ **118 800 habitants**. En effet, dans certaines zones délimitées par les communes, les usagers traitent leurs effluents dans leurs propres installations, dites « autonomes ». On estime à **4 667 le nombre d'habitations en assainissement non collectif** sur le territoire de Laval Agglomération.

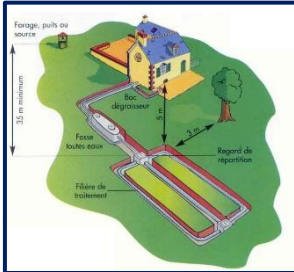
Mais dans tous les cas, les usagers relèvent du service public :

- de l'assainissement collectif pour ceux dont les habitations sont raccordées au réseau public de collecte,
- de l'assainissement non collectif (SPANC) pour ceux équipés de dispositifs d'assainissement autonome.



Pourquoi raccorder un logement au réseau d'assainissement collectif ?

Pour les zones d'habitat à forte densité, les logements sont desservis par l'assainissement collectif. Ce système permet de transférer toutes les eaux usées vers la station d'épuration. Pour éviter toute pollution du milieu naturel, ce système nécessite un bon raccordement des habitations au réseau public de collecte.



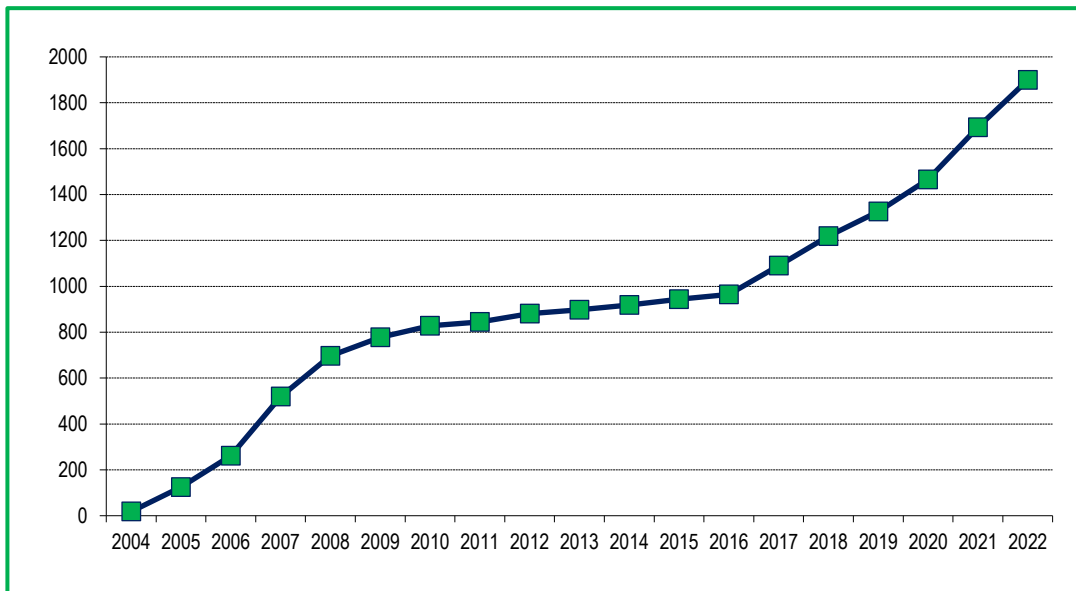
Pourquoi un assainissement non collectif pour un logement ?

Pour les zones d'habitat isolé ou à faible densité, le logement est équipé d'un assainissement non collectif. Ce système de collecte et de traitement individuel est performant. Il garantit un bon niveau d'épuration pour le milieu naturel lorsqu'il est adapté et bien entretenu. Il doit répondre à des prescriptions minimales réglementaires.

Le cas particulier des eaux pluviales. Les habitations rejetant leurs eaux pluviales au réseau collectif unitaire sont usagers du service public de l'assainissement collectif. Il existe un service public de gestion des eaux pluviales, mais qui n'a pas d'usagers raccordés au même titre que les services d'eau potable et d'assainissement : il s'agit d'un service public dit « administratif ».

L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

L'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (dite loi "SRU") impose à tout service public d'eau potable de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Cet article impose également au propriétaire d'informer les locataires éventuels et de prendre à sa charge les études et les travaux nécessaires à l'individualisation. Cette mesure a été prise afin de responsabiliser les usagers et d'économiser l'eau. Laval Agglomération poursuit la mise en œuvre de cette possibilité suite au décret d'application n° 2003-408 du 29 avril 2003. Seules les communes de Laval (pour 1 712 en 2022), Changé (pour 156 en 2022) et L'Huisserie (pour 31 en 2022) sont actuellement impactées.



Évolution de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau sur le territoire de Laval agglomération

DISTRIBUTION

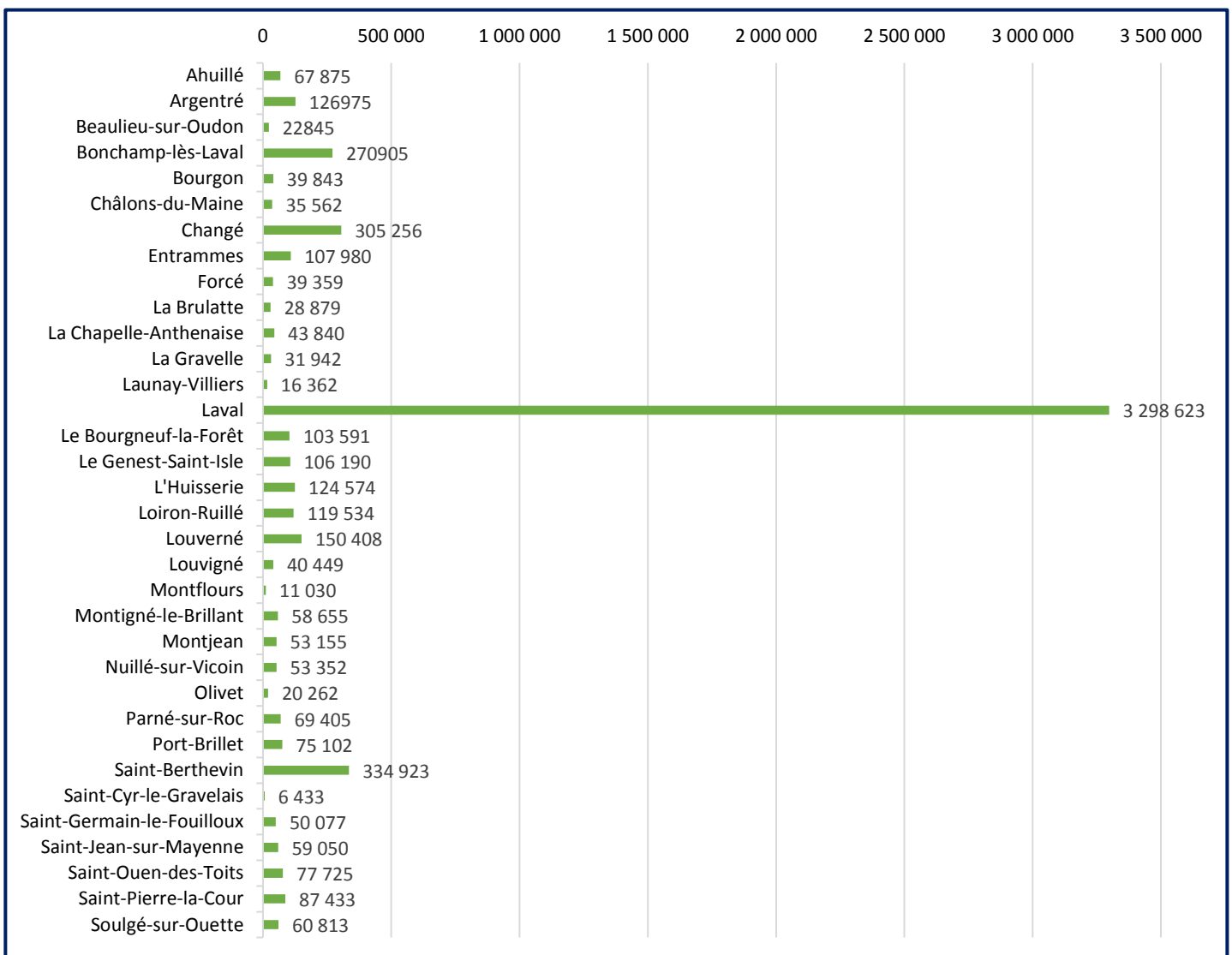
Volumes distribués et consommés en eau potable

En 2022 les **volumes distribués** s'élèvent à **7 258 669 m³**, dont 681 844 m³ importé et 1 085 569 m³ exporté. Cela représente une diminution de 2% par rapport à 2021 (7 380 405 m³).

Pour rappel, la dissolution des SIAEP d'Argentré-Sud, de Louverné, de Saint-Jean-sur-Mayenne et du Centre-Ouest Mayennais a entraîné la pose de compteurs de vente d'eau pour pouvoir comptabiliser les volumes achetés et vendus nécessaires à l'alimentation des communes situées hors périmètre de Laval Agglomération. Il s'agit de Bazougers, La-Chapelle-Rainsouin, La-Bazouge-Des-Alleux, Andouillé, La Baconnière, Sacé, Astillé et Courbeville.

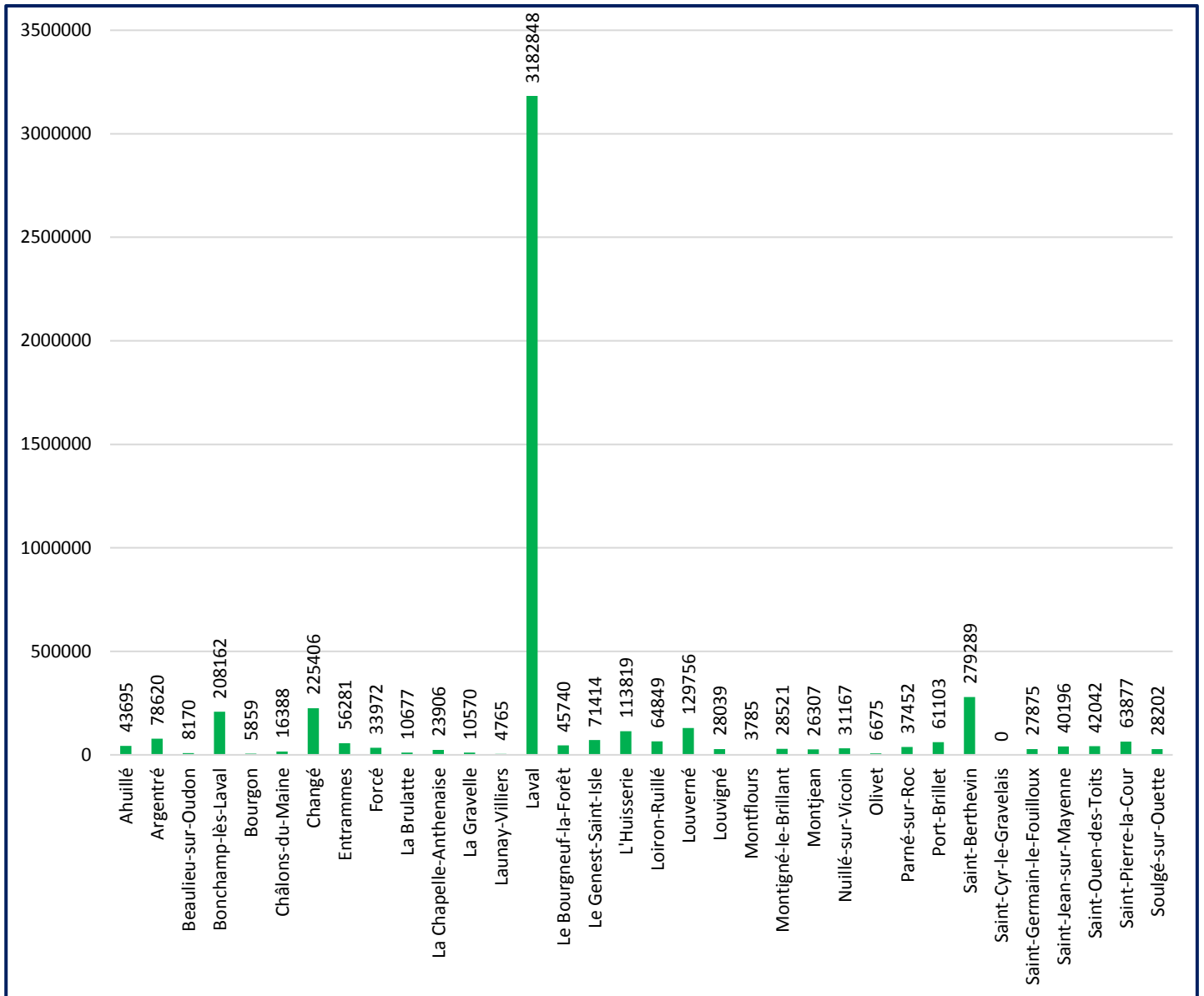
Il existe également, dans une moindre mesure, de la sécurisation en eau potable avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la Communauté de Communes de l'Ernée, la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Communauté de Communes des Coëvrons.

Les **volumes consommés** sont de **6 143 698 m³**, soit une augmentation de 1% par rapport à 2021 (5 652 507 m³)



Volume d'eaux usées facturé en assainissement

Le **volume d'eaux usées facturé** est de **5 039 427 m³** sur les trente-quatre communes de l'agglomération.



LES USAGERS

L'ACCUEIL DU SERVICE

Situé à l'Hôtel Communautaire – Place du Général Ferrié, l'accueil du service des eaux est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

En ce qui concerne l'accueil téléphonique, un numéro est à la disposition des usagers : **02.43.49.43.11**

En cas d'urgence, les équipes techniques sont disponibles 24H/24 et 7J/7, au numéro indiqué ci-dessus (indication des numéros de portables d'astreinte sur la messagerie en dehors des heures d'ouverture).

Communication par courriel : eau@agglo-laval.fr



Le site www.agglo-laval.fr, rubrique "Utile au quotidien" permet à tous les usagers de consulter les différentes informations relatives à l'eau et à l'assainissement et de télécharger des formulaires administratifs (règlements des services, qualité de l'eau, abonnement au service, mensualisation,...)

En 2022, plusieurs **modes de gestion** des abonnés sont présents sur le territoire de Laval Agglomération :

- les communes de **Changé, L'Huisserie et Laval**, sont gérées en régie.
- les communes de **Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlatte, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint Berthevin et Saint-Cyr-Le-Gravelais** sont en prestation de service avec la société SUEZ Eau France.
 - Coordonnées de SUEZ Eau France: 09.77.408.408 (heures ouvrées) ou 09.77.401.115 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)
- les communes **d'Ahuillé, Entrammes, Montigné le Brillant et Nuillé sur Vicoïn** sont gérées en régie, avec une prestation de services (SAUR) pour la partie technique
- les communes **d'Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Châlons-Du-Maine, Forcé, La-Chapelle-Anthenaise, Louverné, Louvigné, Montflours, Parné-sur-Roc, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Saint-Germain-Le-Fouilloux et Soulgé-sur-Ouette** sont en prestation de service avec la société SAUR
- les communes de **Bourgon, Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Olivte, Port-Brillet, Saint-Ouen-Des-Toits** sont en délégation de service public eau potable et en prestation de service assainissement avec la société SAUR
- la commune de **Saint-Pierre-La-Cour** est en délégation de service public eau et assainissement avec la société SAUR.
 - Coordonnées de SAUR : 02.44.71.05.50 (heures ouvrées) ou 02.44.71.05.58 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)

Evolution réglementaire

En 2022, les règlements de service en vigueur ont été modifiés.

LA SATISFACTION DES USAGERS

Taux de réclamation

L'arrêté du 2 mai 2017 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Laval Agglomération et ses prestataires ou délégataires.

	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1 000 abonnés
EAU	54	45 818	1.18
ASSAINISSEMENT	0	40 075	0

Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement existant pour les nouveaux abonnés est fixé à trois jours. Il est respecté à 91% sur le territoire communautaire.

LA FACTURATION DES SERVICES

STRUCTURATION TARIFAIRE

Prix de l'eau TTC = part eau potable + part assainissement + redevances aux organismes publics + TVA

Part eau potable : part revenant au service public de l'eau potable. Elle correspond au coût lié à la production et à la distribution d'eau potable. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Part assainissement : part revenant au service public de l'assainissement. Elle correspond au coût lié à la collecte et au traitement des eaux usées. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Redevances aux organismes publics : Ces redevances, reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental de la Mayenne, servent à financer des travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit des redevances suivantes :

- Lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne) – 0.30 € HT/m³
- Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Loire Bretagne) - 0.15 € HT/m³

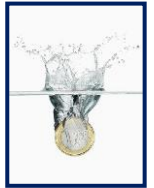
- Fonds départemental d'eau et d'assainissement (Conseil Départemental de la Mayenne) – 0.2975 € HT/m³

TVA : L'application du taux de TVA (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'état sur les montants hors taxes des factures.

Les tarifs relatifs aux recettes sont votés par le conseil communautaire. La délibération correspondante se trouve en annexe n°4.

Le calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'investissement retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la régie de l'eau et de l'assainissement est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions.



➡ Rappelons que 1 mètre cube d'eau correspond à 1000 litres d'eau, soit 667 bouteilles d'un litre et demi.

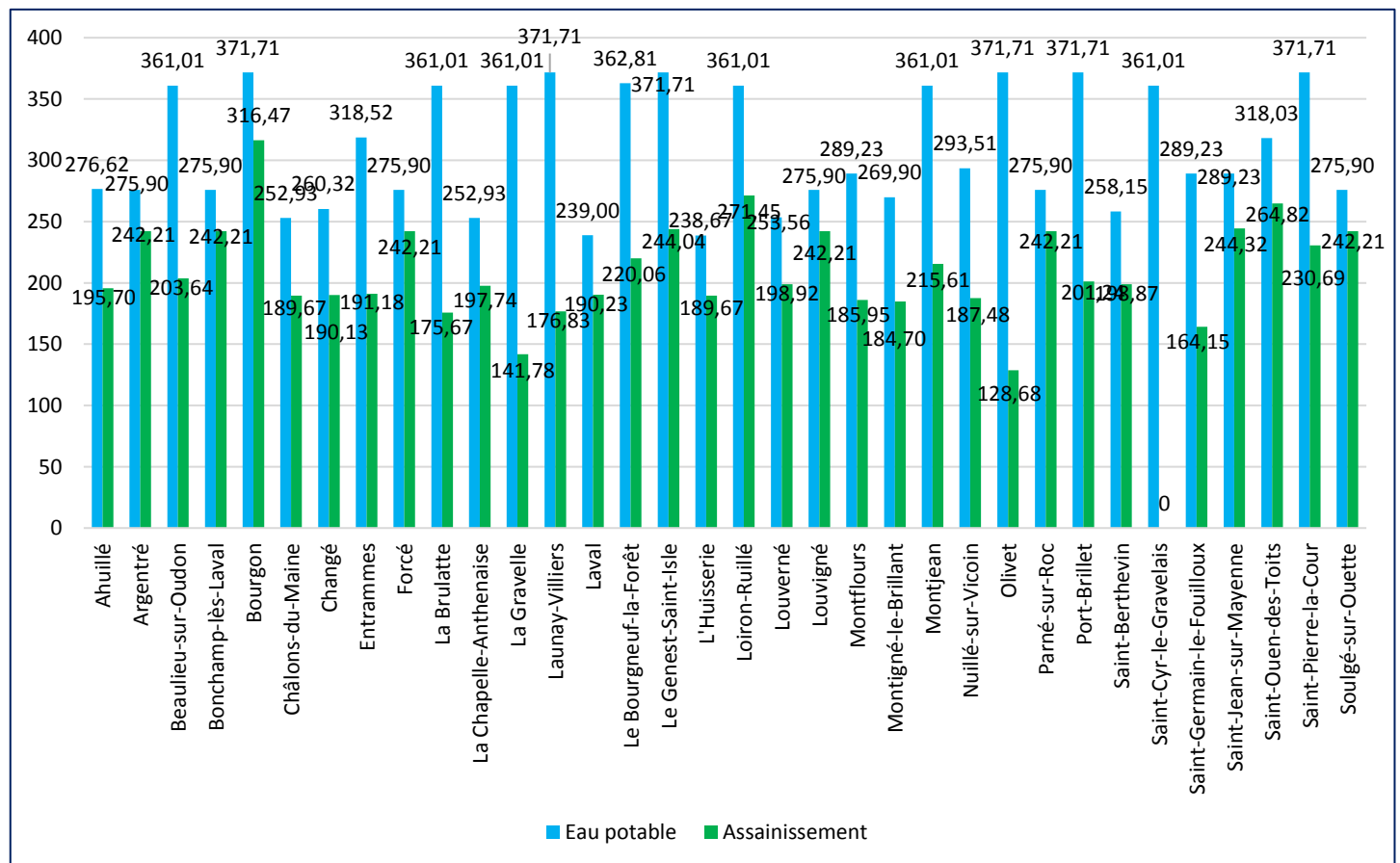
Emission de **78 043 factures** de consommation d'eau et d'assainissement

18 806 abonnés mensualisés (hors SAUR)

81 demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur examinées (hors SAUR)

Emission de **4 597 factures de prestations de travaux** ou de prestations en AC ou ANC (hors SUEZ et SAUR)

Prix de l'eau TTC pour une consommation de 120 m³



Prix de revient TTC du m³ pour une consommation de 120 m³

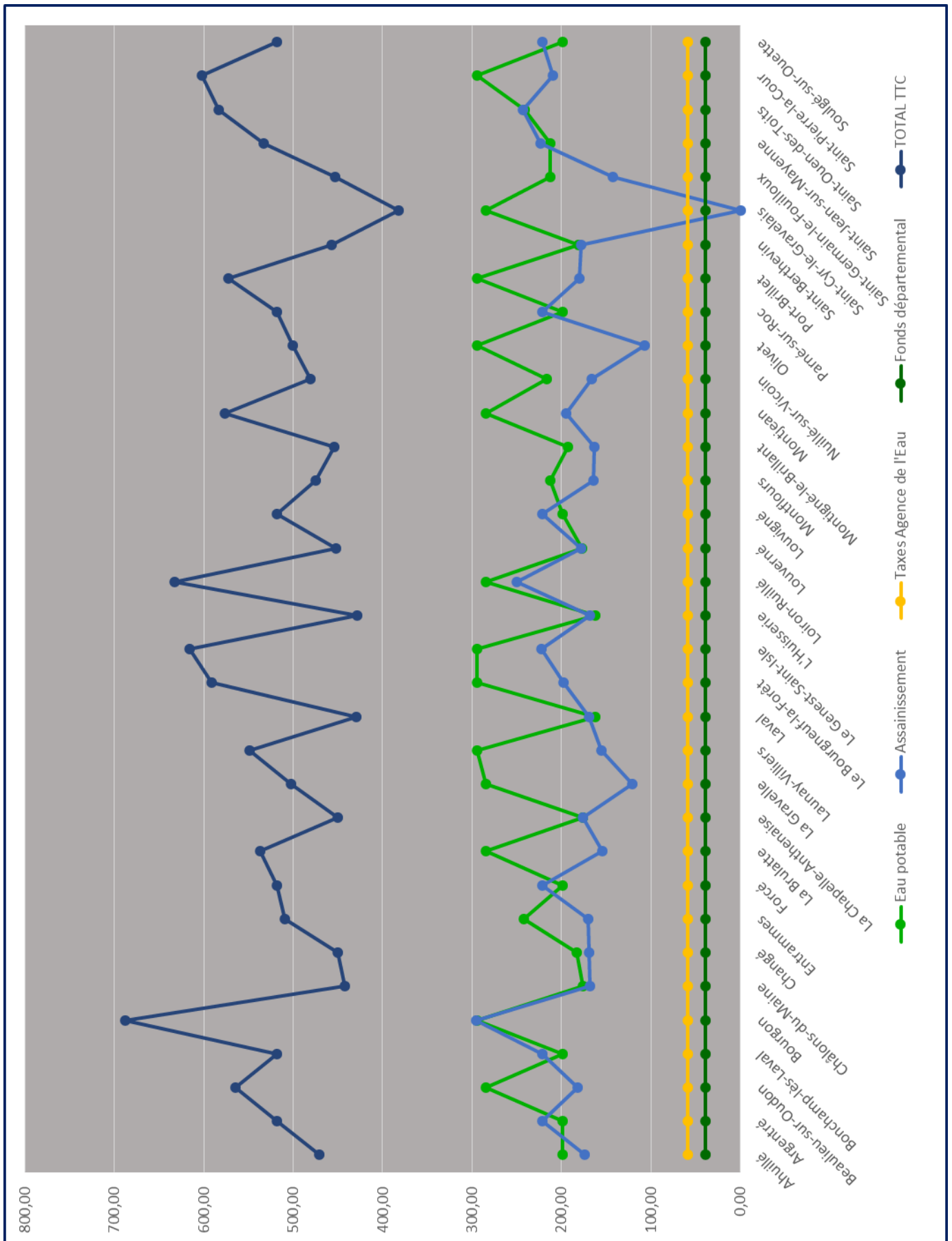
	Prix du m ³ eau potable	Prix du m ³ assainissement
Ahuillé	2,31	1,63
Argentré	2,31	2,27
Beaulieu-sur-Oudon	3,01	1,70
Bonchamp-lès-Laval	2,31	2,27
Bourgon	3,10	2,64
Châlons-du-Maine	2,11	1,58
Changé	2,17	1,58
Entrammes	2,65	1,59
Forcé	2,31	2,27
La Brulatte	3,01	1,46
La Chapelle-Anthenaise	2,11	1,62
La Gravelle	3,00	1,18
Launay-Villiers	3,02	1,43
Laval	1,99	1,59
Le Bourgneuf-la-Forêt	3,02	1,86
Le Genest-Saint-Isle	3,02	2,11
L'Huisserie	1,99	1,58
Loiron-Ruillé	3,02	2,43
Louverné	2,11	1,66
Louvigné	2,31	2,27
Montflours	2,41	1,55
Montigné-le-Brillant	2,23	1,54
Montjean	3,02	1,99
Nuillé-sur-Vicoin	2,41	1,52
Olivet	3,10	1,03
Parné-sur-Roc	2,31	2,27
Port-Brillet	3,02	1,82
Saint-Berthevin	2,25	1,66
Saint-Cyr-le-Gravelais	3,02	/
Saint-Germain-le-Fouilloux	2,41	1,37
Saint-Jean-sur-Mayenne	2,38	2,11
Saint-Ouen-des-Toits	2,59	2,37
Saint-Pierre-la-Cour	3,02	1,83
Soulgé-sur-Ouette	2,31	2,27

Le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est de 4,34 €/m³ (2,13 €/m³ pour l'eau potable et 2,21 €/m³ pour l'assainissement) au niveau national. Cela représente une facture de 520,80 €/an, soit 43,40 €/mois.

Il est de 4.51 €/m³ à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. (rapport SISPEA, juin 2023)



Répartition du prix de l'eau pour une consommation de 120 m³



Les tarifs de l'assainissement non collectif

Prestation	Prix € HT 2021	Prix € HT 2021	Evolution
Diagnostic initial	81.40	82.87	1,8%
Contrôle dans le cadre d'une vente	81.40	82.87	1,8%
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	86.55	88.11	1.8%
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve	71.09	72.37	1.8%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	71.09	72.37	1.8%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve - visite de terrain supplémentaire	53.58	54.54	1.8%
Déplacement sans intervention	51.52	52.45	1.8%
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100%)	/	88.11	/
Majoration pour non réalisation des travaux dans le délai légal imparti	/	88.11	/

LE SUIVI DES IMPAYES

Les abandons de créances

Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montant dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Laval Agglomération adhère au fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds, géré par le Département de la Mayenne permet le maintien de l'alimentation en eau pour les usagers en situation de précarité. Le principe choisi par Laval Agglomération est celui de l'abandon de créances. Les dossiers de demande d'aide sont présentés à la commission départementale du fonds de solidarité pour le logement.

En 2022, **5 dossiers** ont fait l'objet d'abandons de créances. **Le montant de ces abandons de créance s'est élevé à 385,13 € TTC.**

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés s'élève à **1,55 %** pour l'année 2022 en eau potable et à **0,99 %** en assainissement (hors prestations de services SAUR).

ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le transfert de compétences nécessite **d'uniformiser le prix de l'eau** sur le territoire communautaire. Cette harmonisation sera progressive afin de prendre en compte les écarts de prix importants existants. La période de convergence retenue est de **onze ans** pour aboutir à une tarification harmonisée en **2030**.

Cette harmonisation tarifaire tient compte :

- d'un esprit de solidarité : les tarifs de la majorité des communes ont été maintenus quelques années afin de limiter l'augmentation des tarifs les plus bas,
- des besoins financiers, liés en particulier au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (objectif 1% en 2025) et au financement de projets tel que la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- de l'assujettissement à la TVA,
- des structures tarifaires existantes (part fixe et part variable).

COMMUNES	2018	2019	2020	2021	2022
AHUILLE	481,43	482,98	468,80	467,79	471,33
ARGENTRE	531,92	529,80	516,62	549,65	518,11
BEAULIEU-SUR-LOUDON	NC	NC	559,58	566,79	564,65
BONCHAMPS LES LAVAL	531,92	529,80	516,62	549,65	518,11
BOURGON	NC	NC	752,58	702,16	688,18
CHALONS-DU-MAINE	446,11	423,83	428,27	432,87	442,60
CHANGE	439,83	440,96	439,23	441,91	450,45
ENTRAMMES	504,64	506,32	499,61	501,68	509,70
FORCE	531,92	529,80	516,62	549,65	518,11
LA BRULATTE	NC	NC	520,40	533,21	536,68
LA-CHAPELLE-ANTHENAISE	457,87	435,75	439,21	441,57	450,67
LA GRAVELLE	NC	NC	483,55	489,37	502,79
LAUNAY-VILLIERS	NC	NC	528,37	534,65	548,54
LAVAL	397,57	402,34	409,66	416,83	429,23
LE-BOURGNEUF-LA-FORET	NC	NC	589,52	586,52	591,07
LE-GENEST-SAINT-ISLE	NC	NC	623,39	616,07	615,75
L'HUISSERIE	398,86	403,21	409,13	415,76	428,34
LOIRON-RUILLE	NC	NC	642,34	654,51	632,46
LOUVERNE	461,33	439,21	442,45	444,76	452,48
LOUVIGNE	531,92	529,8	516,62	549,65	518,11
MONTFLOURS	471,62	461,41	464,16	467,06	475,18
MONTIGNE-LE-BRILLANT	449,30	450,47	445,68	447,99	454,60
MONTJEAN	NC	NC	600,13	601,58	576,62
NUILLE-SUR-VICOIN	466,69	468,05	469,51	472,24	480,99
OLIVET	NC	NC	480,19	486,01	500,39
PARNE SUR ROC	531,92	529,80	516,62	549,65	518,11
PORT-BRILLET	NC	NC	582,27	580,75	572,95
SAINT-BERTHEVIN	480,09	480,76	466,49	467,18	457,02
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	NC	NC	373,55	362,84	382,13
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	437,74	427,17	432,83	439,85	453,38
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	571,94	564,45	507,45	538,38	533,55
SAINT-OUEN-DES-TOITS	NC	NC	604,21	594,51	582,85
SAINT-PIERRE-LA-COUR	NC	NC	577,41	582,91	602,40
SOULGE SUR OUETTE	531,92	529,80	516,62	549,65	518,11

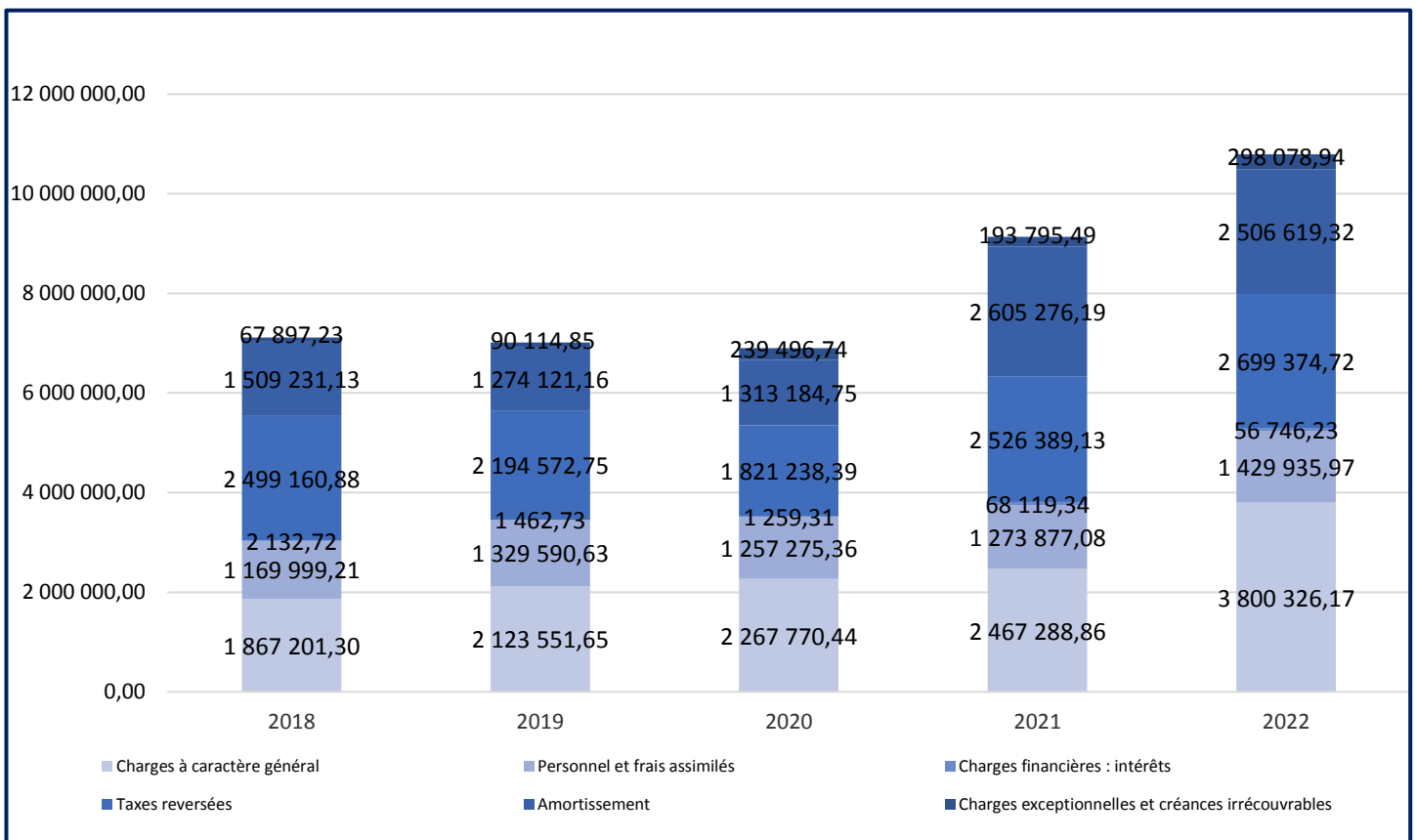
BILAN FINANCIER

LE BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'exploitation et d'investissement du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

Évolution des dépenses d'exploitation de 2018 à 2022

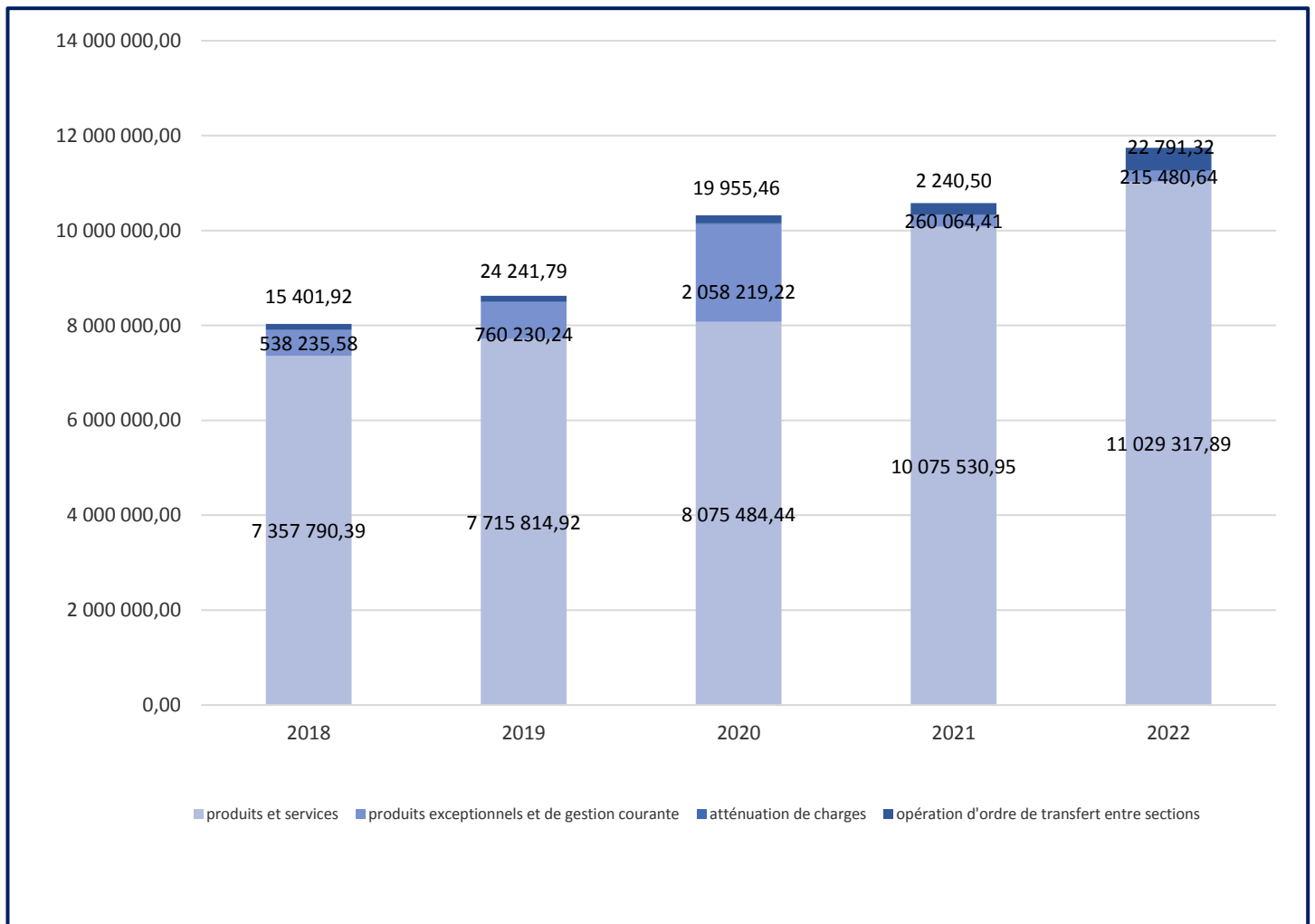


En 2022, les dépenses d'exploitation représentent 10,8 millions d'euros. Elles augmentent de 18% par rapport à 2021. Les charges les plus importantes sont :

- les charges à caractère général : 3,8 millions d'euros, soit 35% des dépenses. Elles ont augmenté de 54% par rapport à 2021. Les dépenses d'énergie sont de 424 600 € et celles pour les produits de traitement sont de 318 227 €.

- les taxes reversées : 2,7 millions d'euros, soit 25% des dépenses, en augmentation de 13%. par rapport à 2021.
- la dotation aux amortissements : 2,5 millions d'euros, soit 23% des dépenses.
- Personnel et frais assimilés : 1,4 millions d'euros, soit 13% des dépenses, en augmentation de 12,3%. par rapport à 2021.

Évolution des recettes d'exploitation de 2018 à 2022



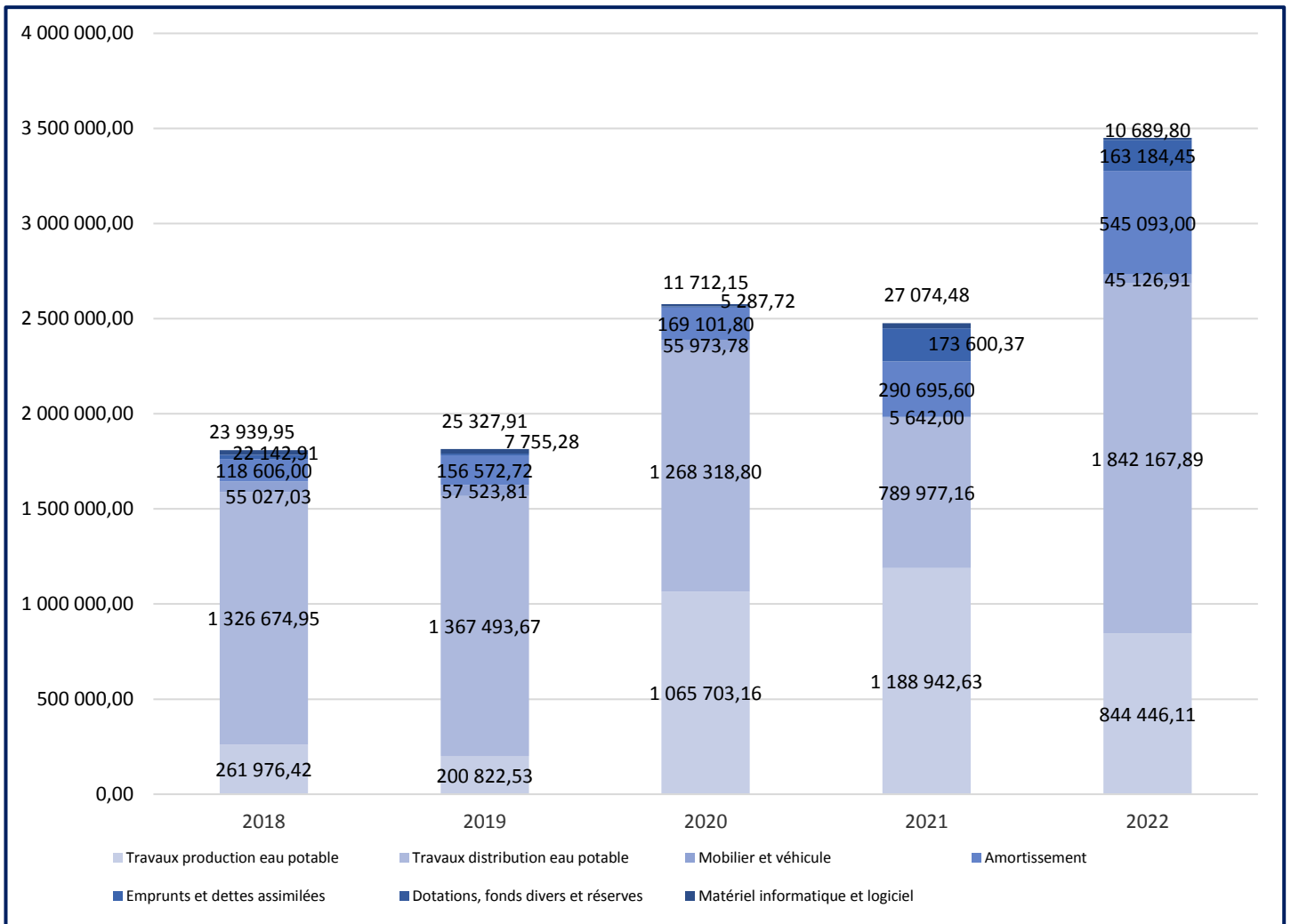
En 2022, les recettes d'exploitation s'élèvent 11,7 millions d'euros. Elles augmentent de 11% par rapport à 2021. Il s'agit principalement :

- de la vente des produits et services: 11 millions d'euros, soit 94% des recettes. Elles ont augmenté de 9% par rapport à 2021. La facturation de la consommation d'eau représente 4,1 M€ et celle de la partie abonnement 900 000 €, pour la partie régie.

- les produits exceptionnels et de gestion courante : 215 480 euros, soit 2% des recettes, en diminution de 17% par rapport à 2021. Cela est lié à la comptabilisation du résultat de fonctionnement des communes, suite au transfert de compétences.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2022



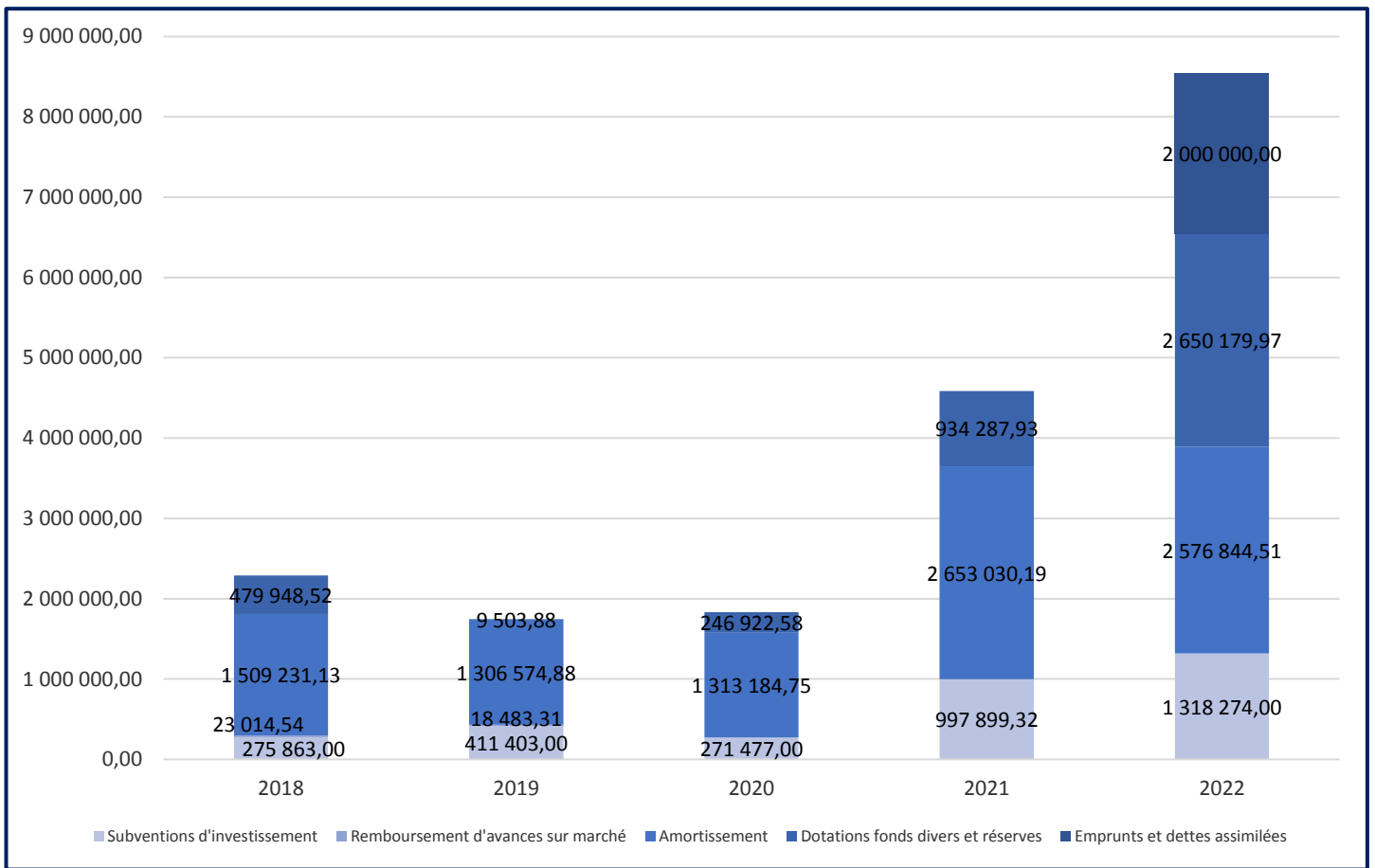
En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,5 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 78% des dépenses pour un montant cumulé de 2,7 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration des ouvrages de génie civil,

auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 16% du budget (545 093 €).

Les emprunts et dettes assimilées représentent 5% du budget (163 184€)

Evolution des recettes d'investissement de 2018 à 2022



En 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 8,5 millions d'euros, en augmentation de 86% par rapport à 2021. Les dotations aux amortissements représentent le poste le plus important (30%).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 219 930,68 € en 2022, soit 163 184,45 € en capital et 56 746,23 € en intérêts.

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la dette en capital du budget eau de Laval Agglomération est de 3 123 169 €, en forte augmentation par rapport à 2021 (lié au prêt réalisé pour la nouvelle usine des eaux). Il représente 68,38 € par abonné.

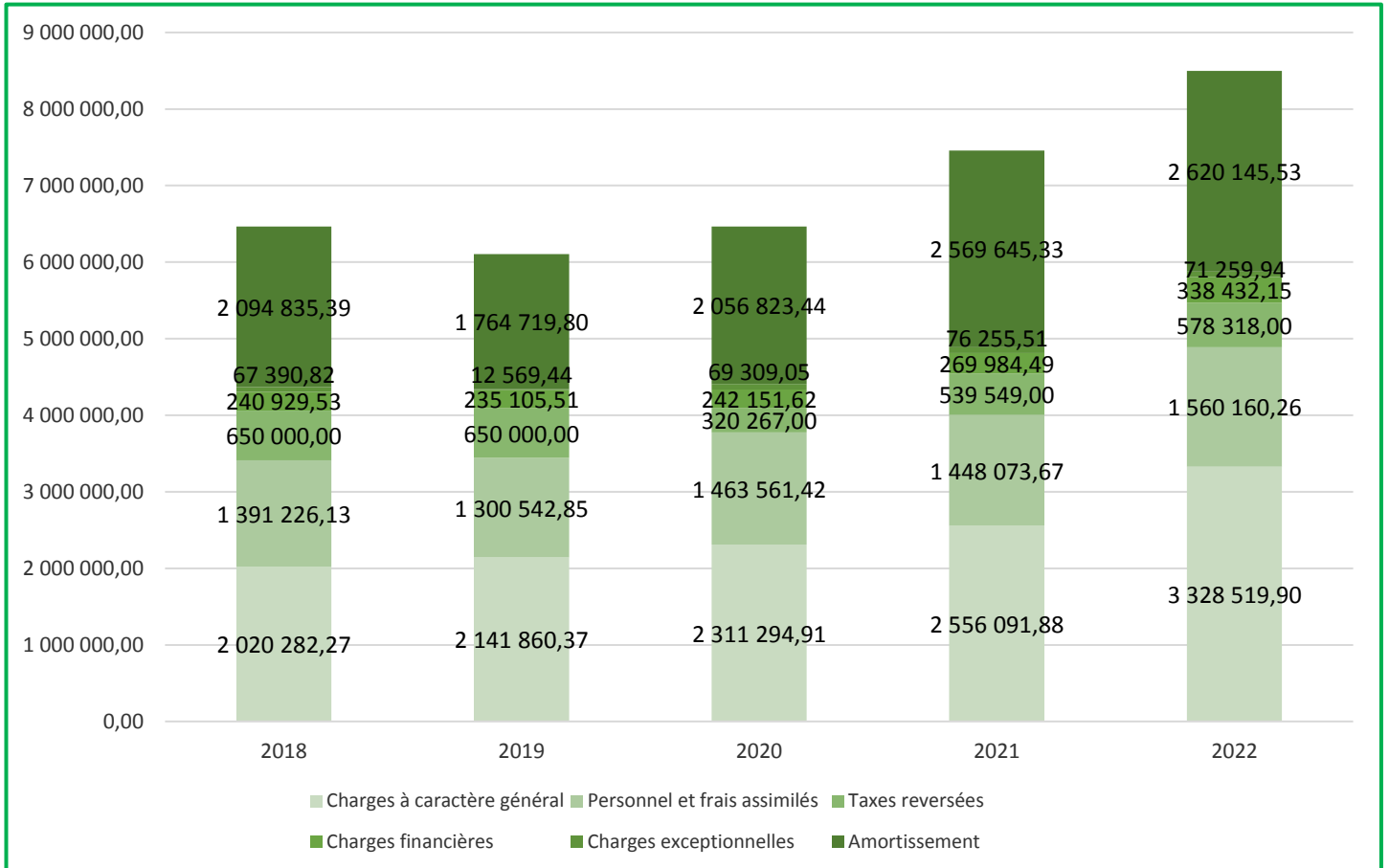
La durée d'extinction de la dette représente 1,01 ans en 2022 (0,39 en 2021). Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'investissement et d'exploitation du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

Evolution des dépenses d'exploitation de 2018 à 2022



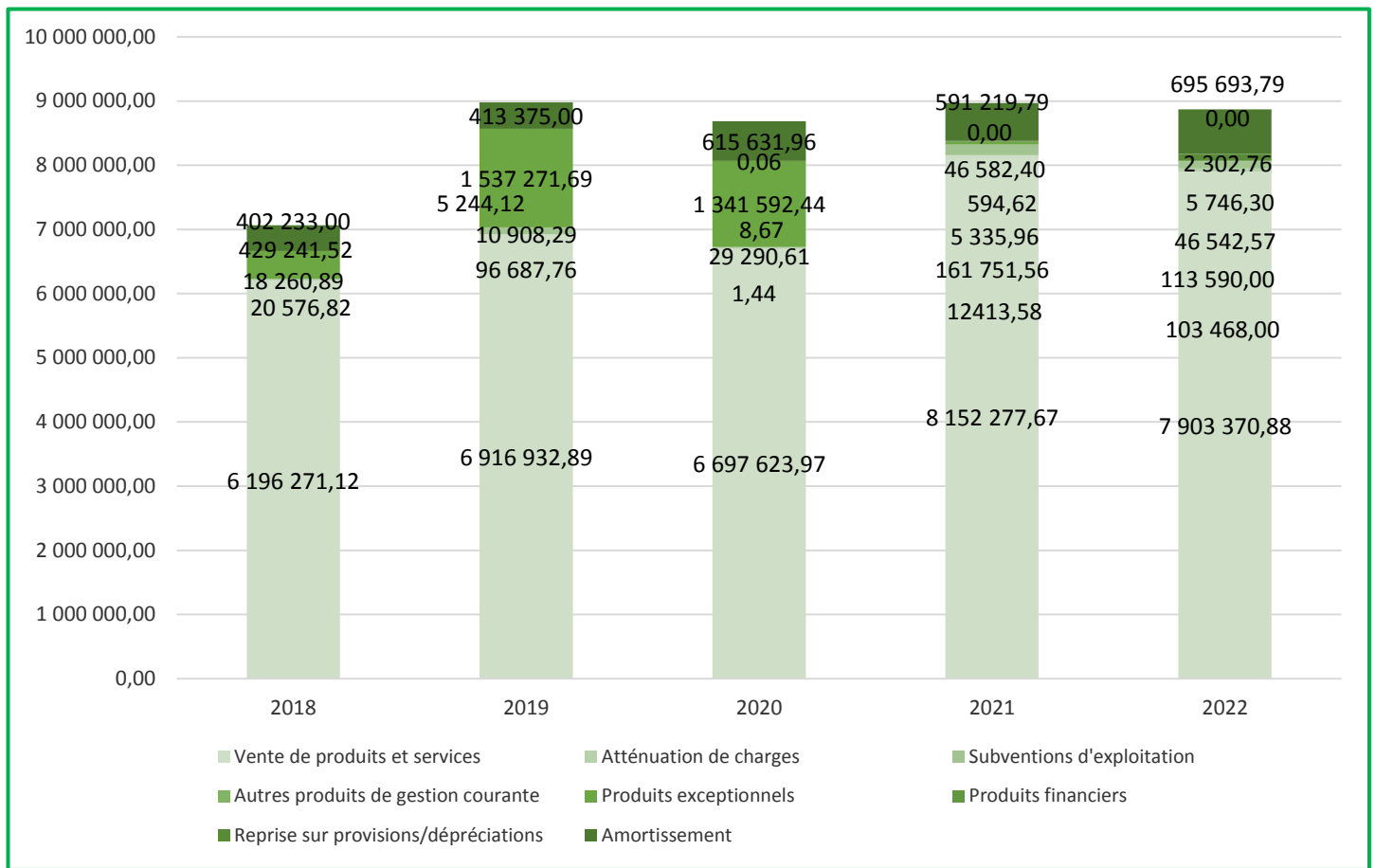
En 2022, les dépenses d'exploitation représentent 8,5 millions d'euros. Elles augmentent de 13 % par rapport à 2021. Les charges les plus importantes sont :

- les charges à caractère général : 3,3 millions d'euros, soit 39% des dépenses. Elles ont augmenté de 30 % par rapport à 2021.

Les dépenses d'énergie sont de 704 019 € et celles pour les produits de traitement sont de 271 617 €.

- la dotation aux amortissements : 2,6 millions d'euros, soit 31% des dépenses.
- Personnel et frais assimilés : 1,6 millions d'euros, soit 18 % des dépenses, en hausse de 18% par rapport à 2021.

Evolution des recettes d'exploitation de 2017 à 2021



En 2022, les recettes d'exploitation s'élèvent 9 millions d'euros. Elles baissent de 1,1 % par rapport à 2021. Il s'agit principalement :

- de la vente des produits et services: 7,9 millions d'euros, soit 89 % des recettes. Elles ont diminué de 3 % par rapport à 2021. La facturation de la redevance assainissement représente 4,3 M€ et celle de la partie abonnement

503 098 €, pour la partie régie. La vente d'électricité a rapporté 146 193 €.

- les amortissements : 695 694 euros, soit 8 % des recettes, en hausse de 18 % par rapport à 2021.
- les subventions d'exploitation : 113 590 €, soit 1 % des recettes.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificatives pour 2012 du 14 mars 2012, afin de permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées. Elle remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) supprimée en tant que participation d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2012.

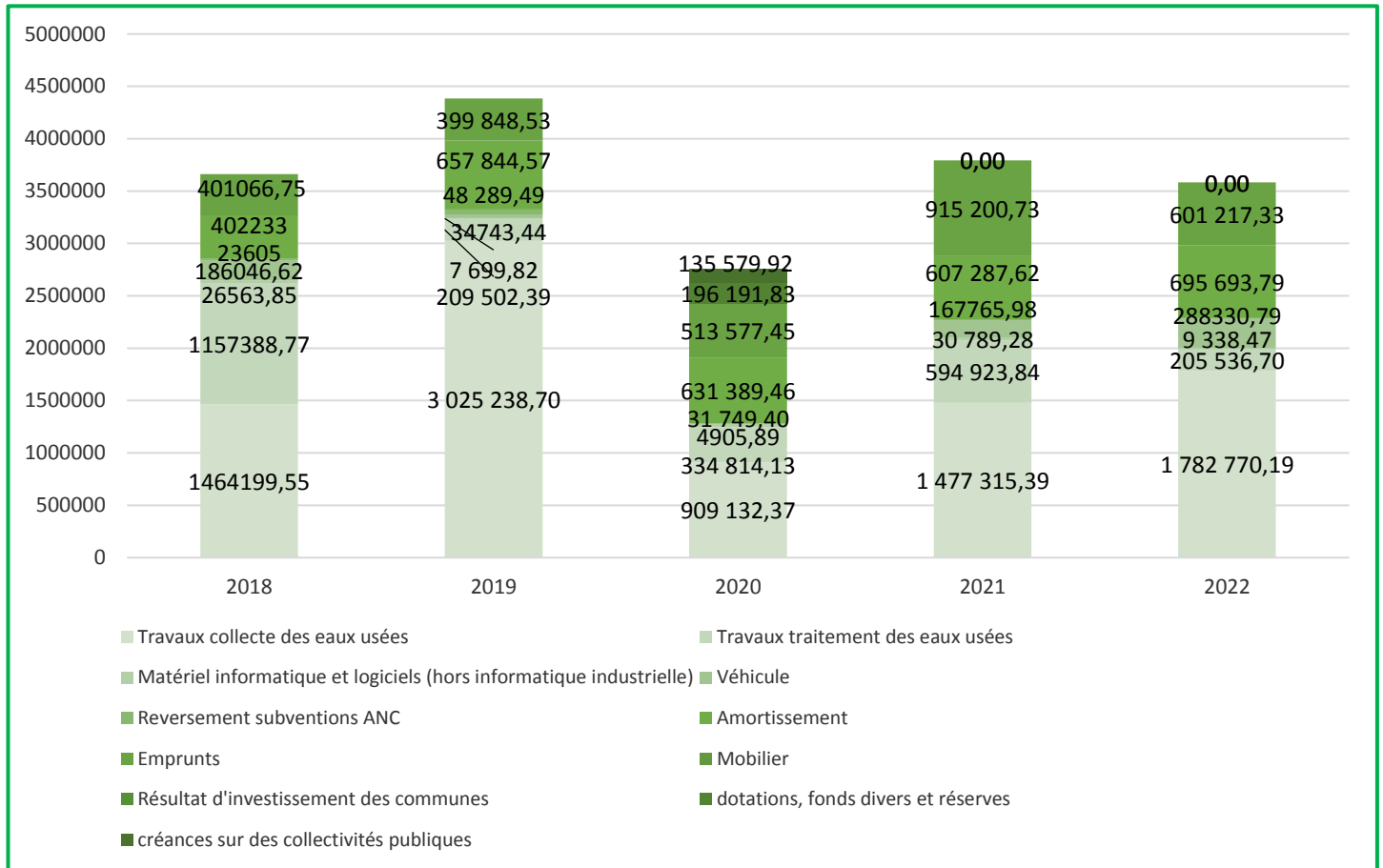
La PFAC, qui n'a pas de caractère fiscal, se justifie par la possibilité d'une desserte par le réseau public collectif, en lieu et place de la réalisation d'un dispositif de traitement autonome. Elle constitue un droit d'accès au réseau public. La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, c'est-à-dire les propriétaires d'habitations neuves, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'habitations préexistantes à la construction du réseau.

Elle est due au moment du raccordement effectif de l'immeuble, auquel elle se rapporte, au réseau public d'assainissement. L'assiette de la PFAC est la surface plancher créée et figurant au permis de construire ou dans la déclaration préalable.

Les recettes liées la PFAC s'élèvent à 160 033 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2022

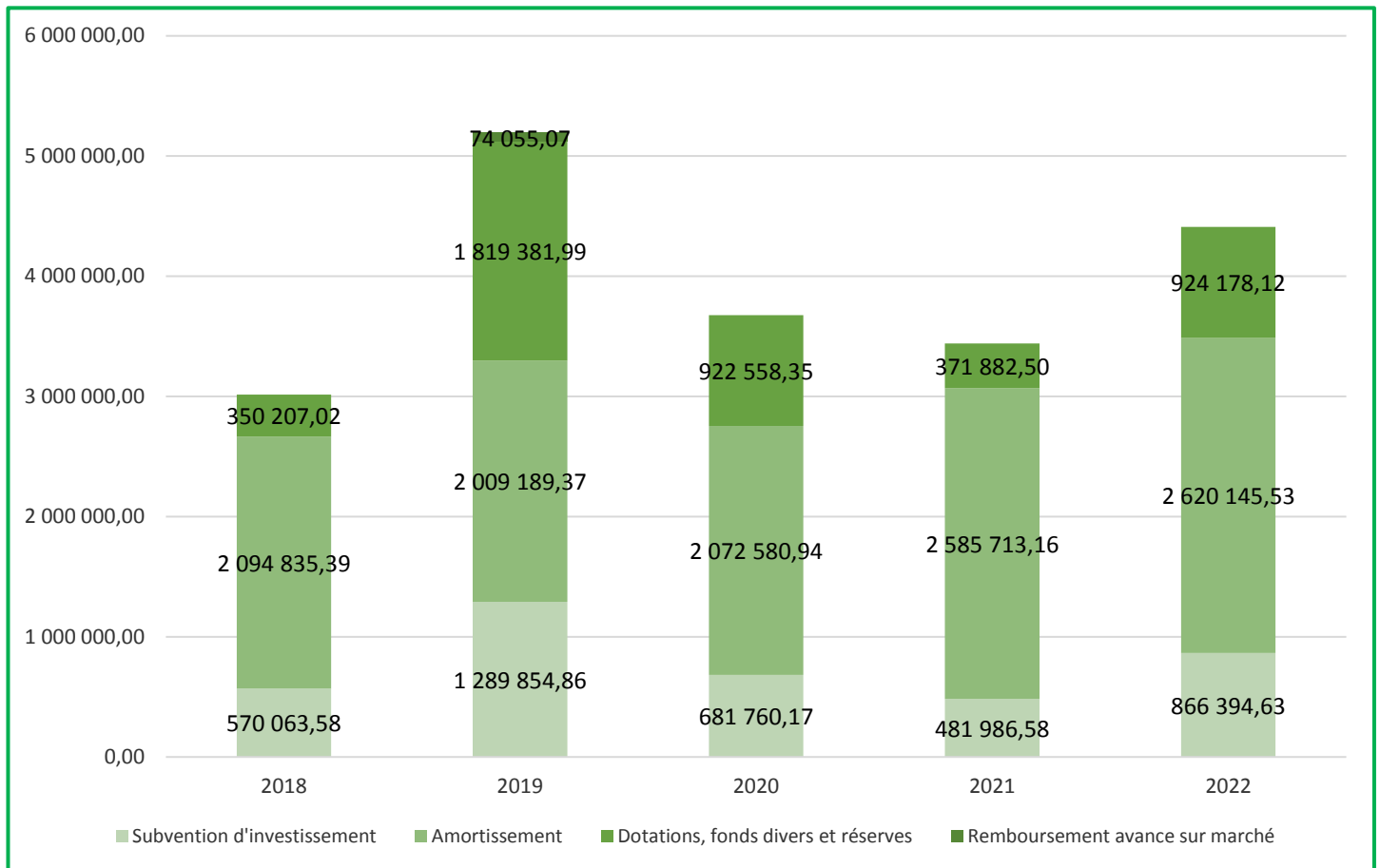


En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,5 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 55% des dépenses pour un montant cumulé de 2 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration des ouvrages de génie civil, auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 19% du budget (695 694 €).

L'emprunt représente 17% des dépenses, en baisse de 34% par rapport à 2021.

Evolution des recettes d'investissement de 2018 à 2022



En 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 4,4 millions d'euros, en hausse de 29 % par rapport à 2021. Les dotations aux amortissements représentent le poste le plus important (59 %).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 930 563,49 € en 2022, soit 601 217,33 € en capital et 329 346,16 € en intérêts.

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la dette en capital du budget assainissement de Laval Agglomération est de 5,9 €, en baisse de 6,74% par rapport à 2021. Il représente 147 € par abonné.

La durée d'extinction de la dette représente 2,68 ans en 2022 (1,81 en 2021). Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Montants en €	2021	2022	Evolution
Dépenses d'investissement	0 €	0 €	/
Recettes d'investissement	0 €	0 €	/
Dépenses de fonctionnement	57 377,48 €	38 673 €	- 32%
Recettes de fonctionnement	91 557,46 €	53 401,40 €	- 41%
<i>Dont facturation contrôles</i>	91 536,01 €	53 401,40 €	- 42%

L'ENGAGEMENT QUALITE ET SECURITE DU SERVICE DES EAUX

APRES LA CERTIFICATION ISO 9001 DANS LE DOMAINE DE LA QUALITE, L'ENGAGEMENT VERS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

Au terme d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis fin 2017, le Service des eaux de Laval Agglomération, soucieux de la qualité du service rendu, a été certifié ISO 9001 (version 2015) en septembre 2020 pour la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le service public d'assainissement non collectif et et la relation aux usagers.



ISO 9001 : 2015

C'est la norme reconnue internationalement par les organisations professionnelles qui ont adopté les grands principes de la gestion de la qualité. C'est le signe que l'organisation est dotée de systèmes et de processus assurant une qualité de service constante.

Cette certification est le fruit de l'attention portée à :

- 1 | l'écoute et la satisfaction des usagers et des parties intéressées,
- 2 | la production et la distribution d'une eau potable de qualité,
- 3 | la collecte et la dépollution des eaux usées conformément aux normes en vigueur,
- 4 | l'adéquation des compétences du personnel et de l'environnement de travail aux exigences et évolutions des métiers exercés,
- 5 | l'évaluation et l'amélioration continue des performances.

En 2022, l'ensemble des collaborateurs est resté mobilisé afin d'**entretenir le Système de Management de la Qualité en place** pour le faire évoluer afin d'**intégrer la démarche de certification dans le domaine de la sécurité**.

Depuis 2022, le Service des Eaux prépare d'ores et déjà cette nouvelle transition selon le **référentiel NF EN ISO 45001 version 2018 à l'horizon 2023**.



A SUIVRE EN 2023

EAU POTABLE

Les principaux projets 2023 concernant l'eau potable sont :

- Début des travaux de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable
- Réhabilitation réservoir 1 Haut Rocher
- Groupe électrogène 7 fontaines
- Réhabilitation du dôme du réservoir saint Berthevin
- Étude pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau

- Renouvellement des conduites notamment :
 - Bel Air à Argentré
 - Rue Berthe Marcou à Changé
 - Rue de Nantes à Laval
 - Rue de la fournière à Laval
 - Avenue de Fougère à Laval
 - Renouvellement du refoulement à Laval
 - Rue des chênes à Louverné
 - Rue de Bretagne à Montjean
 - Centre-ville de Saint Berthevin
 - lieu dit Ramadière à Nuillé sur Vicoin

ASSAINISSEMENT

Les principaux projets 2023 concernant l'assainissement sont :

- Le remplacement des diffuseurs "fines bulles" d'un bassin d'aération de la station de Laval.
- Lancement des études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné
- Remplacement d'une partie des automates de la station d'épuration de Laval
- Réhabilitation des serres solaires

- Renouvellement des conduites notamment:
 - Rue Berthe Marcou à Changé
 - Rue de Nantes à Laval
 - Centre-ville de Saint Berthevin
 - Rue de Bretagne à Montjean
 - Rue des violettes à Bonchamp les Laval
 - Rue Paul Legeay à Laval
 - Zone des Touches à Laval

ANNEXES

Annexe 1 : Le grand et le petit cycle de l'eau

**Annexe 2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable et assainissement collectif
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Annexe 3 : Performance des stations d'épuration de plus de 2000 EH

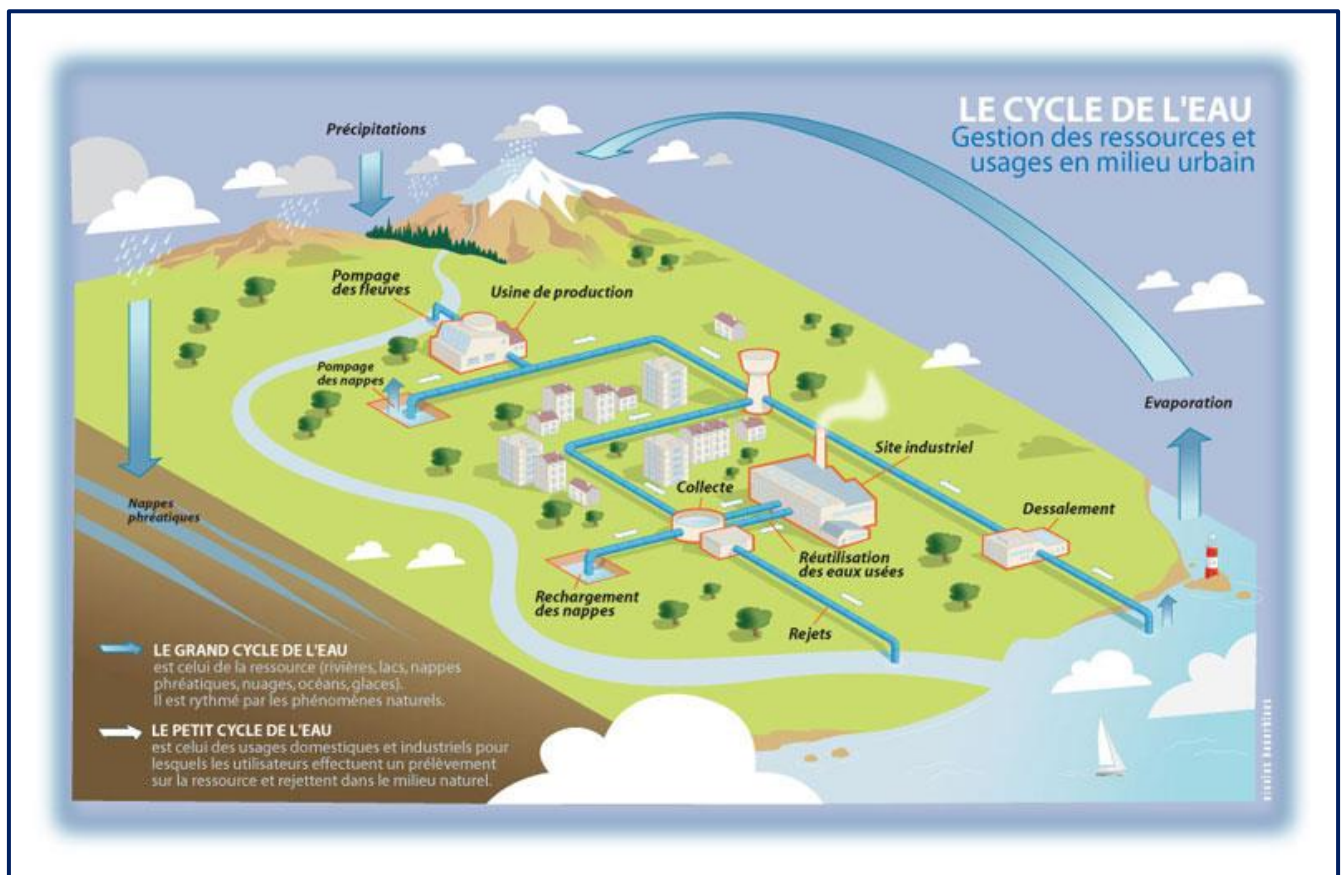
Annexe 4 : Délibération sur le prix de l'eau

Annexe 5 : Spécimen factures

Annexe 6 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

ANNEXE 1

LE GRAND ET LE PETIT CYCLE DE L'EAU



ANNEXE 2

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

EAU POTABLE (régie Laval)		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseau	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	119

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (régie Laval)

		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points	10
		non : 0 point	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points	5
		non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252, VP.253, VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points	10
		non : 0 point	
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions	4
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions	13
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
TOTAL		120	109

INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

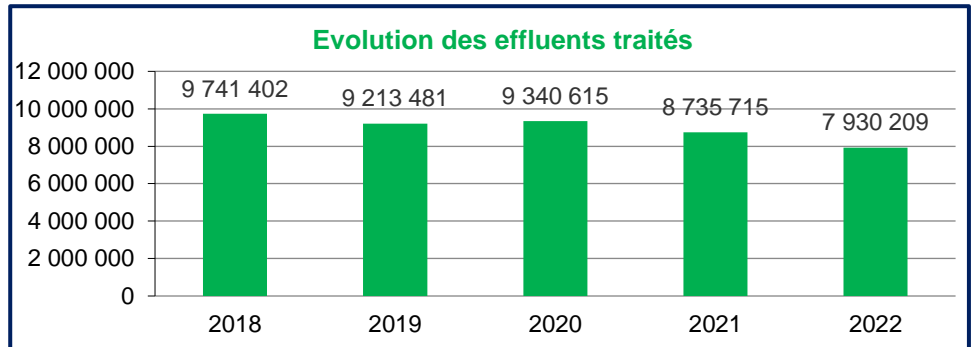
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SPANC (100 points)		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	oui : 30 points non : 0 point	30
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui : 30 points non : 0 point	30
PARTIE B : ELEMENTS FACULTATIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (40 points) (Rappel : les 100 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui : 10 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	oui : 20 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui : 10 points non : 0 point	10
TOTAL	140	110

ANNEXE 3

PERFORMANCE DES STATIONS D'EPURATION DE PLUS DE 2000 EH

Station d'épuration du Bas des Bois à Laval

En 2022, la station d'épuration a traité **7 930 209 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration dans la Mayenne est autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017.



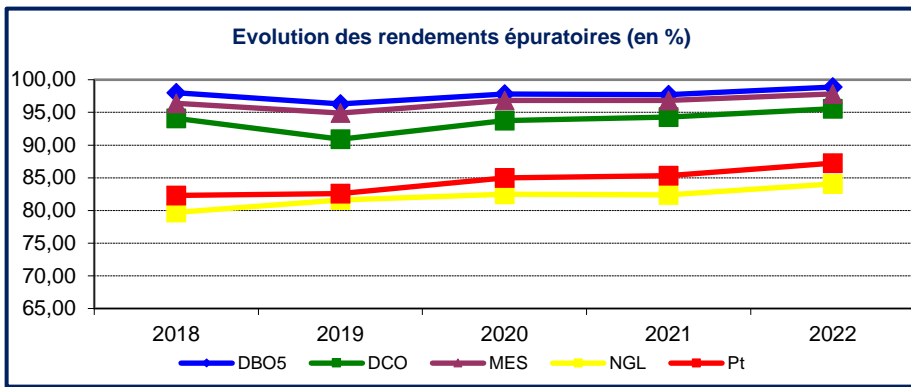
Entrée de la station d'épuration : débits et charges reçus

Mise en service 2010	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps de pluie	Valeur pour l'année 2022
Débit moyen journalier en m ³ /j	27 460	34 130	22 161
Débit de pointe en m ³ /h	1625	2100	/
Charge DBO en kg/j	11 420	/	5 387
Charge DCO en kg/j	27 980	/	14 029
Charge MES en kg/j	10 964	/	6 849
Charge NGL en kg/j	2 209	/	1 274
Charge Pt en kg/j	307	/	154

	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	2.77	98.9
DCO en moyenne journalière	75	28.2	95.6
MES en moyenne journalière	30	6.71	97.8
NGL en moyenne annuelle	10	9.28	84.3
Pt en moyenne annuelle	1	0.902	87.4

Sortie de la station d'épuration : rejets en Mayenne. Il faut noter que la station d'épuration doit respecter la concentration maximale de sortie ou le rendement minimum

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET (sables et refus de dégrillage) – en T	67.34

Les consommations de réactifs	Chiffres 2022
Polymères déshydratation - en T	21.5
Polymères déshydratation– en Kg/TMS	13.9
Chaux - en T	434
Chaux(pour boues chaulées) - en Kg/TMS	281
Polymères tambour - en T	13.6
Chlorure ferrique – en T	240

Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	5 162 523

Les consommations d'eau potable	Chiffre 2022
Eau potable station d'épuration (en m ³)	23 685

Production et valorisation des boues

Les productions d'énergie	Chiffre 2022
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	757 874 (soit 15% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	271 168 (soit 5% des besoins en électricité)

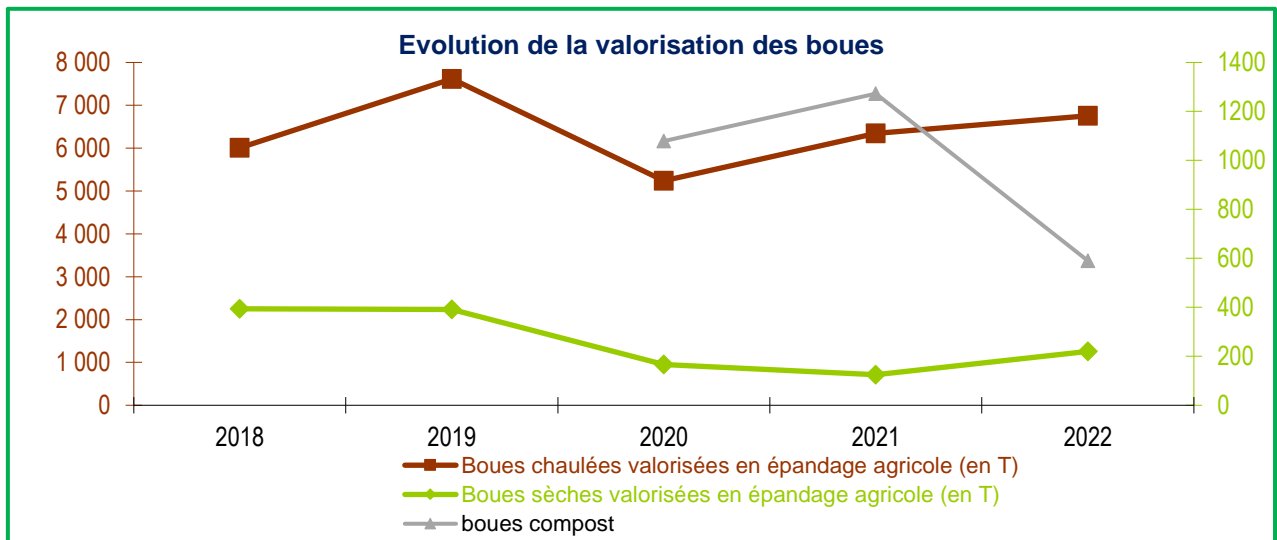


Les productions de boues	Chiffre 2022
Boues chaulées valorisées en agriculture en T MS avec chaux	6 757
Boues séchées valorisées en centre de compostage – en T	590



En 2022, 6 757 tonnes de boues chaulées ont été épandues. 590 tonnes ont été compostées et 220 tonnes de boues sèches non chaulées ont été épandues.

L'épandage agricole des boues permet de restituer au sol les nutriments et oligo-éléments exportés par les cultures lors de la récolte. Il évite ainsi l'appauvrissement des terres et participe à l'entretien de l'état du sol. Cette filière de valorisation s'inscrit ainsi dans la logique du recyclage dans le milieu naturel et de l'économie des ressources non renouvelables. La traçabilité des boues est garantie tout au long de cette filière.



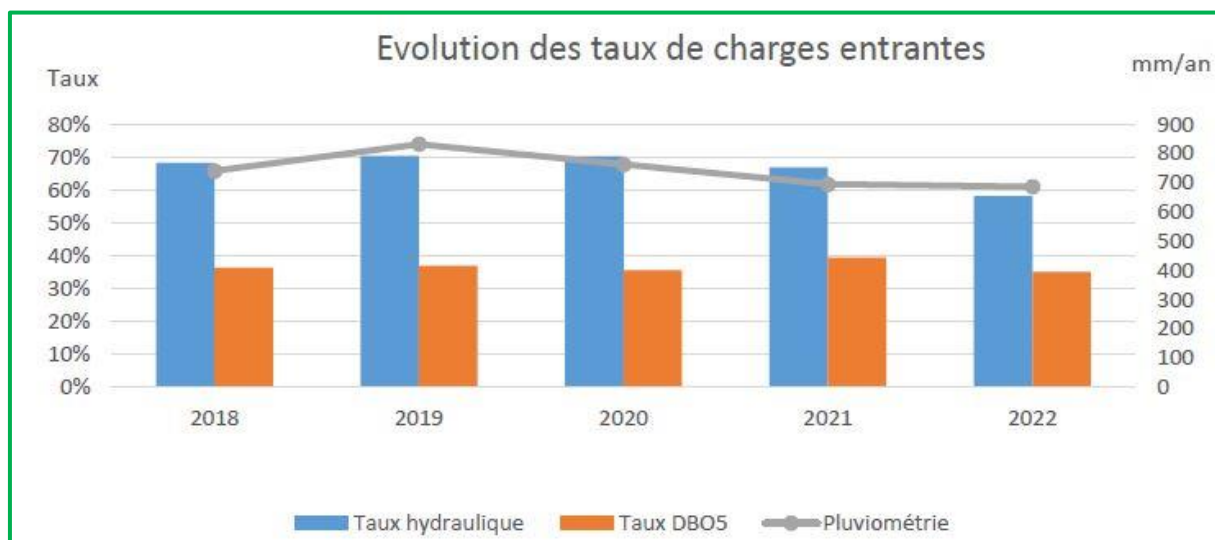
Station d'épuration d'Argentré

En 2022, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 4 000 EH a traité **127 543 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 15/01/1999. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2022 correspond à 2 320 EH (58%) et en charge organique à 1 400 EH (35%).

Mise en service Avril 2000	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral, débit nominal	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	600	349	1 434

	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	2.02	99.1
DCO en moyenne journalière	90	23.8	96.3
MES en moyenne journalière	30	5.21	98.5
NGL en moyenne annuelle	15	8.59	87.7
Pt en moyenne annuelle	2	0.678	92.3

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	2.64
Les consommations de réactifs	Chiffre 2022
Chlorure ferrique – en T	29.1
Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	131 304

Production et valorisation des boues

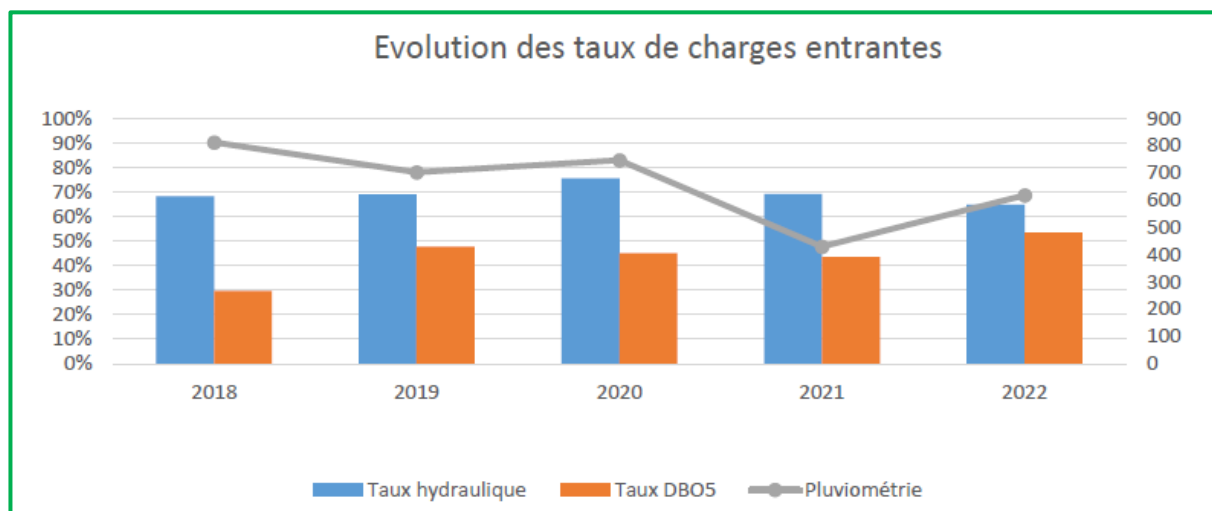
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	50 468
Tonnes de matière sèche épandues (T)	0

Station d'épuration d'Entrammes

En 2022, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 200 EH a traité **73 438 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 04/01/2011. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2022 correspond à 1430 EH (65%) et en charge organique à 1 188 EH (54%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	310	201	751
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	1.94	99.5
DCO en moyenne journalière	90	24.8	97.4
MES en moyenne journalière	30	2.68	99.5
NGL en moyenne annuelle	15	4.33	95.6
Pt en moyenne annuelle	2	0.78	93.8

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	1.9
Les consommations de réactifs	Chiffre 2022
Chlorure ferrique – en T	13.7
Polymères épaissement en kg	450
Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	69 674

Production et valorisation des boues

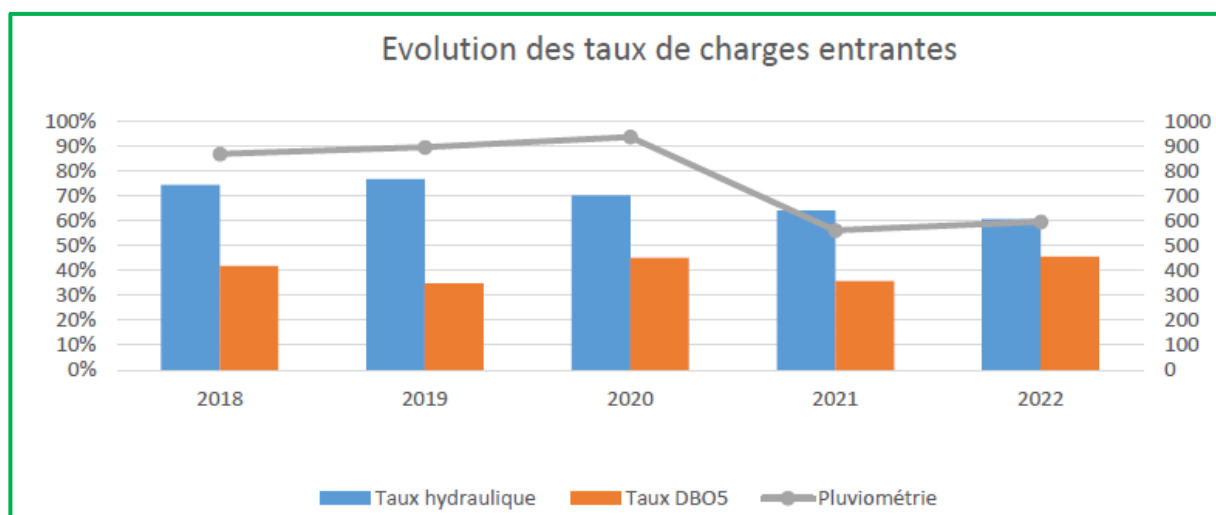
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	22 382
Tonnes de matière sèche épandues (T)	26.3
Boues envoyées en compostage (T)	8.56

Station d'épuration du Genest-Saint-Isle

En 2022, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité **82 548 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 28/01/2008. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2022 correspond à 1 525 EH (61%) et en charge organique à 900 EH (36%).

Mise en service Mai 2011	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	663	226	705
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	3.76	98.6
DCO en moyenne journalière	80	29.3	95.8
MES en moyenne journalière	30	12.3	96.6
NGL en moyenne annuelle	15	4.52	94.4
Pt en moyenne annuelle	1.20	0.77	93.1

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	2.40
Les consommations de réactifs	Chiffre 2022
Chlorure ferrique – en T	17.28
Polymères épaissement en kg	475
Chaux en kg	13 070
Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	86 290

Production et valorisation des boues

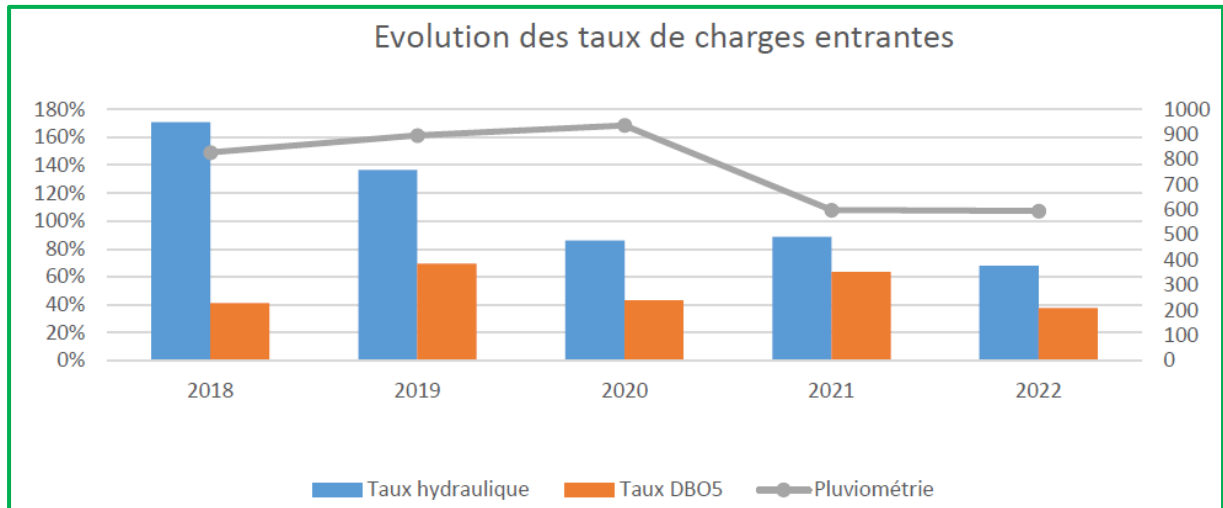
Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	35.1
Tonne de Matière sèche épandues (T)	63.9

Station d'épuration de Port-Brillet

En 2022, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 3 000 EH a traité **111 654 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 8/01/2016. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2022 correspond à 2 039 EH (68%) et en charge organique 1 123 EH (37.4%).

Mise en service en 1973 Réhabilitée en 2020	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	1 060	306	910
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	15	1.61	99.1
DCO en moyenne journalière	50	27	95.5
MES en moyenne journalière	20	5.78	98.6
NGL en moyenne annuelle	15	4	93.8
Pt en moyenne annuelle	2	0.201	97.1

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	1.2

Les consommations de réactifs	Chiffre 2022
Polymères épaissement en kg	475
Chaux en kg	6 505

Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	80 075

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	21 364
Tonne de Matière sèche épandues (T)	70.9

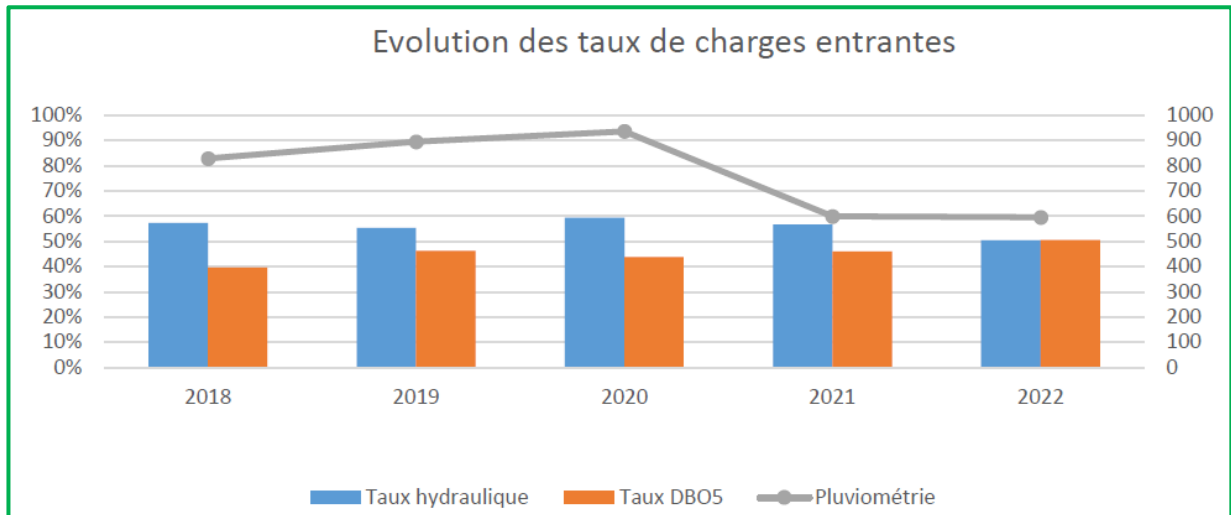
Station d'épuration de Saint-Pierre-La-Cour

En 2022, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité **121 016 m³** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 09/03/2006. Elles sont rejetées dans la rivière la Vilaine. La charge hydraulique reçue en 2022 correspond à 2 210 EH (50,5%) et en charge organique à 1 264 EH (50,6%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	742	332	748

	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2022 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2022 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	2.41	98.9
DCO en moyenne journalière	80	19.3	96.6
MES en moyenne journalière	30	5.17	98.4
NGL en moyenne annuelle	15	8.06	88
Pt en moyenne annuelle	1.20	0.562	94

En 2022, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2022
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	2.4
Les consommations de réactifs	Chiffre 2022
Chlorure ferrique – en T	6.48
Polymères épaissement en kg	75
Chaux en kg	12 000
Les consommations d'énergie	Chiffre 2022
Électricité station d'épuration (en KWh)	123 778

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	14 820
Matière sèche épandues (T)	56

ANNEXE 4



DÉLIBÉRATION SUR LES TARIFS 2022 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 169/2021
SÉANCE N° 7 DU 20 DÉCEMBRE 2021

TARIFS 2022 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 14 décembre 2021, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à la SCOMAM à Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 14), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 18), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Sébastien Buron (jusqu'à 19 h 45), Noémie Coquereau (à partir de 18 h 18), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 22), Éric Morand (jusqu'à 19 h 47), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 21 h 44), Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 23), Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Paillard (jusqu'à 21 h 22).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Marie Boisgontier, Paul Le Gal-Huamé, Olivier Barré et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jean-Louis Deulofeu a donné pouvoir à Dominique Gallacier, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Camille Petron a donné à Patrice Morin, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Marjorie François a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Noémie Coquereau (à partir de 19 h 45), Didier Pillon a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Pierrick Guesné, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel, Julien Brocail a donné pouvoir à Noémie Coquereau, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde.

Lucie Chauvelier et David Cardoso ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 23 décembre 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

TARIFS 2022 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44/2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Vu la délibération de Laval Agglomération en date du 9 novembre 2020 relative à la dissolution du syndicat du Centre Ouest Mayennais,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Ahuillé	66,504	0 à 40 m3 : 1,074 > 40 m3 : 0,988	33,594	0 à 40 m3 : 0,946 > 40 m3 : 1,091
Changé	41,147	0 à 40 m3 : 1,139 > 40 m3 : 1,091	18,694	0 à 40 m3 : 1,008 > 40 m3 : 1,183
Entrammes	60,637	0 à 40 m3 : 1,487 > 40 m3 : 1,363	21,325	0 à 40 m3 : 0,966 > 40 m3 : 1,183
Laval	36,418	0 à 40 m3 : 0,854 > 40 m3 : 1,040	25,820	0 à 40 m3 : 0,812 > 40 m3 : 1,193
L'Huisserie	33,780	0 à 40 m3 : 1,044 > 40 m3 : 0,974	25,707	0 à 40 m3 : 0,946 > 40 m3 : 1,121
Montigné-le-Brillant	41,147	0 à 40 m3 : 1,176 > 40 m3 : 1,186	28,277	0 à 40 m3 : 0,935 > 40 m3 : 1,038
Nuillé-sur-Vicoin	63,175	0 à 40 m3 : 1,373 > 40 m3 : 1,092	23,280	0 à 40 m3 : 0,833 > 40 m3 : 1,183
Saint-Berthevin	46,942	0 à 40 m3 : 1,073 > 40 m3 : 1,026	20,515	0 à 40 m3 : 1,161 > 40 m3 : 1,183
Châlons-du-Maine	45,271	0 à 40 m3 : 1,009 > 40 m3 : 1,017	45,860	0 à 40 m3 : 0,792 > 40 m3 : 0,946
La Chapelle-Anthenaise	45,271	0 à 40 m3 : 1,009 > 40 m3 : 1,017	38,848	0 à 40 m3 : 0,905 > 40 m3 : 1,069
Louverné	45,585	0 à 40 m3 : 1,016 > 40 m3 : 1,017	40,401	0 à 40 m3 : 0,935 > 40 m3 : 1,048

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part fixe en € HT	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Montflours	79,877	0 à 40 m3 : 1,104 > 40 m3 : 0,967	31,846	0 à 40 m3 : 0,812 > 40 m3 : 1,069
Saint-Germain-le-Fouilloux	79,877	0 à 40 m3 : 1,104 > 40 m3 : 0,967	18,993	0 à 40 m3 : 0,760 > 40 m3 : 1,008
Saint-Jean-sur-Mayenne	79,877	0 à 40 m3 : 1,104 > 40 m3 : 0,967	20,424	0 à 40 m3 : 1,484 > 40 m3 : 1,539
Argentré	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Bonchamp	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Forcé	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Louvigné	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Parné-sur-Roc	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Soulgé-sur-Ouette	54,478	0 à 40 m3 : 1,113 > 40 m3 : 1,122	36,220	0 à 40 m3 : 1,217 > 40 m3 : 1,371
Le Genest-Saint-Isle (secteur Port-Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	du 01/01/2022 au 30/06/2022	
			34,260*	0 à 40 m3 : 0,615* > 40 m3 : 0,723*
			du 01/07/2022 au 31/12/2022	
			44,769	0 à 40 m3 : 1,243 > 40 m3 : 1,352
Olivet (secteur Port-Brillet)	18,524*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	30,694	0 à 40 m3 : 0,543 > 40 m3 : 0,651
Port-Brillet (secteur Port-Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	35,887	0 à 40 m3 : 1,100 > 40 m3 : 1,208
Saint-Pierre-La-Cour (secteur Port-Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	2,649*	0 à 40 m3 : 0,010* > 40 m3 : 0,010*
Bourgon (secteur Port-Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	59,266	0 à 40 m3 : 1,671 > 40 m3 : 1,780
Launay-Villiers (secteur Port-Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	18,030	0 à 30 m3 : 0,778 31 à 40 m3 : 0,921 41 à 60 m3 : 1,030 61 à 120 m3 : 1,173 > 120 m3 : 0,887

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part fixe en € HT	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Le Bourgneuf-la-Forêt (secteur Port Brillet)	27,010*	0 à 200 m3 : 0,825* 201 à 1000 m3 : 0,756* > 1000 m3 : 0,785*	50,059	0 à 40 m3 : 1,057 41 à 65 m3 : 1,165 > 65 m3 : 1,087
Beaulieu-sur-Oudon (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	35,887	0 à 40 m3 : 1,011 > 40 m3 : 1,120
La Brûlatte (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	19,459	0 à 40 m3 : 0,957 41 à 50 m3 : 1,065 > 50 m3 : 1,030
La Gravelle (secteur Loiron)	73,487	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	33,287	0 à 40 m3 : 0,564 > 40 m3 : 0,673
Le Genest-Saint-Isle (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	du 01/01/2022 au 30/06/2022	
			34,260*	0 à 40 m3 : 0,615* > 40 m3 : 0,723*
			du 01/07/2022 au 31/12/2022	
			44,769	0 à 40 m3 : 1,243 > 40 m3 : 1,352
Loiron (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	18,338	0 à 40 m3 : 1,671 > 40 m3 : 1,780
Ruillé le Gravelais (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	34,380	0 à 40 m3 : 1,028 > 40 m3 : 1,137
Montjean (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381	22,444	0 à 40 m3 : 1,343 > 40 m3 : 1,451
Saint-Ouen-des-Toits (secteur Loiron)	34,714*	0 à 200 m3 : 0,337* 201 à 1000 m3 : 0,241* > 1000 m3 : 0,207*	25,025	0 à 40 m3 : 1,565 > 40 m3 : 1,674
Saint-Cyr-le-Gravelais (secteur Loiron)	79,468	0 à 200 m3 : 1,583 201 à 1000 m3 : 1,435 > 1000 m3 : 1,381		

* Part collectivité uniquement, la part délégataire étant contractuelle.

AUTRES TARIFS :**EAU POTABLE**

Travaux sur branchements Eau Potable	En € HT
Installation compteur 15 mm	157,76
Installation compteur 20 mm	193,59
Installation compteur 30 mm	436,14
Installation compteur 40 mm	604,40
Installation compteur 50 mm	970,18
Installation compteur 60 mm	1333,78
Installation compteur 80 mm	2002,86
Installation compteur 100 mm	2160,19
Installation compteur > 100 mm	2364,27
Installation compteur 15mm divisionnaire sur support	104,01
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	127,64
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	287,54
Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	398,48
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	639,63
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	879,35
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm	1953,48
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm	3263,22
Installation d'un regard de comptage 400X600 mm	271,68
Installation d'un regard de comptage 915X610 mm	940,49
Installation d'un regard de comptage 1500X850 mm	1850,08
Installation d'une tête émettrice sur compteur	57,69
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 915X610 mm	114,94
Rehausse d'un regard de dimensions > 915X610 mm	173,06
Ouverture du branchement	27,06

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT
Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	462,68
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	493,53
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	55,50
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	606,63
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	652,89
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	80,41
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1460,02
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1531,99
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	91,77
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2514,61
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2568,80
Branchement Qn 100 m3/h et plus	2766,77
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	105,76
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT
Abonnement Divisionnaire 15 mm	8,37
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	51,41
Réalisation d'une prise en charge <40mm	93,52
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	151,96
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,73

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml	1373,98
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml	1541,81
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	157,33
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50% de leurs prix.	

Travaux sur branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Mise à niveau d'une boîte de branchement	473,74
Réalisation d'une boîte de branchement	773,97

Autres prestations	En € HT
Matières de vidange (la tonne)	12,66
Dépotage graisses (la tonne)	24,91
Heure d'intervention d'un agent	27,06
Heure d'intervention d'une hydrocureuse	62,93
Heure d'intervention d'une tractopelle	46,27
Heure d'intervention d'un camion	51,41
Heure d'inspection télévisuelle	89,16
Déplacement sans intervention	53,08
Forfait fourniture carte accès borne de puisage	25,00
Forfait rechargement carte accès borne de puisage	15,00
Contrôle de raccordement (y compris contre visite)	73,42
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm	500,00
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm	50,00
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm	1000,00
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm	100,00
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm	2000,00
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm	200,00

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 200 m2	6,67
par m2 supplémentaire de surface de plancher	2,12
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m2	6,67
par m2 supplémentaire de surface de plancher	2,12
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT
Diagnostic initial	82,87
Contrôle dans le cadre d'une vente	82,87
Contrôle de conception	72,37
Contrôle de bonne exécution	72,37
Contrôle de bonne exécution - visite supplémentaire suite à non conformité	54,54
Contrôle périodique de bon fonctionnement	88,11
Déplacement sans intervention	52,45
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100%)	88.11
Majoration pour non réalisation des travaux dans le délai légal imparti	88.11

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

	En € HT
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	31,03
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	7,42
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	13,55
Analyse DBO5 ou Azote global	21,85

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20211220-S7-CC-169-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le président,

Florian Bercault

ANNEXE 5



SPECIMEN DE FACTURES

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53940 AHUILLE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270368D-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900002 X du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

198,87 €
174,58 €
97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

471,33 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900002
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNÉZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
53000 LAVAL

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000222
ICS : FR72EAU514657
Référence : 4063922900002
Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

Montant: 471,33 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

Montant en
euros
471,33

Le TIP, C'est
simple
Datez, signez
et envoyez le TIP
à l'aide de
l'enveloppe à
fenêtre fournie

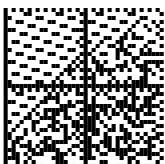
DATE et LIEU

SIGNATURE

┌

└

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 93220040639229000020530224991706

47133

Facture n° 4063922900002 X	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53940 AHUILLE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270368D
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF AHUILLE	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
-------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	40,000	1,07400 €	42,96 €	5,5	45,32 €
	80,000	0,98800 €	79,04 €	5,5	83,39 €
Abonnement Eau	1,000	66,50400 €	66,50 €	5,5	70,16 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement	1,000	33,59400 €	33,59 €	10,0	36,95 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement	40,000	0,94600 €	37,84 €	10,0	41,62 €
	80,000	1,09100 €	87,28 €	10,0	96,01 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 439,17 €	TVA: 32,16 €	TTC: 471,33 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 107,11 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00304 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-aval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL CHRISTIAN D ELVA
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53810 CHANGE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270369E-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900003 Y du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

183,56 €
169,01 €
97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

450,45 €

détail au dos

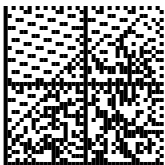
MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900003
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNÉZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

<p>Montant en euros 450,45</p>	<p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APPT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p>	*
<p>Le TIP, C'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie</p>	<p>DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____</p>	<p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000322 ICS : FR72EAU514657 Référence : 4063922900003 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p>Montant: 450,45 €</p> <p>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>	
<p>Joindre un Relevé d'identité bancaire</p>			



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 26230040639229000030530224984706

45045

Facture n° 4063922900003 Y	Propriété desservie 10 PL CHRISTIAN D ELVA FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53810 CHANGE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270369E
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF CHANGE	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement Eau du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	41,14700 €	41,15 €	5,5	43,41 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,13900 €	45,56 €	5,5	48,07 €
	80,000	1,09100 €	87,28 €	5,5	92,08 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	18,69400 €	18,69 €	10,0	20,56 €
Red. Assainissement - T01 Red. Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,00800 €	40,32 €	10,0	44,35 €
	80,000	1,18300 €	94,64 €	10,0	104,10 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 419,60 €	TVA: 30,85 €	TTC: 450,45 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 63,97 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00322 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53260 ENTRAMMES

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270370F-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900004 A du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

241,77 €
170,06 €
97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

509,71 €

détail au dos

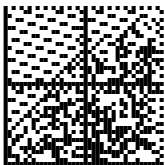
MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900004
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

<p>Montant en euros 509,71</p>	<p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APPT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p>	*
<p>Le TIP, C'est simple Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie</p>	<p>DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____</p>	<p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000422 ICS : FR72EAU514657 Référence : 4063922900004 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p>Montant: 509,71 €</p> <p>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>	
<p>Joindre un Relevé d'identité bancaire</p>			



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 37010040639229000040530224998706

50971

Facture n° 4063922900004 A	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53260 ENTRAMMES	Diamètre 015	Point d'installation n° 270370F
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF ENTRAMMES	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
---------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement Eau	du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	60,63700 €	60,64 €	5,5	63,98 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau	du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,48700 €	59,48 €	5,5	62,75 €
	du 01/01/22 au 31/12/22	80,000	1,36300 €	109,04 €	5,5	115,04 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	21,32500 €	21,33 €	10,0	23,46 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement	du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,96600 €	38,64 €	10,0	42,50 €
	du 01/01/22 au 31/12/22	80,000	1,18300 €	94,64 €	10,0	104,10 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique	du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 475,73 € TVA: 33,98 € TTC: 509,71 €				

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 87,44 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00352 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53970 L HUISSERIE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270371G-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900005 B du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

161,91 €
168,55 €
97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

428,34 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

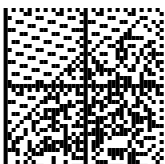
- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900005
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

<p>Montant en euros</p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">428,34</p>	<p>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p> <p>Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</p> <p>DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____</p>	<p>M DUPONT PIERRE BAT A APPT 1 6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE 53000 LAVAL</p> <p>TIP SEPA Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000522 ICS : FR72EAU514657 Référence : 4063922900005 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: right;">Montant: 428,34 €</p> <p style="text-align: center;">CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 35908 RENNES CEDEX 9</p>
---	---	--

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 70020040639229000050530224993706

42834

Facture n° 4063922900005 B	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53970 L HUISSERIE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270371G
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF L HUISSERIE	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
-----------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement Eau du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	33,78000 €	33,78 €	5,5	35,64 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,04400 €	41,76 €	5,5	44,06 €
	80,000	0,97400 €	77,92 €	5,5	82,21 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	25,70700 €	25,71 €	10,0	28,28 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,94600 €	37,84 €	10,0	41,62 €
	80,000	1,12100 €	89,68 €	10,0	98,65 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 398,65 €	TVA: 29,69 €	TTC: 428,34 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 63,92 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00304 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

**M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL**

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie

53 RUE DE LA PAIX
FICTIF - fac 120 m3 rapport an
53000 LAVAL

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 260509M-01 souscrit le 01/01/2008

FACTURE N°4063922900001 W du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU	120 m3
ASSAINISSEMENT	162,24 €
ORGANISMES PUBLICS	169,11 €
	97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

429,23 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900001
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros
429,23

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
53000 LAVAL

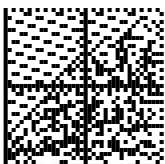
TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000122
ICS : FR72EAU514657
Référence : 4063922900001
Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

Montant: **429,23 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 60210040639229000010530224993706

42923

Facture n° 4063922900001 W	Propriété desservie 53 RUE DE LA PAIX FICTIF- fac 120 m3 rapport an 53000 LAVAL	Diamètre 015	Point d'installation n° 260509M
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 1 680	Nouvel index 1 800	Consommation 120 m3
-----------------------	-----------	------------------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement Eau du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	36,41800 €	36,42 €	5,5	38,42 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,85400 €	34,16 €	5,5	36,04 €
	80,000	1,04000 €	83,20 €	5,5	87,78 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	25,82000 €	25,82 €	10,0	28,40 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,81200 €	32,48 €	10,0	35,73 €
	80,000	1,19300 €	95,44 €	10,0	104,98 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 399,48 €	TVA: 29,75 €	TTC: 429,23 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 66,82 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00302 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 IMP DE L EGLISE
FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel
53970 MONTIGNE LE BRILLANT

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270372H-01 souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900006 C du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU	120 m3
ASSAINISSEMENT	193,14 €
ORGANISMES PUBLICS	163,59 €
	97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

454.61 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900006
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFPCCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros
454,61

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
53000 LAVAL

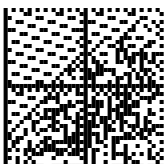
TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000622
ICS : FR72EAU514657
Référence : 4063922900006
Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

Montant: **454,61 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 03030040639229000060530224996706

45461

Facture n° 4063922900006 C	Propriété desservie MP DE L EGLISE FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel 53970 MONTIGNE LE BRILL	Diamètre 015	Point d'installation n° 270372H
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF MONTIGNE	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
--------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement Eau du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	41,14700 €	41,15 €	5,5	43,41 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,17600 €	47,04 €	5,5	49,63 €
	80,000	1,18600 €	94,88 €	5,5	100,10 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	28,27700 €	28,28 €	10,0	31,11 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,93500 €	37,40 €	10,0	41,14 €
	80,000	1,03800 €	83,04 €	10,0	91,34 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 423,75 €	TVA: 30,86 €	TTC: 454,61 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 74,52 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00317 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : **02.43.49.43.11**
Email : **eau@agglo-laval.fr**
Site Web: **www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC**
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
*En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11*
SIRET : 20008339200130

Trésorerie compétente

SGC DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53014 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **SGC DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120m3 rapport annuel
53970 NUILLE SUR VICOIN

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270373J souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063922900007 D du 04/01/2023

Rendue exécutoire le 04/01/2023 - Exercice 2022

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2022 : 120 m3
31/12/2021 : 120 m3
31/12/2020 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

216,75 €
166,36 €
97,88 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 03/02/2023

480,99 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfip.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639- référence de la dette : 2022-EA-00-4063922900007
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique), DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHIE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : SGC de Laval 26 allée de Cambrai BP 31323 53014 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de SGC de LAVAL (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFRPPCCT FR67 3000 1004 59D5 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en
euros
480,99

Le TIP, C'est
simple
Datez, signez
et envoyez le TIP
à l'aide de
l'enveloppe à
fenêtre fournie

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIÈRE
53000 LAVAL

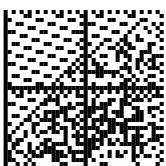
TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0530220610000406392290000722
ICS : FR72EAU514657
Référence : 4063922900007
Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

Montant: 480,99 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500220 DUPONT PIERRE

941133000175 36040040639229000070530224910706

48099

Facture n° 4063922900007 D	Propriété desservie 0 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120m3 rapport annuel 53970 NUILLE SUR VICOIN	Diamètre 015	Point d'installation n° 270373J
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF NUILLE	Opération	Période Du 31/12/21 au 31/12/22	Ancien index 600	Nouvel index 720	Consommation 120 m3
------------------------------	-----------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------

	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement Eau du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	63,17500 €	63,18 €	5,5	66,65 €
Consum. Eau - T01 Consommation Eau du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	1,37300 €	54,92 €	5,5	57,94 €
	80,000	1,09200 €	87,36 €	5,5	92,16 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	1,000	23,28000 €	23,28 €	10,0	25,61 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement du 01/01/22 au 31/12/22	40,000	0,83300 €	33,32 €	10,0	36,65 €
	80,000	1,18300 €	94,64 €	10,0	104,10 €
TAXES REVERSEES					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,16000 €	19,20 €	10,0	21,12 €
Redevance sur la pollution domestique du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental du 01/01/22 au 31/12/22	120,000	0,30630 €	36,76 €	5,5	38,78 €
		HT: 448,66 €	TVA: 32,33 €	TTC: 480,99 €	

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau. :

Prix de l'abonnement : 92,26 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00324 € (hors abonnement)

Important : Les nouveaux règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

ANNEXE 6



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

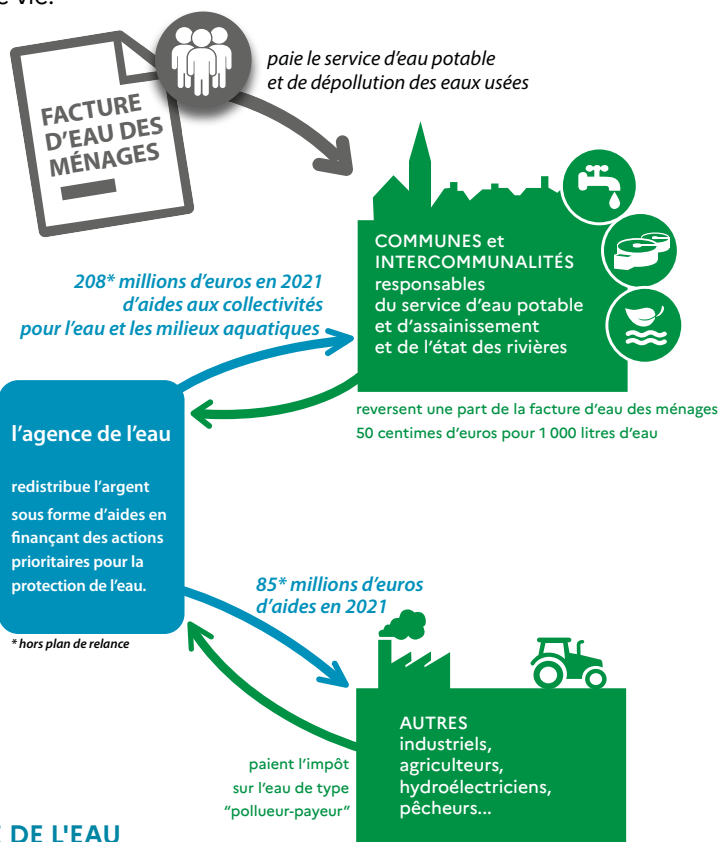
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



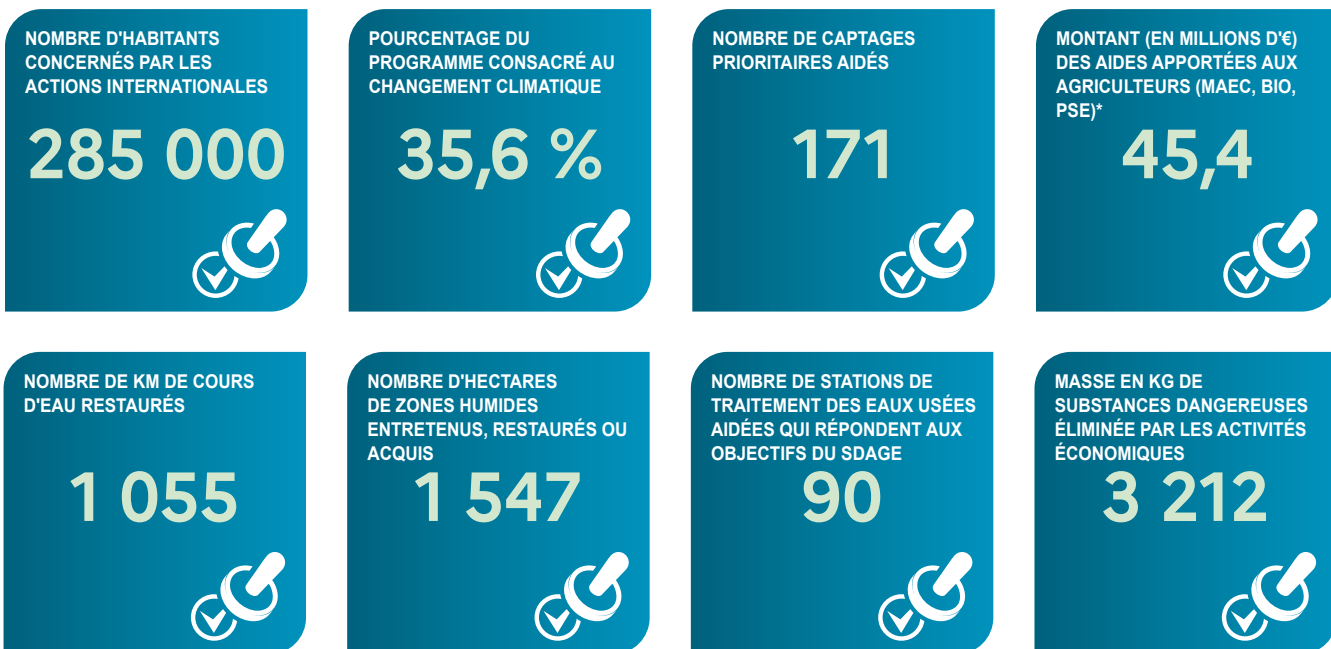
7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

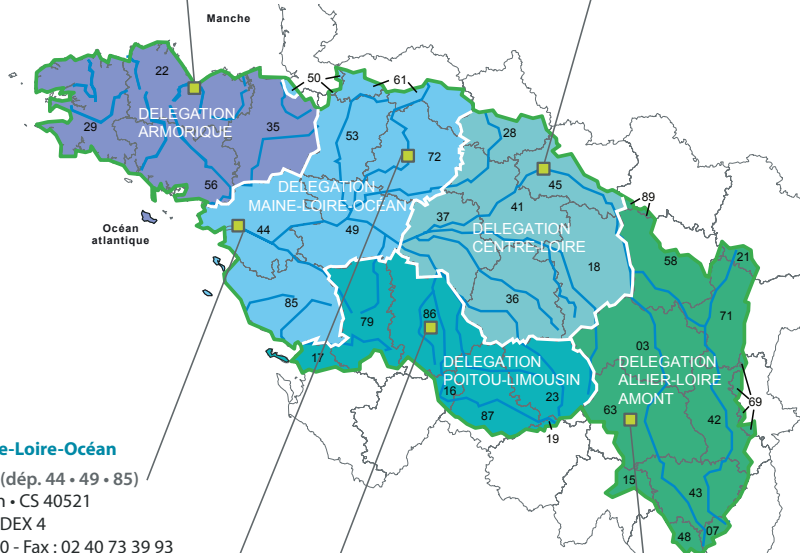
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-119-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

